

Sciences Po Strasbourg

École de l'Université de Strasbourg

MASTER 2 "ADMINISTRATION LOCALE ET RÉGIONALE EN EUROPE" - 2022/2023

LES ALSACIENS ET LEURS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ÉTUDE DES SENTIMENTS D'APPARTENANCE

SOUS LA DIRECTION DE M.
ARNAUD DURANTHON
MAÎTRE DE CONFÉRENCES À
L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
A. Cadrage du sujet	5
B. Méthodologie	6
CHAPITRE I : LES VARIABLES	10
SECTION I. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES ENQUÊTÉS	10
A. Le sexe	10
B. L'âge	10
C. Le nombre d'années vécues en Alsace	11
D. Le diplôme le plus élevé	12
E. L'unité urbaine habitée	13
F. Le département	14
G. La catégorie socio-professionnelle	14
H. Parler l'alsacien	16
I. Le sentiment alsacien	16
J. Les parents nés en Alsace	17
K. La typologie de l'identité alsacienne	17
SECTION II. LA CONNAISSANCE ET L'AVIS DES ENQUÊTÉS SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	20
A. La connaissance et le rapport global aux collectivités territoriales	20
B. L'avis sur l'appartenance de l'Alsace à la région Grand Est	22
CHAPITRE II : L'ANALYSE	26
SECTION I. LA COMMUNE ET L'INTERCOMMUNALITÉ	26
A. Un premier niveau d'analyse : quel attachement des Alsaciens au bloc communal ?	26
a. Un sentiment d'appartenance marqué à la commune	26
b. Un rapport à l'intercommunalité nuancé	29
B. Un deuxième niveau d'analyse : la construction du sentiment d'appartenance	32
a. Le territoire, un marqueur identitaire fort	32
b. Une identification identitaire à l'intercommunalité encore à construire	34
SECTION II. LE DÉPARTEMENT	40
A. La connaissance des institutions départementales	40
a. Une connaissance des compétences qui ne varie pas selon la collectivité en Alsace	40
b. Une connaissance globalement faible de l'institution départementale	41
c. Une faible notoriété du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.	41
d. Une légère corrélation entre la connaissance des compétences de l'institution départementale et la CSP	43
e. Le faible poids de la CSP dans la capacité à distinguer la CeA du Bas-Rhin/Haut-Rhin	44

f. Le faible impact de l'intensité du sentiment d'appartenance à l'Alsace sur la capacité à distinguer la CeA du Bas-Rhin/Haut-Rhin.	45
g. La participation aux élections départementales n'implique pas nécessairement une capacité à distinguer la CeA du Bas-Rhin/Haut-Rhin	46
h. L'absence de corrélation entre la capacité à distinguer les compétences d'une collectivité et la satisfaction à son égard	47
B. Le sentiment d'appartenance à l'Alsace	48
a. Un sentiment d'appartenance à l'Alsace globalement prononcé	48
b. Un sentiment d'appartenance au Haut-Rhin et au Bas-Rhin effacé derrière le sentiment d'appartenance à l'Alsace	49
c. Un sentiment d'appartenance à l'Alsace particulièrement prononcé chez les sondés les plus âgés	51
d. Un sentiment d'appartenance à l'Alsace variable selon la catégorie socio-professionnelle	52
e. Un sentiment d'appartenance à l'Alsace homogène dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin	53
f. Un sentiment d'appartenance à l'Alsace plus marqué dans les petites unités urbaines	54
C. La satisfaction à l'égard de la collectivité départementale	56
a. La moitié des sondés ne s'estime pas satisfaits de l'action du département	56
b. Une satisfaction à l'égard de l'action départementale variable selon la catégorie socioprofessionnelle	57
c. Une satisfaction à l'égard de l'action départementale variable selon le sentiment d'appartenance à l'Alsace	58
D. Un avis mitigé sur la création de la CeA	59
a. Un avis globalement mitigé sur la fusion des départements au sein de la CeA	59
b. Un avis favorable à la CeA plus marqué chez les sondés les plus âgés	61
c. Un avis sur la création de la CeA plus favorable chez les sondés ayant un fort sentiment d'appartenance à l'Alsace	62
d. Un avis plus favorable chez les sondés au fait de l'actualité départementale	63
i. Un avis sur la création de la CeA influencé par une certaine méconnaissance de cette nouvelle collectivité	63
ii. Un avis sur la CeA coïncidant avec une forte abstention aux élections départementales	65
SECTION III. LA RÉGION	68
A. Le faible sentiment d'appartenance à la région Grand Est	68
B. La participation aux élections régionales	69
a. Une participation plus forte auprès des enquêtés ayant un Bac +5	69
b. Une participation aux élections régionales plus faible qu'aux élections nationales	70
c. Une participation aux élections régionales qui diffère selon la catégorie socioprofessionnelle	71
d. L'Alsace ne fait pas exception à la forte abstention des jeunes aux élections régionales	72
e. La méconnaissance des compétences régionales : l'expression d'un certain désintérêt pour l'action de la région	73
C. La distinction des compétences département/région.	73
a. Une certaine lacune quant à la connaissance des compétences de l'échelon régional	73
b. Un lien fort entre le niveau d'études et la capacité à faire la distinction des compétences propres à la région et au département	74
c. La capacité à distinguer les compétences des échelons départementaux et régionaux augmente légèrement avec l'âge	75
d. Un lien certain entre connaissance du champ d'action de la région et son acceptation	76

D. Le niveau de notoriété de Jean Rottner chez les Alsaciens	77
a. Une large notoriété de Jean Rottner parmi les votants aux élections régionales	77
b. Une plus grande notoriété de Jean Rottner auprès des Alsaciens “très intégrés”	78
c. Un plus fort niveau de notoriété de Jean Rottner dans le Haut-Rhin	79
E. L’insatisfaction des alsaciens à l’égard de l’action régionale	80
a. Une insatisfaction à l’égard des actions de la région malgré une large incapacité des sondés à définir ses compétences	80
b. Une insatisfaction des actions de la région accentuée parmi les Alsaciens très intégrés	81
SECTION IV. L’APPARTENANCE DE L’ALSACE À LA RÉGION GRAND EST	84
A. La réforme de la fusion des régions très peu acceptée par les Alsaciens, en particulier en ce qui concerne le territoire alsacien	84
B. Les verbatims utilisés par les enquêtés pour justifier leur jugement sur la création du Grand Est et l’éventuel retour souhaité à la région Alsace	87
C. L’hypothèse d’un retour d’une « région Alsace » n’est pas déterminée par les variables de l’âge, des études ou des CSP des enquêtés	92
D. L’enjeu du retour de la « région Alsace » en fonction du sentiment d’appartenance à l’Alsace	97
a) Un sentiment d’appartenance majoritairement “très fort” à l’Alsace pour les enquêtés, dont l’influence est considérable	97
b) Une recherche de corrélation entre le sentiment d’appartenance à l’Alsace des enquêtés et leur avis quant au retour de la « région Alsace »	97
E. L’enjeu du retour de la « région Alsace » en fonction d’une typologie d’intégration des Alsaciens	99
a) Une majorité déterminante d’Alsaciens “intégrés” ou “très intégrés” parmi les enquêtés	99
b) Une recherche de corrélation entre le degré “d’identité alsacienne” des enquêtés et leur avis quant au retour de la « région Alsace »	100
c) Un avis tranché quant à l’appartenance de l’Alsace à la région Grand Est	102
CONCLUSION	105
ANNEXES	108

INTRODUCTION

A. Cadrage du sujet

Lors d'une enquête menée par l'IFOP en 2018¹, seuls 10 % des Alsaciens interrogés considéraient que l'intégration de l'Alsace à la région Grand Est était une « *bonne chose pour l'Alsace* ». 83 % des Alsaciens sondés se disaient alors favorables à ce que l'Alsace retrouve un statut de collectivité territoriale, laquelle pourrait alors, pour 75 % d'entre eux, fusionner les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Face à cette contestation massive de la région Grand Est et ce « désir d'Alsace », une nouvelle collectivité territoriale alsacienne a vu le jour sous le nom Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Par cette réforme, le gouvernement a pris le contre-pied de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. Cette opposition est d'ailleurs manifeste dans la déclaration du Premier ministre Edouard Philippe à l'occasion de la présentation du projet de Collectivité européenne d'Alsace, au cours de laquelle celui-ci a annoncé le passage « d'une logique du big bang permanent à une logique du "cousu main" »². En effet, la loi n° 2019-816 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace donne des compétences différenciées à la nouvelle collectivité alsacienne issue de la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

La naissance de la Collectivité européenne d'Alsace le 1^{er} janvier 2021 n'a pas pour autant mis fin aux critiques à l'encontre des grandes régions, en particulier de la région Grand Est. À cet égard, le Premier ministre Jean Castex, en visite à Colmar pour appuyer l'installation de la CeA en janvier 2021 a déclaré, n'avoir « jamais été convaincu par la création de ces immenses régions, dont certaines ne répondent à aucune légitimité historique et surtout ne me paraissent pas répondre aux besoins grandissants de nos concitoyens pour une action publique de proximité »³.

En parallèle, sur la décennie 2010-2020, la carte communale et intercommunale de la France a été redessinée. Ce redécoupage a été particulièrement visible en Alsace avec la création de sept communes nouvelles, l'élargissement de nombreuses communautés d'agglomérations ou la transformation de la communauté urbaine de Strasbourg en métropole.

Ces récentes réformes ayant bouleversé le paysage institutionnel alsacien, elles n'ont pu qu'avoir une incidence sur la lisibilité de l'organisation territoriale et le rapport à la vie publique locale des alsaciens. La promotion 2022-2023 du Master 2 Administration locale et régionale en Europe de Sciences Po Strasbourg a mené une enquête auprès d'un panel de 997 personnes

¹ IFOP pour le Club Perspectives alsaciennes, Enquête auprès de la population alsacienne, Février 2018

² Déclaration de M. Edouard Philippe, Premier ministre, sur le projet de regroupement des deux départements d'Alsace, Haut-Rhin et Bas-Rhin, en une collectivité unique, à Paris le 29 octobre 2018

³ Déclaration de M. Jean Castex, Premier ministre, sur le poids de l'Histoire dans la création de la Collectivité européenne d'Alsace, à Colmar le 23 janvier 2021.

habitant en Alsace, afin de comprendre leur rapport aux collectivités locales alsaciennes, la représentation qu'ils s'en font et la conformité des réformes récentes à ces représentations.

B. Méthodologie

a. Elaboration du questionnaire

Le questionnaire⁴ utilisé pour cette étude est le fruit d'un travail collectif. Il a été construit en trois parties, à la suite du cadrage réalisé autour du sujet d'étude. La première consiste à établir le profil sociologique objectif de la personne enquêtée. La seconde partie permet d'observer le lien de l'enquêté aux collectivités locales. La dernière partie permet quant à elle de recueillir l'avis de des enquêtés sur différents points tels que la création de la CEA ou la place de l'Alsace dans le Grand Est. Les questions posées seront détaillées dans le Chapitre 1, section 1, A ci-dessous.

Il a été porté une attention particulière au choix des mots, afin que le questionnaire soit accessible et que le sens des questions soit clair. La formulation des questions a également été travaillée, afin de limiter les biais tels que l'imposition de problématique (poser des questions que l'enquêté ne se poserait pas ou pas en ces termes) ou l'effet "test" qui peut produire une réponse éloignée de la réalité.

La longueur du questionnaire a volontairement été réduite afin que la réalisation de celui-ci ne dure pas plus de 5 à 7 minutes.

L'échantillon visé par cette enquête est celui des Alsaciens de plus de 18 ans. Par Alsaciens, il est entendu le fait d'habiter sur le territoire de l'Alsace, quelle que soit la durée d'installation sur le territoire.

b. Passations du questionnaire

La passation du questionnaire est la période où les enquêtés sont interrogés. Les passations ont été réalisées en face à face, ce qui a impliqué d'aller à la rencontre des enquêtés. Afin d'obtenir un échantillon représentatif de la population mère (les Alsaciens de plus de 18 ans), la méthode des quotas a été utilisée.

La méthode des quotas est une pratique couramment utilisée par les instituts de sondage. Il s'agit d'une méthode d'échantillonnage non aléatoire, basée sur certains critères sociologiques. L'enjeu est de vérifier au cours de la phase de passation que l'échantillon est représentatif de la population mère, en se basant sur les données de l'INSEE. Il a ainsi été porté une attention particulière à la cohérence entre l'échantillon et la population mère avec les critères de sexe, d'âge et l'unité urbaine.

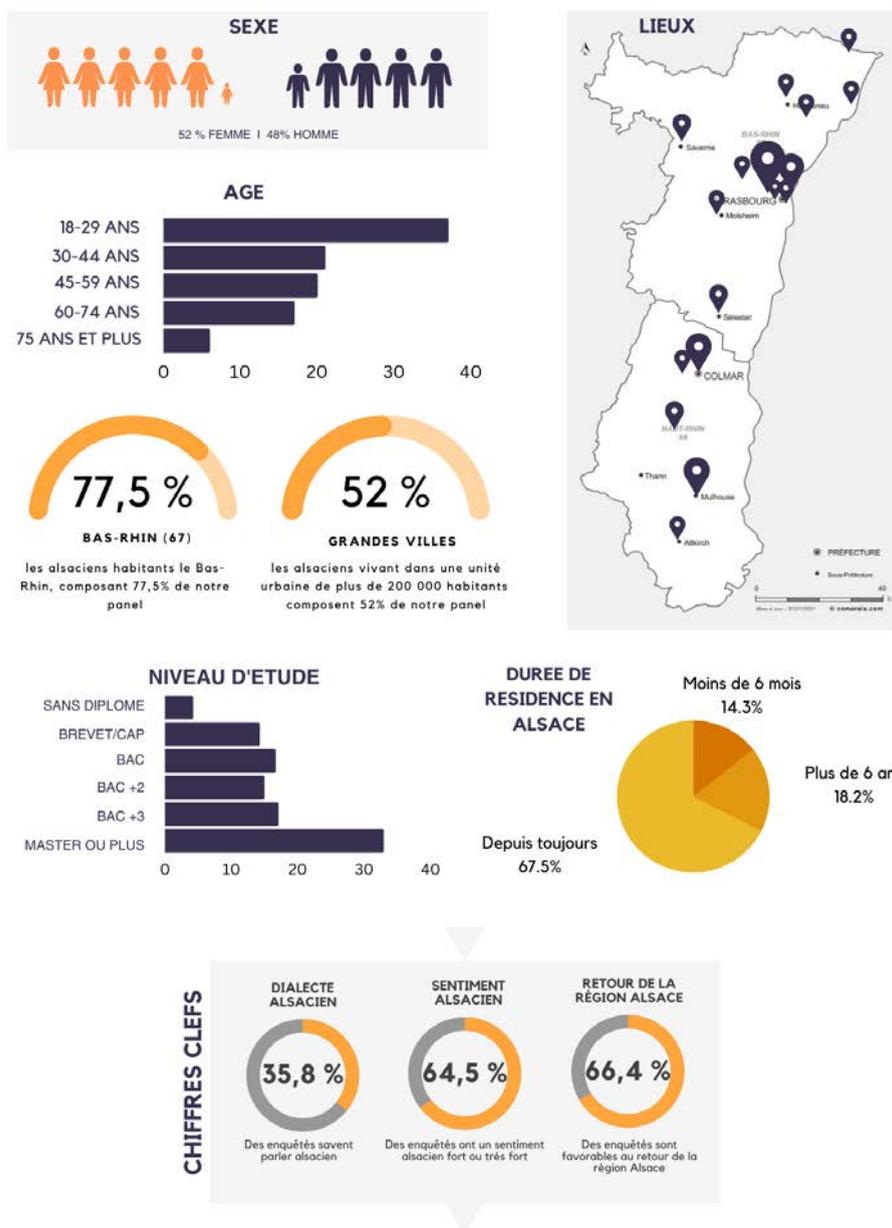
⁴ Annexe n°1, page 97.

De plus, des Alsaciens de tout le territoire ont été interrogés, de grandes villes et de plus petits villages, aussi bien dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin. Cela a impliqué des déplacements à travers toute l'Alsace pour aller à la rencontre des habitants.

La période de passations s'est étendue de novembre 2022 à mars 2023, afin de recueillir 1000 entretiens au total.

c. Le profil de l'échantillon

Le profil de l'échantillon



d. Traitement des données

A l'issue de la période de passations, une base de données regroupant les réponses des 1000 entretiens a été obtenue. Par la suite, il a fallu procéder au nettoyage de cette base. A l'issue de ce nettoyage, trois questionnaires non valides ont dû être retirés pour leur manque de réponses à toutes les questions. Ainsi, l'échantillon final contient 997 questionnaires.

L'étape suivante a été la construction de variables complexes à l'aide de réponses aux questions obtenues. Ces constructions sont détaillées dans le Chapitre 1.

e. Résultats obtenus et déroulé de l'étude

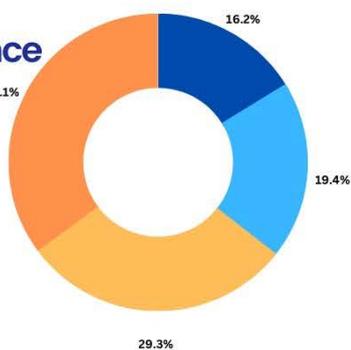
L'analyse des résultats à partir des variables détaillées dans le chapitre 1 a permis d'étudier, dans un chapitre 2, les liens qu'entretiennent les alsaciens avec leurs collectivités territoriales. Ce deuxième chapitre présentera d'abord les rapports qu'entretiennent les Alsaciens avec la commune et l'intercommunalité (section I), avec les institutions départementales (section II) et avec la région Grand Est (section III) avant d'envisager l'appartenance de l'Alsace au Grand Est (section IV).

Les principaux apports de cette étude font l'objet d'une synthèse graphique à l'attention du lecteur pressé.

La synthèse de l'enquête

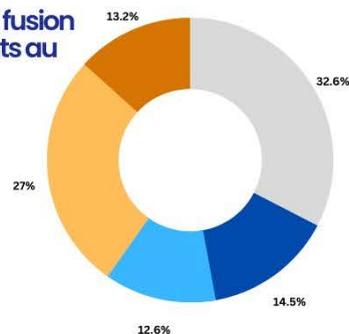
Sentiment d'appartenance à l'Alsace

- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort

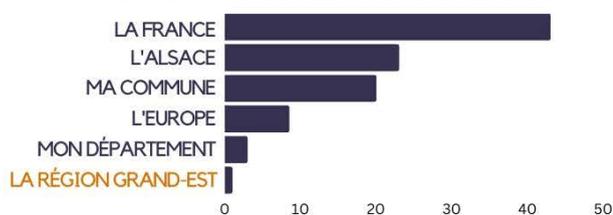


Avis mitigé sur la fusion des départements au sein de la CeA

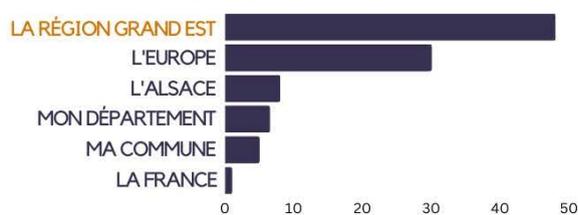
- Ne sait pas
- Défavorable
- Peu favorable
- Plutôt favorable
- Très favorable



JE ME SENS LE PLUS APPARTENIR À



JE ME SENS LE MOINS APPARTENIR À



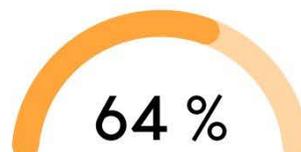
SATISFAITS

70 % des enquêtés sont satisfaits de l'action communale



INCOMPRÉHENSION

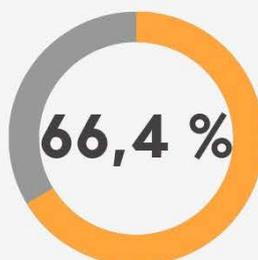
60 % des enquêtés peinent à distinguer l'intercommunalité et la commune



DISTINCTION CEA ET ANCIENS DÉPARTEMENTS

64 % des enquêtés ne font pas la différence entre la CeA et le Bas-Rhin / Haut-Rhin

RETOUR DE LA RÉGION ALSACE



Des enquêtés sont favorables au retour de la région Alsace

CHAPITRE I : LES VARIABLES

SECTION I. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES ENQUÊTÉS

Afin de garantir une forme de représentativité des données recueillies, les résultats ont été mis en relation avec les données de l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) afin d'analyser la représentativité de l'échantillon. Ces données, publiées en 2022, s'appuient sur un recensement effectué en 2019. La majorité des analyses a été faite en distinguant les données des départements du Bas-Rhin⁵ et du Haut-Rhin⁶, pour faciliter les comparaisons avec l'INSEE.

Les écarts de représentativité qui ont pu être constatés s'expliquent notamment par les limites de la méthodologie utilisée. Ils sont indiqués ici par souci de caractériser scientifiquement les résultats du travail réalisé en mettant en regard le panel de l'étude avec les données sociologiques issues des travaux de l'INSEE.

A. Le sexe

L'échantillon est représentatif du point de vue de la répartition des enquêtés selon leur sexe. La part des femmes n'est que très peu significativement sur-représentée puisqu'elle représente 51,65% de l'échantillon (contre 51,37% dans le Bas-Rhin et 51% dans le Haut-Rhin d'après l'INSEE).

Répartition des enquêtés par sexe (en %)	
Femme	51,65%
Homme	48,35%
Total général	100,00%

B. L'âge

L'échantillon est réparti en cinq catégories : 18 à 29 ans, 29 à 44 ans, 45 à 59 ans, 60 à 74 ans et 75 ans et plus. A l'exception de la catégorie des jeunes de 18 à 29 ans, l'échantillon est représentatif du point de vue de la répartition des enquêtés selon leur âge et selon leur département.

⁵ INSEE. (2023). Évolution et structure de la population en 2019. Département du Bas-Rhin (67). Données locales. Dossier complet.

⁶ INSEE. (2023). Évolution et structure de la population en 2019. Département du Haut-Rhin (68). Données locales. Dossier complet.

Répartition des enquêtés par âge et par département (en %)	67	68	Total
18 à 29 ans	39,20%	29,46%	37,01%
30 à 44 ans	20,83%	19,64%	20,56%
45 à 59 ans	18,89%	24,11%	20,06%
60 à 74 ans	15,78%	18,75%	16,45%
75 ans et plus	5,30%	8,04%	5,92%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Il faut noter que la première catégorie comprend les individus de 18 à 29 ans (et non de 15 à 29 ans comme le fait l'INSEE) puisque le panel n'est composé que d'enquêtés majeurs. Cela explique également que cette étude exclut la catégorie de l'INSEE des individus ayant entre 0 et 14 ans.

On constate une sur-représentation des jeunes de 18 à 29 ans dans le panel. Dans le Haut-Rhin, on relève 29,46% dans le panel, contre 16,2% de 15-29 ans pour l'INSEE. Dans le Bas-Rhin, c'est 39,20% dans le panel, contre 19,5% pour l'INSEE. Cette sur-représentation de jeunes dans le panel pourrait s'expliquer un plus grand taux de réponses des jeunes dans la rue ou par un effet de ressemblance entre l'enquêteur⁷ et l'enquêté, qui a pu faciliter le contact avec cette catégorie de sondés.

Cette sur-représentation des jeunes dans le panel, par rapport aux équilibres statistiques de l'INSEE, sera prise en compte dans la suite de l'analyse afin de limiter les effets de biais qu'elle est susceptible d'impliquer.

C. Le nombre d'années vécues en Alsace

Pour connaître le nombre d'années vécues en Alsace par les sondés, une question ouverte a été posée, dont les réponses ont été agrégées afin d'obtenir trois catégories (depuis toujours/l'enfance, depuis plus de 6 ans, depuis moins de 6 ans). La catégorie "Depuis toujours/l'enfance" regroupe les enquêtés nés en Alsace, ou arrivés en Alsace avant leurs 18 ans. Il a paru pertinent d'intégrer ces profils au sein d'une même catégorie, car ils sont relativement proches – ce qui se confirme par une maîtrise de l'alsacien relativement similaire.

La catégorie "*Depuis moins de 6 ans*" semble pertinente pour distinguer les Alsaciens nouvellement arrivés sur le territoire. Pour la délimiter, il a été choisi de s'appuyer sur les cycles électoraux. Les enquêtés vivant en Alsace depuis plus de 6 ans ont eu, en principe, l'occasion de

⁷ Pour rappel, les enquêteurs font partie du Master 2 Administration Locale et Régionale en Europe, il s'agit donc d'étudiants ayant entre 22 et 24 ans au moment des passations.

voter à l'ensemble des élections, notamment locales, en tant qu'habitant du territoire. Cette distinction semble importante dans l'analyse de l'investissement politique.

Ainsi, la catégorie "*Depuis plus de 6 ans*" regroupe un ensemble assez large d'individus. Pour préciser l'analyse, il est pertinent de croiser cette variable avec celle de l'âge, sans que soit nécessaire la création d'une catégorie supplémentaire.

Répartition des enquêtés par nombre d'années vécues en Alsace (en %)	
Depuis moins de 6 ans	14,34%
Depuis plus de 6 ans	18,15%
Depuis toujours/l'enfance	67,50%
Total	100,00%

D. Le diplôme le plus élevé

L'échantillon présente un biais de représentativité concernant le niveau d'études des enquêtés. Il y a une très nette sur-représentation des diplômes les plus élevés (Bac+2, Bac+3, Bac+5 et Doctorat), avec plus du double de diplômés du supérieur que ce que rapportent les données de l'INSEE. Dans l'échantillon, parmi les enquêtés du Bas-Rhin, 66,6% sont diplômés du supérieur (alors qu'ils sont 32,2% selon l'INSEE), et parmi les enquêtés du Haut-Rhin, 58,94% sont diplômés du supérieur (contre 27,2% selon l'INSEE).

À l'inverse, et par voie de conséquence, les personnes sans diplôme sont nettement sous-représentées dans l'échantillon. Elles représentent 4,40% des enquêtés dans le Bas-Rhin (contre 19,6% selon l'INSEE) et 3,57% dans le Haut-Rhin (contre 21,9% selon l'INSEE).

Les diplômés du brevet des collèges, d'un CAP ou d'un BEP sont aussi nettement sous-représentés. Ils représentent 12,94% de l'échantillon dans le Bas-Rhin (contre 32,3% selon l'INSEE) et 18,75% dans le Haut-Rhin (contre 34,8% selon l'INSEE).

Seul le nombre de diplômés du baccalauréat est relativement représentatif, puisque l'échantillon en compte 16,04% dans le Bas-Rhin (contre 16,4% selon l'INSEE) et 18,75% dans le Haut-Rhin (contre 16,5% selon l'INSEE en 2019).

Répartition des enquêtés selon le diplôme le plus élevé par département (en %)	67	68	Total
Sans diplôme	4,40%	3,57%	4,21%
Brevet/CAP/BEP	12,94%	18,75%	14,24%
BAC	16,04%	18,75%	16,65%
BAC+2	14,23%	17,41%	14,94%
BAC+3	16,82%	17,86%	17,05%
BAC+5	31,57%	21,88%	29,39%
Doctorat	4,01%	1,79%	3,51%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Les biais observés, et notamment la sur-représentation des diplômes les plus élevés, pourraient s'expliquer essentiellement par certains lieux de passations ciblés (campus universitaires) ainsi que par une propension à se diriger et à interroger des enquêtés sociologiquement proches des enquêteurs. Cette sur-représentation est tout de même à relativiser compte tenu de la variété des profils qui ont été interrogés, bien qu'elle doive être prise en compte dans les analyses de cette étude.

E. L'unité urbaine habitée

Afin de pouvoir analyser l'impact du lieu de vie des enquêtés sur le rapport qu'ils peuvent entretenir envers leurs collectivités et l'appartenance de l'Alsace à la région Grand Est, le concept d'unité urbaine a été utilisé.

La variable unité urbaine a donc été créée à partir des données récoltées sur les communes habitées par les enquêtés. L'unité urbaine est un outil de l'INSEE qui regroupe "une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants".

Le découpage de l'INSEE s'appuie sur 8 types d'unités urbaines : l'unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants, celle de 5 000 à 9 999 habitants, celle de 10 000 à 19 999 habitants, celle de 20 000 à 49 999 habitants, celle de 50 000 à 99 999 habitants, celle de 100 000 à 199 999 habitants, celle de 200 000 à 1 999 999 habitants et Paris, et hors unité urbaine.

Pour cette enquête, ces 8 catégories ont été adaptées, pour tenir compte des spécificités du territoire alsacien et de l'échantillon :

- l'absence de la catégorie "unité urbaine entre 100 000 et 199 999 habitants", puisqu'il n'existe pas de telle unité urbaine en Alsace ;
- le regroupement des unités urbaines entre 10 000 et 19 999 habitants, et celles entre 20 000 et 49 999 habitants, puisque cette dernière catégorie est trop peu représentative au sein de l'échantillon pour être analysée par elle-même.

Répartition des enquêtés selon l'unité urbaine habitée (en %)

Hors unité urbaine	8,83%
De 2000 à 4999 habitants	8,22%
De 5000 à 9 999 habitants	8,83%
De 10 000 à 49 999 habitants	11,23%
De 50 000 à 99 999 habitants	10,53%
De 200 000 à 1 999 999 habitants	52,36%
Total	100,00%

F. Le département

L'échantillon présente un biais de représentativité du point de vue de la part d'Alsaciens vivant dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il y a une sur-représentation des Alsaciens habitant le Bas-Rhin, qui composent 77,53% de l'échantillon alors qu'ils représentent 59,78% des Alsaciens selon l'INSEE.

Répartition des enquêtés selon le département (en %)

Bas-Rhin (67)	77,53%
Haut-Rhin (68)	22,47%
Total	100,00%

Ce biais de représentativité s'explique très largement par les méthodes de passation et par la plus grande facilité qu'a représenté la réalisation d'enquêtes dans le département du Bas-Rhin.

Ce biais sera pris en compte lors des analyses bivariées, et notamment dans le rapport que les Alsaciens peuvent entretenir à l'Alsace, et à leurs collectivités.

G. La catégorie socio-professionnelle

L'échantillon est relativement représentatif de la part des inactifs (les étudiants et les personnes en recherches d'emploi) dans la population alsacienne puisqu'il se compose de 25,87% d'inactifs dans le Bas-Rhin (contre 25,2% selon l'INSEE), et de 25,45% d'inactifs dans le Haut-Rhin (contre 24,4% selon l'INSEE).

Répartition des enquêtés selon leur profession (ou dernière profession exercée) par département - actifs et inactifs (en %)	67	68	Total
Agriculteurs exploitants	1,03%	2,23%	1,30%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,89%	5,36%	7,32%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	19,79%	20,54%	19,96%
Professions intermédiaires	21,86%	22,77%	22,07%
Employés	17,85%	17,86%	17,85%
Ouvriers	5,69%	5,80%	5,72%
Autres (étudiants, recherche d'emplois)	25,87%	25,45%	25,78%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Cependant, l'échantillon présente un biais de représentativité concernant la catégorie socio-professionnelle des actifs.

Le biais le plus significatif est la sous-représentation des ouvriers, qui ne représentent que 7,68% de l'échantillon dans le Bas-Rhin (contre 22,4 % selon l'INSEE) et 7,78% dans le Haut-Rhin (contre 24,8% selon l'INSEE).

À l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sur-représentés. Ils représentent 26,7% des actifs du Bas-Rhin dans l'échantillon (contre 17,8% selon l'INSEE) et 27,54% des actifs du Haut-Rhin (contre 13,1% selon l'INSEE).

Les catégories des professions intermédiaires et des employés sont moins touchées par ces biais de représentativité. Dans le Bas-Rhin, on constate une légère surreprésentation des professions intermédiaires (qui composent 29,49% des actifs de l'échantillon contre 27% selon l'INSEE) et une légère sous-représentation des employés (qui composent 24,08% des actifs de l'échantillon contre 26,7% selon l'INSEE). Dans le Haut-Rhin, les mêmes tendances sont observables. Les professions intermédiaires représentent 30,54% de l'échantillon (contre 27% selon l'INSEE), et les employés 23,94% (contre 28% selon l'INSEE).

La catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est celle dont la représentativité diffère le plus entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Si dans le Bas-Rhin, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont deux fois plus nombreux dans l'échantillon (10,65% contre 5,5% selon l'INSEE), dans le Haut-Rhin l'échantillon n'est que légèrement sur-représentatif (7,19% contre 6% selon l'INSEE).

Les agriculteurs exploitants sont sur-représentés dans l'échantillon, et représente une part trop faible d'enquêtés pour être significatifs. Ils composent 1,4% de l'échantillon dans le Bas-Rhin (contre 0,7% selon l'INSEE) et 2,99% de l'échantillon dans le Haut-Rhin (contre 1,1% selon l'INSEE).

Répartition des enquêtés selon leur profession (ou dernière profession exercée) par département - actifs (en %)	67	68	Total
Agriculteurs exploitants	1,40%	2,99%	1,76%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10,65%	7,19%	9,86%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	26,70%	27,54%	26,89%
Professions intermédiaires	29,49%	30,54%	29,73%
Employés	24,08%	23,95%	24,05%
Ouvriers	7,68%	7,78%	7,70%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Les biais de représentativité de l'échantillon selon le diplôme sont directement à mettre en lien avec les biais concernant la catégorie socio-professionnelle. Ces biais ont leur importance dans l'interprétation des analyses de cette étude.

H. Parler l'alsacien

Cette variable permet de mesurer le rapport des enquêtés à l'"identité alsacienne". Il semble intéressant de souligner que plus d'un tiers des enquêtés parle l'alsacien.

Répartition des enquêtés selon leur maîtrise du dialecte alsacien (en %)	
Non	64,19%
Oui, moins que le Français	26,38%
Oui, plus que le Français	9,43%
Total	100,00%

La construction de cette variable comporte cependant quelques biais puisque la maîtrise de la langue n'est pas quantifiée et recouvre ainsi très certainement de fortes variations du point de vue du niveau de maîtrise. Là encore, il a été décidé de ne tenir compte que de ce que les enquêtés souhaitent faire savoir, la spontanéité d'une telle réponse disant aussi quelque chose, en creux, de la force de leurs représentations ou de leur attachement au dialecte.

I. Le sentiment alsacien

À la question "*Sur une échelle de 1 à 10, à combien vous sentez-vous alsacien ?*", les réponses ont été regroupées en différents degrés de sentiment d'appartenance. Les notes de 1 à 3 représentent un faible sentiment d'appartenance, les notes de 4 à 6 représentent un sentiment d'appartenance moyen, les notes de 7 et 8 représentent un fort sentiment d'appartenance et les notes de 9 et 10 représentent un très fort sentiment d'appartenance.

Répartition des enquêtés selon leur sentiment d'appartenance à l'Alsace (en %)	
Faible	16,15%
Moyen	19,36%
Fort	29,39%
Très fort	35,11%
Total	100,00%

J. Les parents nés en Alsace

Comme pour la variable “Parler alsacien” et celles du nombre d’années vécues en Alsace, cette variable permet de mesurer le degré “d’identité alsacienne” des enquêtés. Il semble intéressant de souligner que près de deux tiers des enquêtés ont au moins un parent né en Alsace.

Répartition des enquêtés selon le nombre de parents nés en Alsace (en %)	
Oui, les 2	42,03%
Oui, un seul	18,25%
Non, aucun	39,72%
Total général	100,00%

K. La typologie de l'identité alsacienne

L'ensemble des données récoltées a permis de créer une typologie du degré “d’identité alsacienne” des enquêtés. L’identité est envisagée ici sous sa forme culturelle. L’identité culturelle peut se définir comme l’ensemble des croyances, comportements sociaux, rites, coutumes, traditions, valeurs, langues, institutions d’une culture donnée⁸. Si ces éléments sont pensés comme des vecteurs de l’identité culturelle, une partie des données collectées permettent de dresser un premier portrait de ce que peut être “l’identité alsacienne”. Cette dernière est ainsi évaluée selon la connaissance linguistique (parler l’alsacien) et des considérations d’ordres familial et territorial. Si la langue semble être un facteur prégnant de l’identité culturelle, les parents ont aussi un rôle primordial dans la transmission de valeurs⁹.

La typologie de l’“identité alsacienne” a donc été construite par combinaison, en s’appuyant sur trois variables : la naissance ou non d’au moins un parent en Alsace, le nombre d’années vécues en Alsace selon les trois sous-catégories vu précédemment, le fait de parler ou non l’Alsacien. Cette typologie repose ainsi sur quatre types : l’alsacien très intégré, l’alsacien intégré, l’alsacien peu intégré et le nouvel alsacien.

Au sein du type “Alsacien très intégré”, sont réunis les profils suivants :

⁸ Baden et Steward (2000), Thomas et Tessler (2007), Vonk (2001).

⁹ Moore, Wilkie et Lutz (2002).

- les Alsaciens dont au moins un des parents est né en Alsace, qui vit en Alsace depuis sa naissance/l'enfance, et qui parle alsacien;
- les Alsaciens dont au moins un des parents est né en Alsace, qui vit en Alsace depuis au moins 6 ans, et qui parle alsacien;
- les Alsaciens dont au moins un des parents est né en Alsace, qui vit en Alsace depuis moins de 6 ans, et qui parle alsacien;
- les Alsaciens dont aucun des parents est né en Alsace, qui vit en Alsace depuis la naissance/l'enfance, et qui parle alsacien.

Le fait de parler alsacien semble être un facteur très fort "d'identité alsacienne" qui, combiné au fait d'avoir au moins un parent né en Alsace et/ou le fait de vivre en Alsace depuis la naissance/l'enfance, témoigne d'une réelle intégration à l'identité alsacienne.

Au sein du type "Alsacien intégré", sont réunis les profils suivants :

- les Alsaciens dont au moins un des parents est né en Alsace, qui vit en Alsace depuis sa naissance/l'enfance, et qui ne parle pas alsacien;
- les Alsaciens dont au moins un des parents est né en Alsace, qui vit en Alsace depuis plus de 6 ans, et qui ne parle pas alsacien;
- les Alsaciens dont aucun parent n'est né en Alsace, qui vit en Alsace depuis plus de 6 ans, et qui parle l'alsacien.

Le fait d'avoir au moins un parent né en Alsace et d'y habiter depuis la naissance/l'enfance ou d'y vivre depuis plus de 6 ans semble être un degré fort d'identité alsacienne. Par ailleurs, le fait de parler l'alsacien sans avoir de parents nés en Alsace et sans y être né, témoigne aussi d'un fort degré d'intégration.

Au sein du type "Alsacien peu intégré", sont réunis les profils suivants :

- les Alsaciens dont aucun parent n'est né en Alsace, qui sont en Alsace depuis la naissance/l'enfance, et qui ne parle pas alsacien;
- les Alsaciens dont aucun parent n'est né en Alsace, qui sont en Alsace depuis plus de 6 ans, et qui ne parlent pas alsacien.

Ces Alsaciens sont considérés peu intégrés car l'absence de parents Alsaciens réduit l'intégration à la culture alsacienne.

Au sein du type "Nouvel alsacien", sont réunis les profils suivants :

- les Alsaciens dont aucun parents n'est né en Alsace, qui sont en Alsace depuis moins de 6 ans, et qui ne parle pas alsacien;
- les Alsaciens dont au moins un parent est né en Alsace, qui est en Alsace depuis moins de 6 ans, et qui ne parle pas alsacien.

Cette dernière catégorie regroupe les Alsaciens arrivés récemment sur le territoire.

Répartition des enquêtés par degrés "d'identité alsacienne" (en %)

Alsacien très intégré	34,80%
Alsacien intégré	26,78%
Alsacien peu intégré	24,17%
Nouvel alsacien	14,24%
Total général	100,00%

SECTION II. LA CONNAISSANCE ET L'AVIS DES ENQUÊTÉS SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le questionnaire servant de recueil à l'ensemble des données utiles à cette étude a été élaboré selon deux objectifs :

- collecter des données objectives permettant d'apporter des éléments de connaissance des représentations que se font les Alsaciens de leurs collectivités et de l'appartenance de l'Alsace à la région Grand Est ;
- réduire au maximum les biais dans le choix et la formulation des questions.

A. La connaissance et le rapport global aux collectivités territoriales

Afin de récolter des données sur les différents rapports que les Alsaciens entretiennent à l'égard de leurs collectivités territoriales et de l'action publique locale, un questionnaire a été élaboré, portant sur la commune, l'intercommunalité, le département et la région.

Afin d'éclairer le rapport des Alsaciens à leur commune et à leur intercommunalité, plusieurs éléments réputés permettre une identification de leur attachement ont été sondés :

- la connaissance du nom du maire de la commune d'appartenance ;
- la connaissance du nom de l'intercommunalité de rattachement de la commune ;
- la connaissance de la différence des compétences entre la commune et l'intercommunalité ;
- le regard porté sur le développement de l'intercommunalité.

Afin d'éclairer le rapport des Alsaciens à leur département et à leur région, plusieurs éléments réputés permettre une identification de leur attachement ont été sondés :

- la connaissance des fonctions de F. Bierry et J. Rottner¹⁰ (en présentant leur photo et leur nom) ;
- la connaissance de la distinction entre la Collectivité européenne d'Alsace et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- la connaissance de la différence des compétences entre le département et la région.

Afin de compléter ces éléments par une vision plus générale du rapport des Alsaciens à la vie politique locale, plusieurs éléments réputés permettre une identification de leur attachement ont été sondés :

- le classement du sentiment d'appartenance aux différentes entités politiques et géographiques suivantes : la commune, le département, l'Alsace, la région Grand Est, la France et l'Europe ;

¹⁰ Ce dernier était en effet en fonction lors de la réalisation des enquêtes sur le terrain.

- la participation aux dernières élections municipales, départementales, régionales, législatives, présidentielles et européennes;
- l'implication dans la vie politique et associative locale;
- la satisfaction à l'égard de l'action publique de sa commune, de son intercommunalité, du département et de la région.

Certaines questions, bien sûr, sont susceptibles de comporter des biais qu'il est important de prendre en considération dans le développement de l'analyse.

Les questions de connaissances. Pour l'ensemble des questions de connaissances qui ont été soumises aux enquêtés, afin de garantir que l'enquête ne donne pas le sentiment d'un examen et, ce faisant, favoriser le volume de réponses, il a été décidé de ne pas chercher à sonder plus profondément la connaissance réelle de l'enquêté de la réponse à la question posée, mais de se contenter de la réponse formulée sous forme affirmative ou négative. Il en résulte que les données collectées, sans pour autant perdre leur valeur, doivent être prises avec précaution : il existe une probabilité qu'il y ait une sur-représentation de réponses "oui" par rapport à la connaissance réelle que les enquêtés ont sur ces questions.

Ce biais se retrouve aussi bien pour les questions relatives à la reconnaissance de F. Bierry et de J. Rottner, que de celles relatives à la connaissance du nom du maire et de celui de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'appartenance, ou de la distinction des compétences entre la commune et l'intercommunalité ou entre le département et la région. Ce biais se retrouve aussi pour la question de la connaissance de la distinction entre la Collectivité européenne d'Alsace et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Ce biais est d'autant plus présent pour les questions de distinction des compétences des collectivités que ces questions ouvrent la voie à des réponses plus subjectives : chacun répond selon ses propres critères d'évaluation de ses propres connaissances. Il aurait certes été possible de poser des questions plus directes, par exemple en citant certaines compétences et en observant si l'enquêté est capable d'identifier la collectivité locale en charge de celle-ci. Outre que de telles questions auraient pu décourager les sondés, il apparaît que le format de la question ouverte permettait aussi, malgré ses biais, de sonder un degré de connaissance minimal et spontané des sondés, ce qui n'est pas sans intérêt sur ce sujet complexe. Chacun était en effet libre de sa réponse et pouvait ainsi, parmi les centaines de compétences, mettre en évidence celle(s) qu'il connaissait spontanément.

Il est aussi utile de préciser que l'organisation territoriale spécifique de l'Alsace rend la connaissance des collectivités territoriales d'autant plus complexe, comme ont pu le témoigner les réponses données par les enquêtés - le périmètre des échelons départementaux déconcentrés étant différents de celui de l'échelon départemental décentralisé.

La question de la satisfaction de l'action publique locale. Au cours des passations et en analysant par la suite les données recueillies, il est apparu que cette question était parfois vécue comme une imposition de problématique, c'est-à-dire une question que ne se pose pas l'enquêté,

ou pas en ces termes. Certains enquêtés avaient un avis tranché sur la question, tandis que d'autres avaient des difficultés à exprimer une opinion. Le nombre d'absence de réponses, notamment à la justification de l'avis donné (près de 43%) semble confirmer cette limite, qui tient évidemment à la relativité des considérations relatives à la satisfaction à l'égard de l'action publique et à la difficulté que peuvent avoir les sondés à assumer une position face à l'enquêteur.

Les résultats sur ce point sont donc à analyser avec précaution et, si le désintérêt à l'égard de l'action publique locale semble être la première des réponses, il convient de garder à l'esprit les limites évoquées.

La question du regard sur l'intercommunalité. À la question “*Quel regard portez-vous sur l'intercommunalité ?*”, les réponses données ont été regroupées en trois catégories : “Avis favorable”, “Avis défavorable” et “Pas d'avis / Ne sait pas répondre”. Alors que la moitié des personnes interrogées se disent favorables au développement de l'intercommunalité, 11 % environ y sont défavorables et plus d'un tiers n'a pas d'avis ou ne sait pas répondre à cette question. Il a pu être constaté que, la plupart du temps, cette absence de réponse était due à un manque de connaissance de ce qu'est réellement une intercommunalité. Les réponses à cette question sont donc aussi soumises à limites, en même temps que ces dernières révèlent, en creux, la connaissance très relative des Alsaciens sur le sujet de leur intercommunalité.

B. L'avis sur l'appartenance de l'Alsace à la région Grand Est

Afin de récolter des données sur l'avis que portent les Alsaciens sur l'appartenance de l'Alsace à la région Grand Est, plusieurs éléments réputés permettre une identification du positionnement de ces derniers ont été sondés :

- l'avis porté à la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au sein de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- l'avis porté sur la réforme de la délimitation des régions issue de la loi du 16 janvier 2015 ;
- l'avis porté sur la création de la région Grand Est ;
- l'avis porté sur un retour de la région Alsace.

La question de l'avis sur un retour de la région Alsace. Pour cette dernière question, il a été demandé aux enquêtés de justifier leur réponse. Afin de pouvoir analyser ces réponses, une typologie a été adoptée, construite de la manière suivante :

NON - Contre le retour en arrière et stop au changement : ce premier type regroupe les individus défavorables au retour de la région Alsace car ils ne souhaitent pas de retour en arrière sur la réforme de fusion des régions de 2015. Ce sont des individus qui se disent opposés au changement perpétuel et qui pensent qu'il vaut mieux persévérer du fait des moyens déjà mis en œuvre dans cette réforme.

NON - Économies d'échelle : ce second type regroupe les individus défavorables au retour de la région Alsace en raison des économies d'échelles que la région Grand Est permet par rapport à

l'ancien découpage régional. Ils évoquent souvent les économies d'échelles en matière d'argent mais aussi en matière de simplification administrative.

NON - Ouverture aux autres contre le repli identitaire : ce troisième type regroupe les individus défavorables au retour de la région Alsace et qui sont en faveur de l'ouverture aux autres permise par la fusion des régions. Ces individus pensent que le repli identitaire est mauvais et que s'unir, même dans la diversité, est une force.

OUI - C'était mieux avant : ce type regroupe les individus favorables au retour de la région Alsace car c'était d'après eux bien mieux que depuis la fusion des régions.

OUI – Le Grand Est est trop vaste (manque de proximité) : ce type regroupe les individus favorables au retour de la région Alsace en raison de la taille trop grande et trop vaste de la nouvelle région Grand Est. D'après eux, la région Grand Est est trop vaste, et ne facilite pas une administration de proximité et adaptée aux particularités des territoires. D'après eux les décisions seraient plus simples et plus cohérentes si elles étaient prises à l'échelle d'un territoire plus réduit comme celui de l'Alsace.

OUI – Il faut défendre l'identité alsacienne (culture, histoire) : ce type regroupe les individus favorables au retour de la région Alsace en raison de l'identité marquée de cette région. Pour eux, il y a un fort sentiment d'attachement à l'Alsace en tant que région avec des racines culturelles et historiques fortes.

OUI – Il faut préserver la richesse de l'Alsace : ce type regroupe les individus favorables au retour de la région Alsace pour des raisons économiques. Ils évoquent les richesses de l'Alsace, notamment en comparaison aux autres régions fusionnées (Lorraine et Champagne-Ardenne). Certains revendiquent son potentiel économique et son indépendance.

NSP - NR : ce type regroupe les individus favorables, non-favorables, ou sans avis sur le retour de la région Alsace et qui n'ont pas souhaité s'exprimer ou ne savaient pas s'exprimer sur les raisons de leur pensée.

Comme pour les questions relatives aux rapports des Alsaciens à leurs collectivités territoriales, les données issues des questions relatives à l'appartenance de l'Alsace à la région Grand Est connaissent des limites.

La question de l'avis sur la fusion du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au sein de la Collectivité européenne d'Alsace. La question posée pour obtenir cette variable était la suivante : “*Quel avis portez-vous sur la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la CEA ?*”. Par cette question, l'objectif était de connaître l'avis des enquêtés sur le bien-fondé de la fusion des deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de cette nouvelle collectivité territoriale aux compétences départementales, depuis le 1er janvier 2021. Il est apparu que près d'un tiers des enquêtés ne savait pas répondre à cette question du fait de l'absence de connaissance de cette fusion récente. Les résultats sont donc à nuancer, puisque seulement deux

tiers des sondés ont répondu par un avis favorable ou défavorable à la fusion. Là encore, la limite soulignée révèle cependant, par son existence, la grande fragilité de la connaissance de leurs collectivités par les Alsaciens.

La question de l'avis sur la fusion des régions. La question posée pour sonder cette variable est la suivante : *“Quel avis portez-vous sur la fusion des régions en général ?”*. Si une telle formulation était susceptible de connaître les mêmes limites que la précédente, il apparaît que les Alsaciens sont davantage informés de la fusion des régions et que le volume d'absence de réponse affecte de manière moindre les données recueillies. En effet, seulement 15 % des enquêtés n'ont pas répondu. Ce plus faible taux d'absence de réponse provient probablement d'une meilleure connaissance de cette fusion plus ancienne, bien plus médiatisée au niveau national et sujette à forte critique politique sur le territoire, mais aussi du fait que les habitants du Grand Est, dont les Alsaciens, ont été consultés pour choisir le nouveau nom de la collectivité.

SECTION I

LA COMMUNE ET

L'INTERCOMMUNALITÉ



CHAPITRE II : L'ANALYSE

SECTION I. LA COMMUNE ET L'INTERCOMMUNALITÉ

Dans cette première partie, c'est le rapport qu'ont les individus interrogés à leur commune et intercommunalité qui sera analysé. L'exposé ci-après s'inscrit dans l'examen du sentiment d'appartenance communal et intercommunal du panel d'enquêtés afin de chercher à comprendre les facteurs inhérents au processus de formation du sentiment d'appartenance à ces territoires.

Pour mener à bien cette analyse, deux grilles d'examen ont été utilisées : d'une part, celle de l'attachement des enquêtés au bloc communal (A) et d'autre part, celle de la construction du sentiment d'appartenance à ce dernier (B).

Avant de débiter l'analyse, il est intéressant de mentionner deux études précédemment réalisées sur le sujet. La première, intitulée « *Histoire de vie* » réalisée par l'INSEE en 2003¹¹ auprès de 8 403 individus, qui vise à interroger la construction des identités et notamment les échelles de référence du lieu d'appartenance. À la question : « *Si je vous demande d'où vous êtes, que répondez-vous ?* », plus d'une personne sur deux vivant sur le territoire métropolitain déclarait être de sa commune. Dans une deuxième étude réalisée par IPSOS en 2016¹² auprès de 20 153 personnes, 73 % des personnes interrogées (soit trois personnes sur quatre) déclaraient avoir un attachement fort pour la commune.

A. Un premier niveau d'analyse : quel attachement des Alsaciens au bloc communal ?

S'agissant de l'attachement des alsaciens au bloc communal, certains constats ont pu être dégagés. D'une part, malgré un développement renforcé des régions et des intercommunalités, l'étude met en avant un intérêt marqué des habitants pour leur commune, que ce soit par la connaissance de leur maire ou encore par le sentiment d'appartenance qu'ils expriment vis-à-vis de leur commune. Par ailleurs, on constate étonnamment une implication relativement faible des Alsaciens dans la vie locale, constat toutefois compensé par une forte affluence aux urnes. Enfin, quant à l'échelon intercommunal, celui-ci ne semble pas bénéficier de la même affection que l'échelon communal.

a. Un sentiment d'appartenance marqué à la commune

D'après les données collectées, nous relevons que 79 % des sondés connaissent le nom du maire de leur commune.

¹¹ Enquête « *Histoire de Vie* », *Construction des identités*, INSEE, 2003.

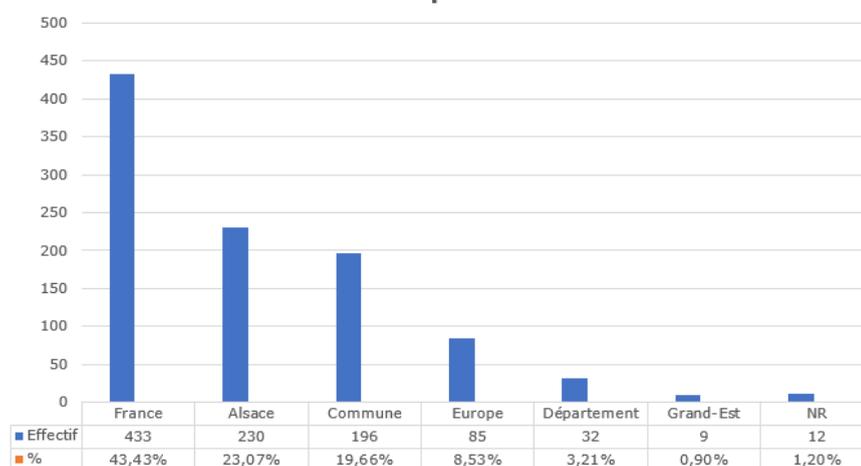
¹² Sondage IPSOS sur le degré d'attachement des Français à leurs collectivités locales, 2016.

CONNAISSANCE DU NOM DU MAIRE



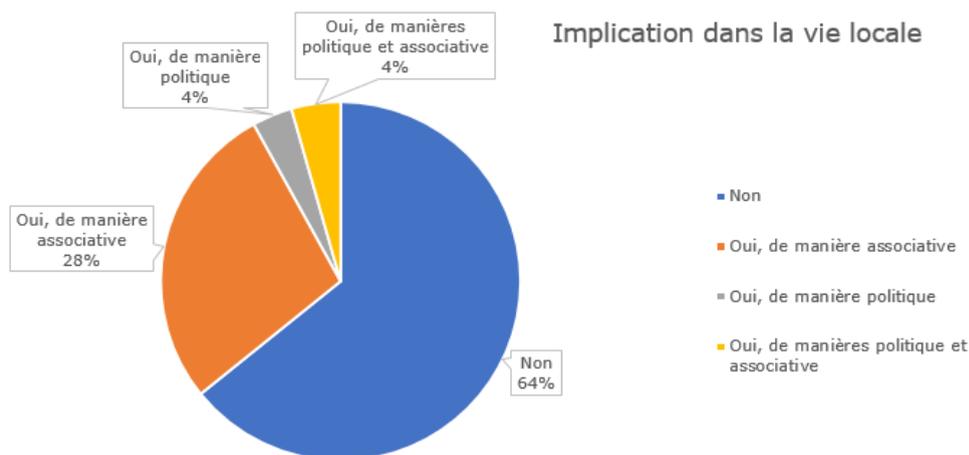
D'ailleurs, chez la majorité des sondés, le sentiment d'appartenance à la commune arrive troisième, derrière le sentiment d'appartenance à l'Alsace (en second) et à la France (en premier).

Le sentiment d'appartenance à la commune en troisième position



L'échelon communal fait ainsi l'objet d'un fort sentiment d'appartenance. Ce constat s'explique principalement par le fait que la commune est la collectivité territoriale la plus proche des citoyens et l'une des plus identifiées par les Français (notamment en raison de ses compétences reconnues : élections, état civil, recensement, écoles etc.). La commune est également l'échelon privilégié vers lequel se tournent les Français en cas de démarche administrative (comparativement à l'échelon intercommunal, départemental ou régional).

Toutefois, malgré un attachement marqué à la commune, on constate une implication relativement faible des sondés dans la vie locale. En effet, uniquement 4% des interrogés sont impliqués dans la vie locale, de manière politique ou associative contre 64% qui ne le sont pas du tout.

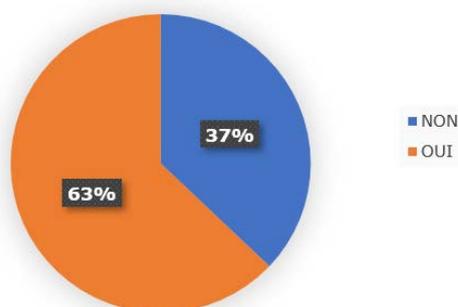


Les explications au manque de participation active à la vie politique locale peuvent être nombreuses : manque de temps à investir, désintérêt, désengagement politique, idées politiques divergentes, sentiment de non représentation, etc.

Par ailleurs, ce manque d'implication dans la vie locale est contrebalancé par un fort taux de participation des sondés aux élections municipales. En France, le taux de participation définitif du 1er tour des élections municipales et communautaires en 2020¹³ était de 44,66%, ce qui représente 55.34% d'abstention. Au second tour, le taux de participation définitif était de 41,6%, soit 58.4% d'abstention.

Par comparaison, 63% des personnes interrogées ont voté aux élections municipales de 2020 et 37% se sont abstenues (indépendamment du 1er ou du 2e tour). Ce taux de participation descend à 49% tant pour les élections départementales que régionales. Il s'élève à 69% pour les législatives.

Taux de participation des sondés aux élections municipales de 2020

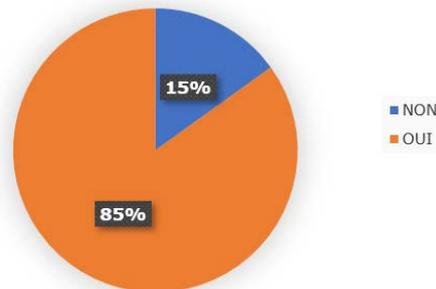


D'ailleurs, le vote à l'élection présidentielle de 2022 a également fortement mobilisé les personnes interrogées. En effet, on ne décompte que 15% d'abstention parmi les sondés. En

¹³ Chiffres du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.

France¹⁴, le taux d'abstention à l'élection présidentielle de 2022 était de 28.01%. Il n'en reste pas moins que l'élection présidentielle reste la plus mobilisatrice (comparativement aux élections locales ou législatives). En même temps, les élections municipales sont les plus mobilisatrices parmi les élections locales.

Taux de participation des sondés aux élections présidentielles de 2022



Ces taux élevés de participation s'expliquent principalement par l'échantillon, présentant un très léger biais de représentativité concernant le niveau d'études. Il est courant de constater que plus une personne est diplômée, plus elle est intéressée par la politique et plus elle vote de manière régulière aux élections.

b. Un rapport à l'intercommunalité nuancé

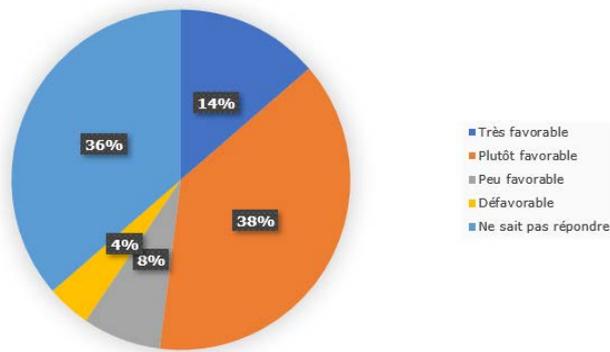
Après avoir posé un premier regard sur le rapport qu'entretient le panel d'enquêtés à la commune, il convient désormais de s'intéresser à leur rapport à l'intercommunalité.

De prime abord, l'échelon intercommunal ne semble pas bénéficier de la même appréciation par les interrogés que l'échelon communal. Les enquêteurs ont généralement dû expliquer aux sondés le phénomène intercommunal et sa distinction avec l'échelon communal. Pour autant, la majorité des personnes interrogées avait la capacité de désigner leur intercommunalité d'appartenance.

A la question "êtes vous favorable au développement de l'intercommunalité?" 38% se disent "plutôt favorables", 36 % disent "ne pas savoir répondre" et seuls 14% des sondés se disent "très favorables".

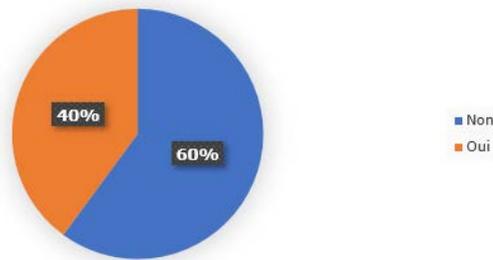
¹⁴ "Une abstention proche des records lors de l'élection présidentielle 2022", Le Monde, 25 avril 2022

Avis sur le développement de l'intercommunalité



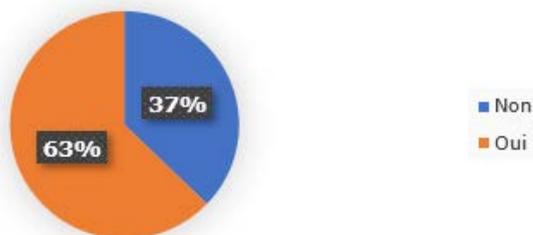
Il ressort de l'étude que 60% des enquêtés ne sont pas en capacité de distinguer les compétences communales et intercommunales.

Distinction entre compétences communales et intercommunales



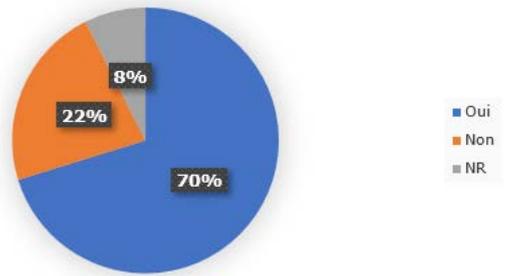
Aussi, 63 % des sondés indiquent connaître l'intercommunalité à laquelle ils appartiennent, 37% n'en ont pas connaissance. Ce constat est à mettre en parallèle avec le manque de compréhension entourant le phénomène intercommunal, qui se rapporte, ici, essentiellement à la distinction commune/EPCI d'un point de vue des compétences et non de la connaissance de l'EPCI en tant que telle sur un territoire donné. Les enquêtés ne semblent pas démontrer d'un intérêt pour les compétences et actions de leur intercommunalité, avec laquelle, ils marquent justement une certaine distance.

Connaissance de l'EPCI d'appartenance

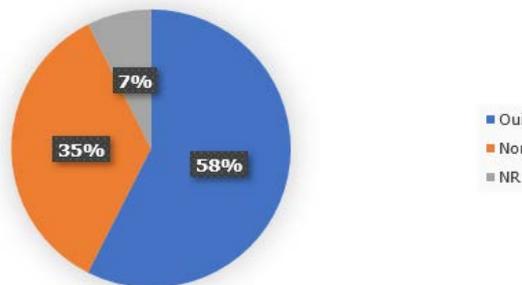


En outre, 70% des sondés se disent satisfaits de l'action menée par la commune contre 58% pour l'intercommunalité.

Satisfaction à l'égard de l'action menée par la commune



Satisfaction à l'égard de l'action menée par l'intercommunalité



Si l'institution communale est vue comme un territoire de proximité et génère un fort sentiment d'appartenance, l'échelon intercommunal ne semble pas faire l'objet de la même reconnaissance. Le regard porté sur le développement de l'intercommunalité est *“plutôt favorable”* de manière générale. Cela peut s'analyser par la présence relativement récente à grande échelle de l'intercommunalité dans le paysage territorial français et par son absence d'existence constitutionnelle. Ces paramètres tendent à rendre l'intercommunalité moins visible aux yeux des sondés contrairement à l'échelon communal qui existe quasiment depuis toujours. Ce constat peut également s'expliquer par la méconnaissance ou l'incompréhension de ce qu'est l'intercommunalité et par les compétences très disparates entre les différentes intercommunalités, qui accroissent l'incompréhension autour de l'échelon intercommunal et son manque de lisibilité.

Aussi, l'étude IFOP de 2022 pour l'association des *Intercommunalités de France* précise que : *“malgré un renforcement de leurs compétences et de leur périmètre au cours des 12 dernières années (loi de 2010, loi Maptam de 2014, loi NOTRe de 2015), les intercommunalités sont souvent les grandes oubliées des débats institutionnels et des campagnes électorales”*.¹⁵

Finalement, les personnes interrogées semblent favorables au développement de l'intercommunalité même si cette dernière reste encore partiellement méconnue. On constate donc un paradoxe entre la méconnaissance prégnante pour les compétences et actions de l'intercommunalité mais une volonté de développer tout de même cet échelon territorial. Cela

¹⁵ Étude Ifop pour Intercommunalités de France réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 13 au 15 septembre 2022 auprès d'un échantillon de 1010 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine.

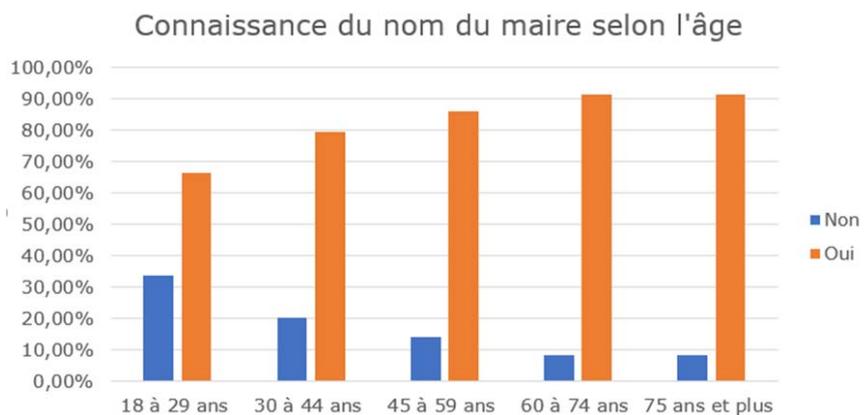
peut nous permettre d'affirmer que l'intercommunalité n'est pas perçue de manière négative par ses habitants; qui tient, en réalité, à un seul manque de connaissance.

B. Un deuxième niveau d'analyse : la construction du sentiment d'appartenance

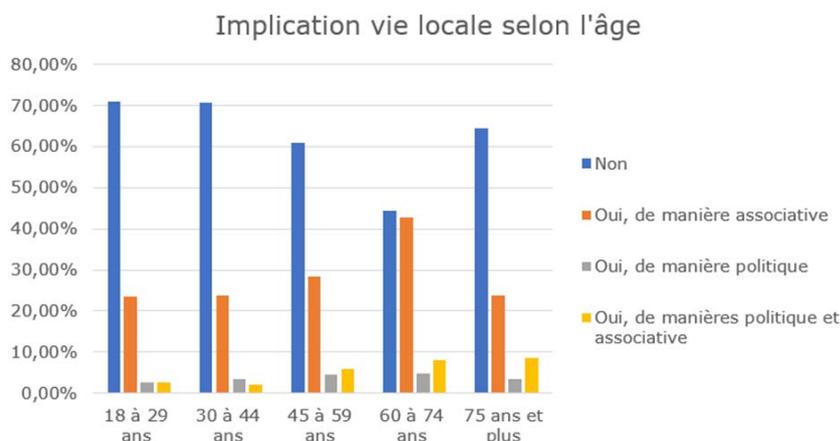
Aussi, il est désormais intéressant de s'attacher à comprendre les éléments socio-économiques participant à la construction d'un sentiment d'appartenance territorial, ici pour la commune et l'intercommunalité.

a. Le territoire, un marqueur identitaire fort

L'étude fait ressortir que la connaissance du nom du maire est influencée par l'âge. En effet, plus l'âge augmente, plus la réponse « non » à la question « connaissez-vous le nom du maire de votre commune ? » diminue.

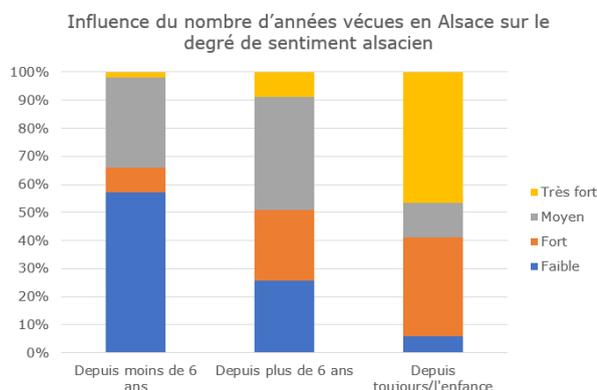


Aussi, l'implication dans la vie locale de manière associative et politique tend à augmenter avec l'âge.

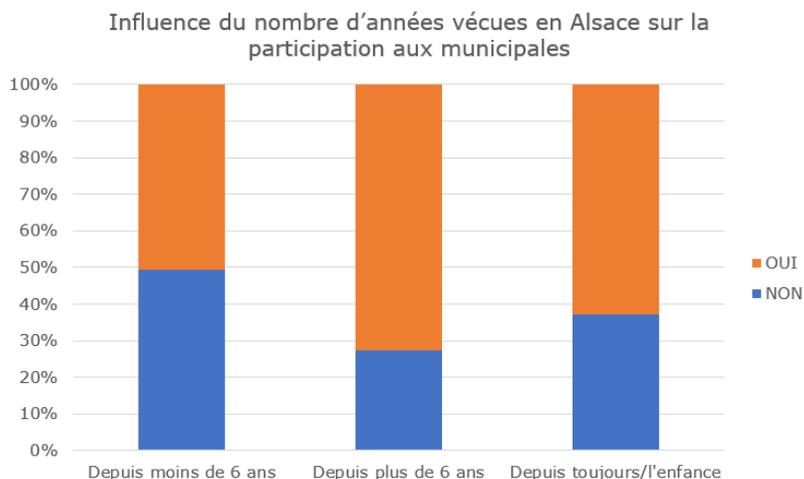


En outre, le nombre d'années vécues en Alsace a un effet positif sur le sentiment d'appartenance à l'Alsace. Ce sont 62% des personnes interrogées vivant depuis toujours en Alsace qui

déclarent avoir un sentiment d'appartenance “*fort*” ou “*très fort*” à l’Alsace. À contrario, seuls 2% des personnes interrogées vivant en Alsace depuis moins de six ans déclarent avoir un sentiment d'appartenance “*fort*” ou “*très fort*”.

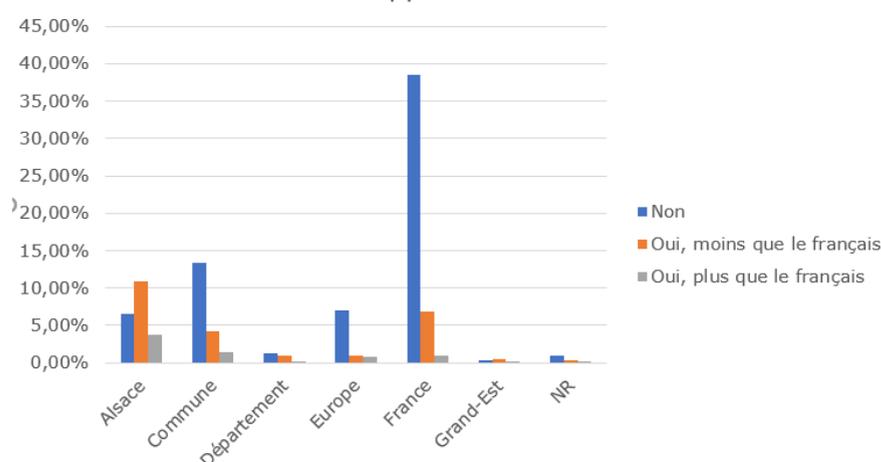


Autre constat intéressant, le nombre d’années vécues en Alsace influence positivement le vote aux élections municipales. Effectivement, la participation aux élections municipales est plus élevée lorsque les personnes interrogées indiquent habiter en Alsace depuis plus de six ans ou depuis toujours. De fait, résider dans une commune depuis suffisamment longtemps augmente la participation citoyenne aux élections municipales car le sentiment d’appartenance y étant “*fort*” ou “*très fort*”, les sondés agissent pour choisir les représentants les plus à même de valoriser le territoire auquel ils appartiennent et qu’ils affectionnent.



En revanche, parler l’alsacien n’influence pas le sentiment d’appartenance à la commune. Le graphique ci-dessous, destiné à croiser le sentiment d’appartenance à la pratique de l’alsacien, étaye ce constat. Selon les dernières obtenues, aucun lien ne peut être fait entre la capacité à parler l’alsacien et le sentiment d’appartenance à la commune. Toutefois, parler l’alsacien participe au sentiment d’appartenance à l’Alsace. Tandis que, ne pas parler l’alsacien participe au sentiment d’appartenance à la France. La langue semble alors être une valeur identitaire forte, un facteur essentiel à l’identité régionale.

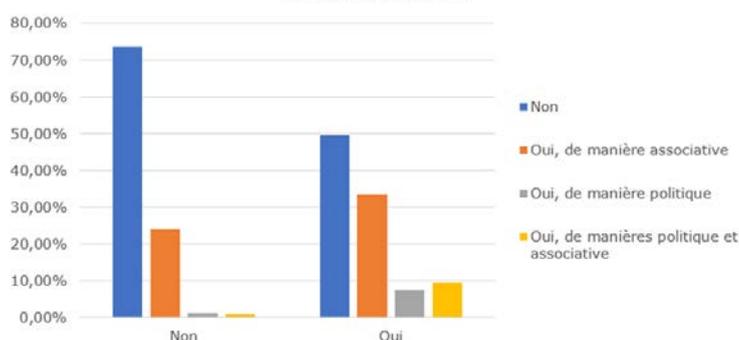
La pratique de l'alsacien et le sentiment d'appartenance



Le sentiment d'appartenance à l'Alsace coexiste avec le sentiment d'appartenance à la France. Ce constat vient confirmer le poids identitaire de l'Alsace et l'importance du rôle joué par les régions (avant la fusion opérée en 2015) dans la structuration du territoire Français.

Par ailleurs, l'étude met en avant que la capacité à distinguer les compétences communales et intercommunales influence positivement l'implication dans la vie locale, qu'elle soit associative, politique ou les deux.

L'implication dans la vie locale selon la capacité à distinguer les compétences communales et intercommunales

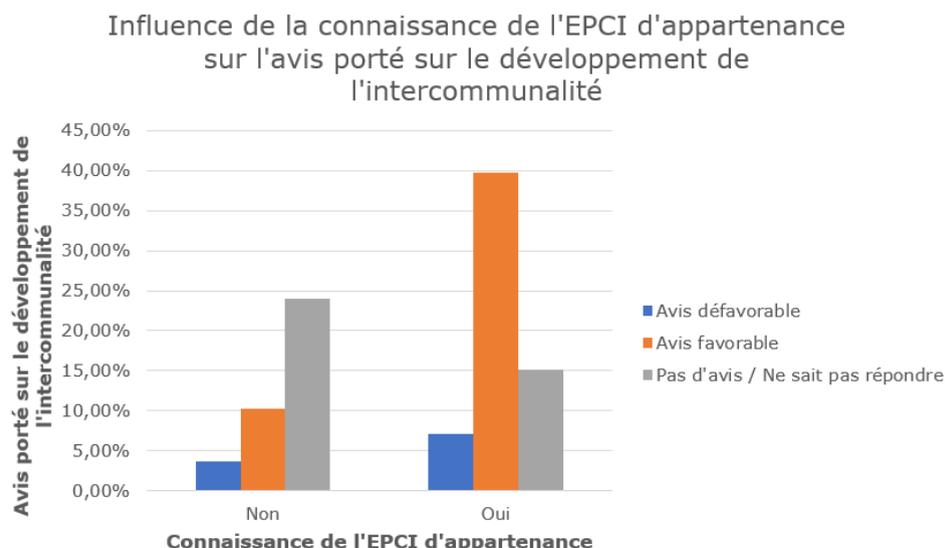


Lorsqu'ils ont connaissance de leurs communautés locales, les électeurs sont plus à même d'être motivés par les questions et les enjeux spécifiques qui y sont liés.

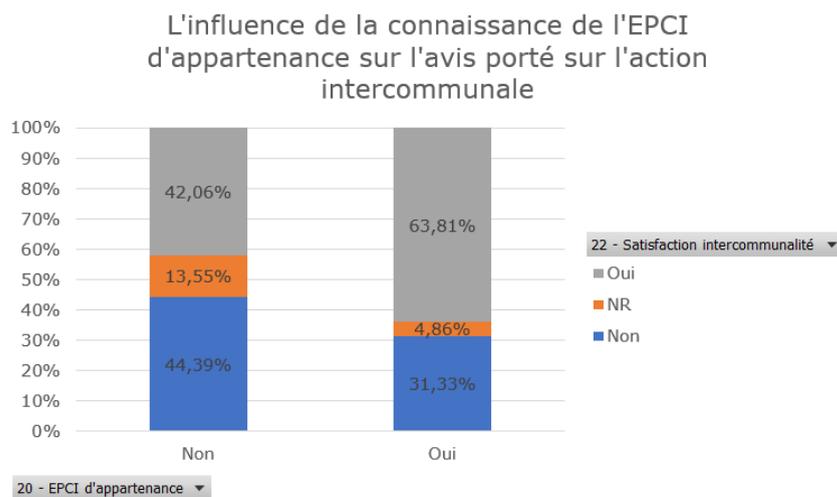
En définitive, le sentiment d'appartenance à la commune se construit au travers de différents facteurs. L'étude permet de constater que la connaissance du maire, le nombre d'années vécues en Alsace ainsi que l'implication dans la vie locale, de manière politique ou associative, constituent des éléments clés dans la construction d'un sentiment d'appartenance à la commune.

b. Une identification identitaire à l'intercommunalité encore à construire

La connaissance de l'EPCI d'appartenance influence largement l'avis porté sur le développement de l'intercommunalité.

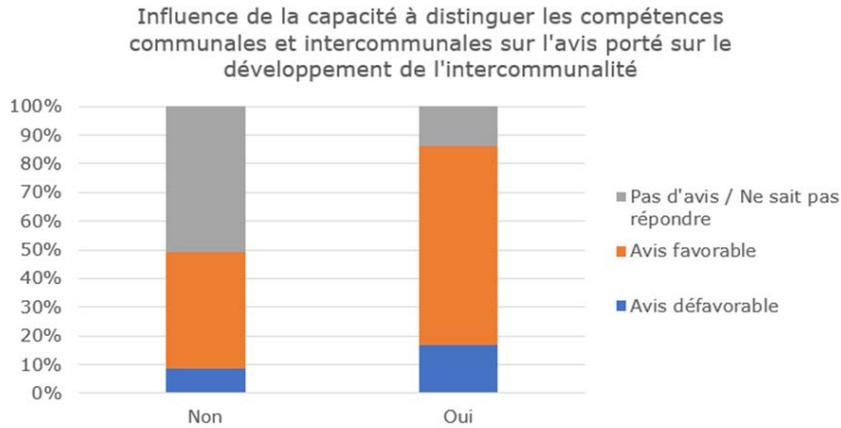


La connaissance de l'EPCI d'appartenance semble influencer de manière positive l'avis porté sur l'action menée par l'intercommunalité. 63.81% des personnes déclarant connaître leur EPCI d'appartenance sont également satisfaites de l'action menée par l'intercommunalité.

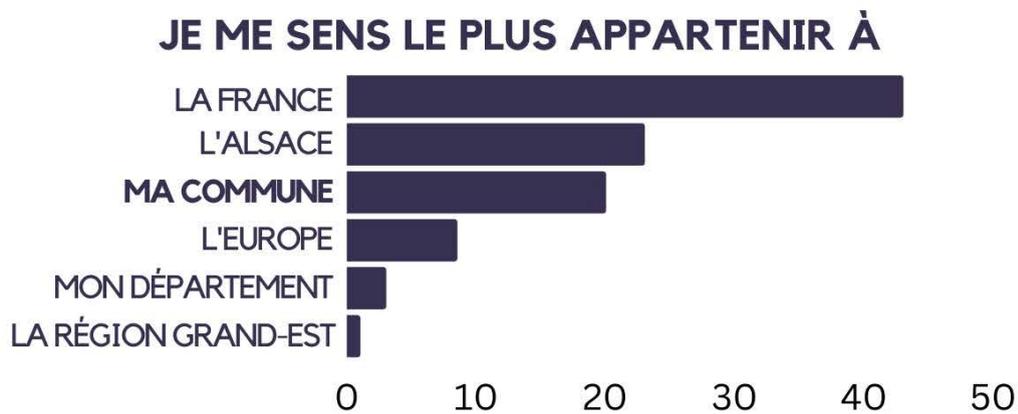


La capacité à distinguer les compétences communales et intercommunales influence l'avis porté sur le développement de l'intercommunalité. En effet, d'après l'étude, les personnes ne sachant pas faire la distinction entre les compétences communales et intercommunales sont plus enclines à ne pas avoir d'avis sur le développement de l'intercommunalité. À contrario, les personnes interrogées qui déclarent distinguer les compétences des communes et des EPCI tendent à avoir un avis favorable sur le développement de l'intercommunalité. A partir de ces réponses, nous pouvons remarquer que la connaissance de l'EPCI d'appartenance et la capacité à distinguer ses compétences de celles des autres collectivités territoriales permet de lever le voile sur les actions bénéfiques menées par l'intercommunalité en matière de développement du territoire et d'ainsi voir son développement d'un œil favorable. Cependant, au regard de l'étude, il est possible d'affirmer qu'il n'existe pas réellement de sentiment d'appartenance à l'intercommunalité.

Avoir connaissance des compétences d'une intercommunalité, de ses moyens d'actions et de ses travaux favorise le développement d'un sentiment favorable à cet échelon territorial. En revanche, ces éléments ne permettent pas, aujourd'hui, de développer un sentiment particulier d'appartenance à l'EPCI.



La synthèse de la commune



SATISFAITS

70 % des enquêtés sont satisfaits à l'égard de l'action communale

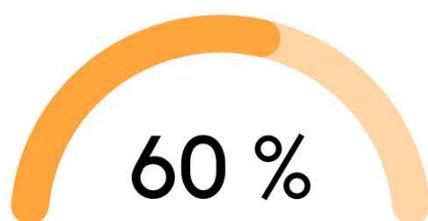


NOM DU MAIRE

79 % des enquêtés ont connaissance du nom du maire de leur commune

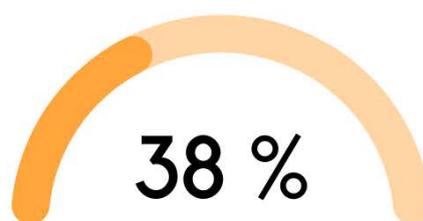


La synthèse de l'intercommunalité



INCOMPRÉHENSION

60 % des enquêtés peinent à distinguer l'intercommunalité et la commune



ABSENCE DE CONNAISSANCE

38 % des enquêtés ne savent pas donner un avis par manque de connaissance sur le phénomène du développement de l'intercommunalité



SECTION II

LE DÉPARTEMENT



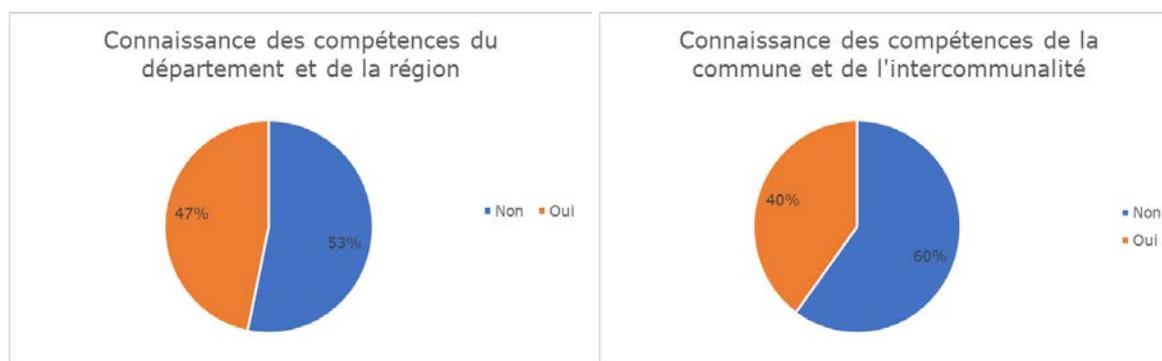
SECTION II. LE DÉPARTEMENT

Dans l'étude du rapport des Alsaciens à leurs institutions départementales, quatre analyses différentes ont été développées : l'analyse du sentiment d'appartenance à l'Alsace (A), de la satisfaction à l'égard d'action publique de la collectivité départementale (B), de la connaissance des institutions départementales (C), et de l'avis sur la création de la CeA (D).

A. La connaissance des institutions départementales

Dans un troisième temps, l'analyse de l'institution départementale s'est intéressée au niveau de connaissances des compétences départementales par les personnes sondées.

a. Une connaissance des compétences qui ne varie pas selon la collectivité en Alsace

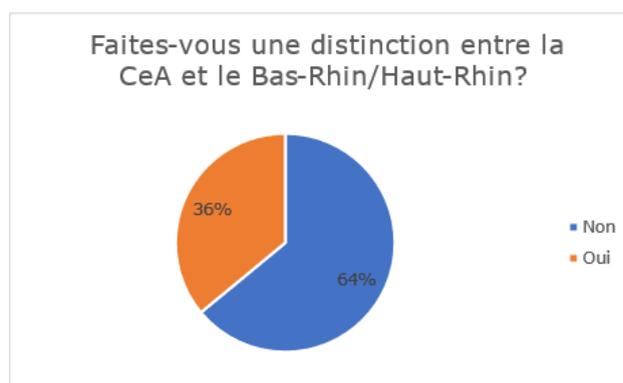


La connaissance des compétences ne varie pas beaucoup selon le type de collectivité, et est globalement faible. En effet, 53 % des personnes interrogées considèrent ne pas être en mesure de distinguer les compétences du département de celles de la région. Ce taux augmente jusqu'à 60% pour ce qui est de distinguer les compétences de la commune vis-à-vis de l'intercommunalité.

La lecture de ces deux résultats montre que le panel de sondés a sensiblement la même connaissance des institutions locales et de leurs compétences. Plus de la moitié n'est pas en mesure de distinguer les compétences du bloc communal ainsi que du département vis-à-vis de la région.

Ces résultats sont d'autant plus révélateurs d'une absence de connaissances des compétences des collectivités territoriales que la question posée s'appuyait sur la réponse donnée par les enquêtés, sans s'assurer de leur connaissance effective.

b. Une connaissance globalement faible de l'institution départementale



La récente fusion du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au sein de la Collectivité européenne d'Alsace en 2021 ne semble pas encore assimilée par les personnes interrogées. En effet, 64 % des personnes du panel ne font pas de distinction entre la CeA et le Bas-Rhin/ Haut-Rhin.

Cette question avait pour objectif de déceler si les interrogés avaient une bonne connaissance de l'environnement des collectivités territoriales en Alsace, notamment la présence de deux entités administratives différentes (CeA et Bas-Rhin/Haut-Rhin). Globalement les résultats démontrent que les enquêtés ont une connaissance assez faible de l'institution départementale.

On peut tout de même affirmer que cette nouvelle institution n'est pas bien connue des alsaciens, en témoigne également la faible notoriété de son président.

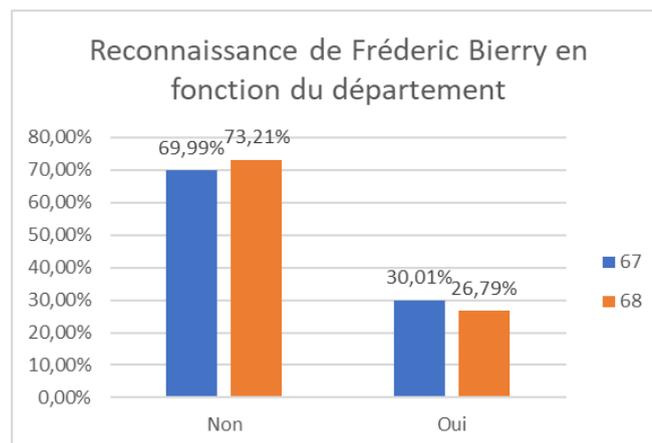
c. Une faible notoriété du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.



Frédéric Bierry est le président de la Collectivité européenne d'Alsace. Plus de deux tiers des sondés (71 %) ne le reconnaissent pas lorsqu'on leur montre une photo de lui avec son prénom et son nom.

Si le président de la CeA ne bénéficie pas d'une bonne notoriété, c'est peut-être parce que l'échelon départemental et ses représentants politiques ne sont pas les mieux identifiés dans l'environnement des collectivités territoriales. Le redécoupage cantonal en 2014 a eu pour incidence de réduire par deux le nombre de cantons et dans le même temps d'augmenter la taille des cantons restants¹⁶. Certains électeurs ont ainsi voté pour des élus différents dont le mandat était lié à des territoires plus grands. Aussi, cette réforme du mode de scrutin a peut-être affaibli la visibilité des élus départementaux fortement associés à leur ancien canton. Pour autant, comme le souligne Laurent Olivier dans son étude sur l'impact de cette réforme, *“les élus sont identifiés à un territoire mais [ils] peuvent aussi renouveler et restaurer leur assise”*¹⁷.

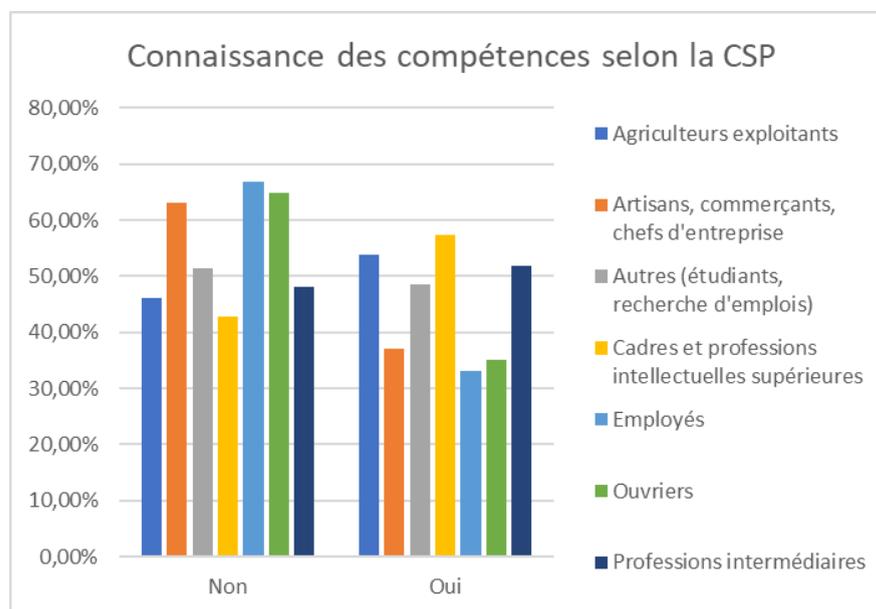
Dans ce sens, l'identification de Frédéric Bierry au Bas-Rhin n'est pas certaine. En effet, l'hypothèse selon laquelle Frédéric Bierry serait mieux reconnu des bas-rhinois que des haut-rhinois compte-tenu de sa précédente mandature en tant que président du département Bas-Rhin est contredite par les résultats de l'étude. En effet, si l'on regarde la reconnaissance du président de la CeA selon le lieu de vie (Haut-Rhin ou Bas-Rhin), on constate que les bas-rhinois et les haut-rhinois le reconnaissent plus ou moins dans les mêmes proportions (30,01% et 26,79%).



¹⁶ *Nouveaux territoires, nouveaux élus ? L'impact de la réforme relative à l'élection des conseillers départementaux*, Laurent Olivier, Dans Civitas Europa n° 35, 2015, p 165

¹⁷ *Ibid*, p 174

d. Une légère corrélation entre la connaissance des compétences de l'institution départementale et la CSP



On constate que les personnes du panel qui entrent dans la catégorie socio-professionnelle « cadres et professions intellectuelles supérieures » sont celles qui connaissent le mieux les compétences des collectivités territoriales. En effet, parmi les « cadres et professions intellectuelles supérieures » interrogés, ils sont 57,29 % à connaître les compétences des collectivités. Ensuite, ce sont les personnes qui entrent dans la catégorie socio-professionnelle « agriculteurs exploitants » qui connaissent le mieux les compétences des collectivités à hauteur de 53,85 %. En revanche, parmi les personnes du panel issues des catégories socioprofessionnelles « ouvriers » et « employés », 64,91 % et 66,85 % d'entre elles ne connaissent pas les différentes compétences des collectivités territoriales.

Ces résultats peuvent démontrer une coïncidence entre une catégorie socioprofessionnelle et son lien professionnel avec l'environnement des collectivités territoriales. On peut peut-être soumettre l'hypothèse selon laquelle les agriculteurs qui pourraient être en lien avec des collectivités dans leur travail, auraient donc une meilleure connaissance de leurs compétences. Néanmoins, il convient d'atténuer cette hypothèse au regard de la faible représentativité de cette catégorie dans l'échantillon étudié, peu de personnes de cette catégorie ayant été interrogées.

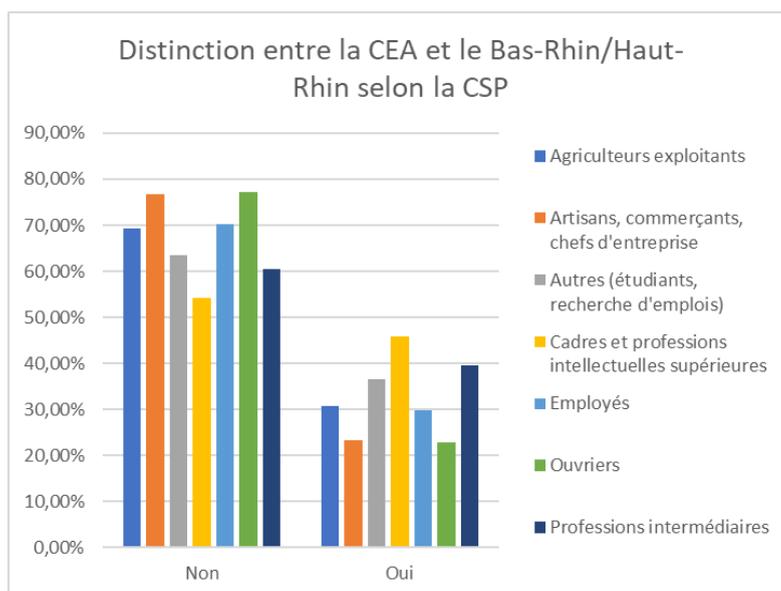
Une autre explication peut être mise en avant pour expliquer la meilleure connaissance de la catégorie socio-professionnelle « cadres et professions intellectuelles supérieures ». En effet, il

s'agit de la catégorie la mieux dotée en capital culturel¹⁸, ce qui pourrait expliquer cette meilleure connaissance des compétences des collectivités territoriales¹⁹.

Plus précisément, cette catégorie socio professionnelle dispose d'un capital culturel incorporé²⁰ qui se développe grâce à l'accès à la formation et se traduit par la maîtrise de certaines connaissances nécessaires à l'accès à cette CSP. A l'inverse, les catégories socio-professionnelles « ouvriers » et « employés » seraient celles qui sont le moins dotés en capital culturel ce qui pourrait expliquer cette moins bonne connaissance.

Ces hypothèses sont toutefois à relativiser au regard du faible nombre d'ouvriers interrogés (7,7 % des enquêtés) et du nombre important de cadres et professions intellectuelles supérieures (26,89 %) au regard de leur nombre réel dans le Bas-Rhin et Haut-Rhin. De même, cette question sur la capacité des interrogés à distinguer les compétences des collectivités territoriales s'appuie sur leurs réponses et non sur un test qui permettrait de déterminer leur réel niveau de connaissance à ce sujet.

e. Le faible poids de la CSP dans la capacité à distinguer la CeA du Bas-Rhin/Haut-Rhin



¹⁸ Le capital culturel est une notion développée par Pierre Bourdieu et qui correspond à l'ensemble des ressources culturelles d'une personne. Bourdieu le distingue de trois manières : le capital culturel incorporé, objectivé, institutionnalisé.

¹⁹ Selon Bourdieu, dans son ouvrage *La distinction, critique sociale du jugement*, 1979, la société est structurée en différents espaces, dont la place des individus en leur sein est déterminée par leur dotation en capitaux et notamment en capital culturel.

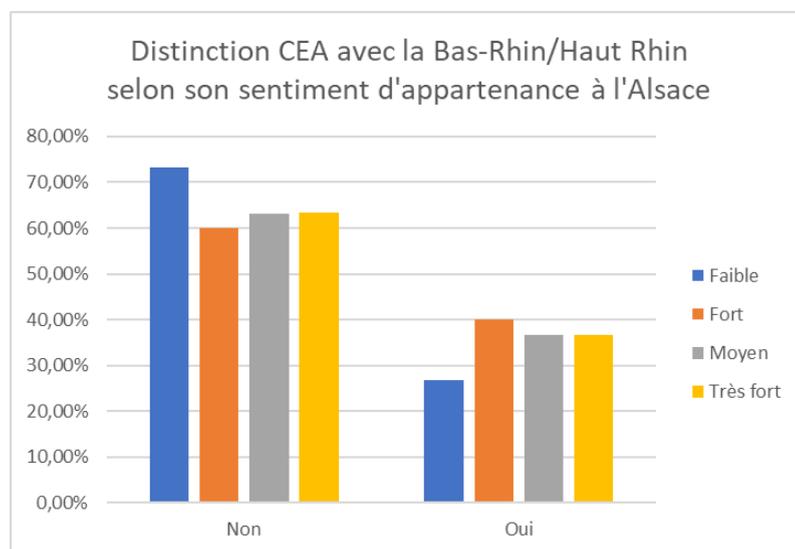
²⁰ Le capital culturel incorporé est défini par Pierre Bourdieu comme un « travail d'inculcation et d'assimilation, coûte du temps et du temps qui doit être investi personnellement par l'investisseur [...] travail personnel, le travail d'acquisition est un travail du « sujet » lui-même (on parle de se « cultiver »). » Pierre Bourdieu, *Les trois états du capital culturel*, 1979, p 3-4.

À la question “faites-vous une distinction entre la CeA et le Bas-Rhin/Haut-Rhin?” c’est la réponse “non” qui est majoritaire. Si l’on s’intéresse plus précisément à certaines catégories socioprofessionnelles, l’on constate au sein des “cadres et professions intellectuelles supérieures” et des “professions intermédiaires”, des réponses équilibrées entre le “oui” et le “non”. À l’inverse, les “artisans, commerçants, chefs d’entreprise” et les “ouvriers” ont répondu principalement “non” à la question de la distinction CeA avec le Bas-Rhin et Haut-Rhin.

On peut supposer que les personnes interrogées issues de la catégorie “artisans, commerçants, chefs d’entreprise” et les “ouvriers” ont une moins bonne connaissance de la réforme de la fusion des deux départements. Cela pourrait être liée au fait que ces catégories socio-professionnelles ne sont pas en lien direct avec le département, contrairement à la région qui est devenue l’acteur principal de soutien des chefs d’entreprise.

Il faut néanmoins garder à l’esprit que ces catégories socio-professionnelles ne sont pas parfaitement représentées dans l’échantillon. Si on regarde dans leur ensemble les résultats entre les catégories socioprofessionnelles représentées dans le panel, ceux-ci sont assez homogènes. L’appartenance à une catégorie plutôt qu’à une autre ne semble pas être décisive lorsqu’il s’agit de différencier la CeA du Bas-Rhin et Haut-Rhin.

f. Le faible impact de l’intensité du sentiment d’appartenance à l’Alsace sur la capacité à distinguer la CeA du Bas-Rhin/Haut-Rhin.



Parmi les personnes qui ne font pas de distinction entre la CeA et le Bas-Rhin/Haut-Rhin, les résultats ne varient pas beaucoup selon l’intensité du profil d’Alsacien.

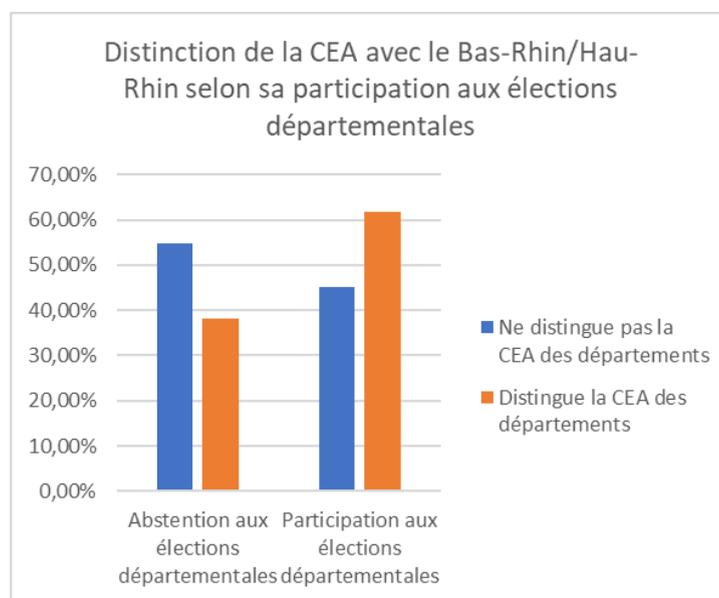
Il semblerait que le sentiment d’appartenance n’ait pas d’incidence notable sur la connaissance des institutions. À l’exception du profil faible de sentiment d’appartenance pour lequel on voit une part plus importante de personnes (73,29 %) qui ne font pas la distinction entre la CeA et le

Bas-Rhin/Haut-Rhin, les réponses des autres profils ne se traduisent pas par une meilleure connaissance. La mauvaise connaissance de l'institution départementale par les personnes avec un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace pourrait s'expliquer par le fait que celles-ci ne s'intéressent pas aux réformes institutionnelles qui visent à préserver l'identité alsacienne.

Néanmoins, on remarque, parmi le panel d'interrogés, que le fait de participer aux élections départementales n'est pas nécessairement synonyme d'une bonne connaissance de la nouvelle institution départementale.

Ceci pourrait signifier que la création de la CeA n'a pas non plus apporté une solution suffisante au problème de la disparition de la région Alsace.

g. La participation aux élections départementales n'implique pas nécessairement une capacité à distinguer la CeA du Bas-Rhin/Haut-Rhin



Parmi les enquêtés ayant indiqué ne pas distinguer la CeA du Haut-Rhin/Bas-Rhin, 45,14% ont voté aux dernières élections départementales. Ainsi, il semblerait que les personnes ayant voté aux élections départementales ne soient pas toujours en mesure de distinguer la CeA du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

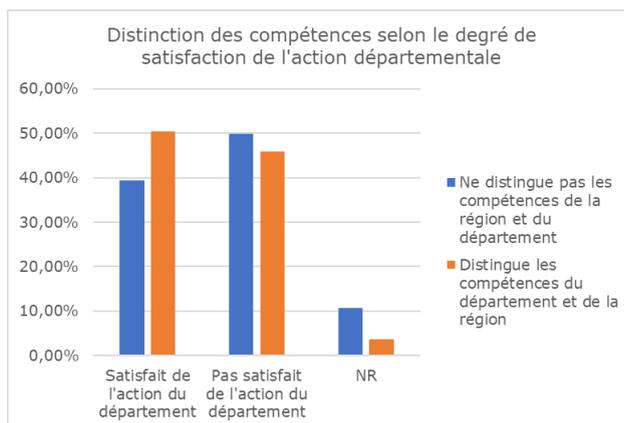
Plusieurs explications peuvent être formulées.

La CeA est une collectivité récente qui dispose de compétences élargies par rapport aux départements de droit commun. Elle se différencie des départements traditionnels tant par son nom que par ses compétences ce qui peut avoir une incidence sur sa connaissance par le panel d'interrogés.

De même, ces réponses traduisent peut-être une difficulté pour les personnes interrogées à distinguer la décentralisation de la déconcentration. En effet, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin demeurent des échelons déconcentrés, relevant de la compétence de préfectures distinctes, quand

la CeA prend place comme département sur le territoire alsacien. Cette différence ne semble pas assimilée par le panel de personnes interrogées.

h. L'absence de corrélation entre la capacité à distinguer les compétences d'une collectivité et la satisfaction à son égard



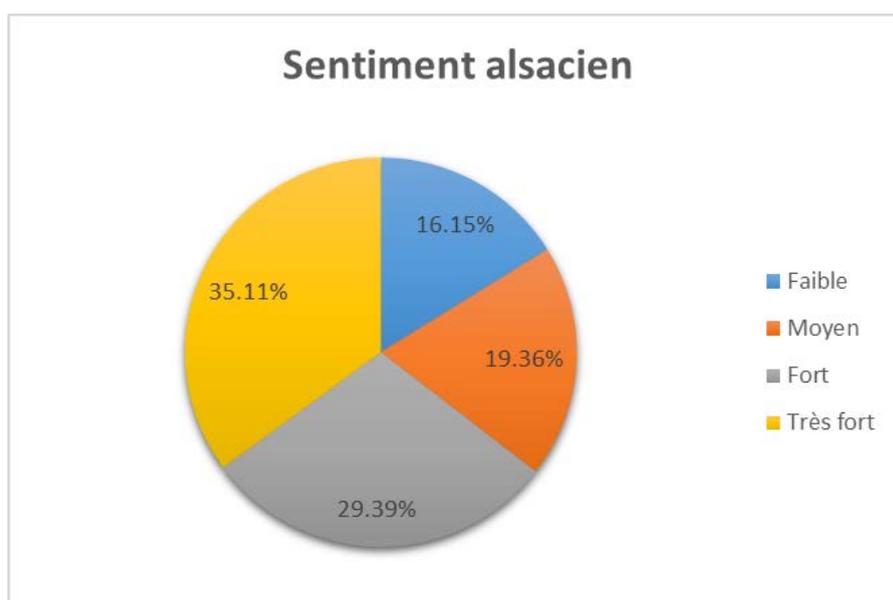
Parmi les sondés disant ne pas distinguer les compétences de la région et du département, 39,4 % se disent satisfaits de l'action menée par le département. On constate donc que les enquêtés peuvent se considérer satisfaits de l'action départementale sans être toujours en mesure de distinguer les compétences qui relèvent du département et celles qui relèvent de la région, ce qui peut questionner quant à la véracité des réponses. Le fait de se rendre aux urnes implique de prendre le temps de s'informer sur les enjeux liés à l'échéance électorale. L'accès à l'information représente un déterminant important dans le vote. Or, tous les électeurs ne disposent pas d'un égal accès à l'information.

En outre, il faut mettre en perspective ces résultats avec la tendance que l'on observe au moment des échéances électorales. En effet, on remarque que les électeurs votent en premier lieu pour un parti auquel ils sont attachés et restent sensibles à la nationalisation des enjeux. Ainsi, la connaissance du champ d'action de l'institution qui fait l'objet d'une élection peut apparaître secondaire au moment du vote.

B. Le sentiment d'appartenance à l'Alsace

Dans un premier temps, il semble intéressant d'analyser l'intensité du sentiment d'appartenance à l'Alsace (et donc à la CeA, qui l'incarne institutionnellement) des enquêtés, et d'identifier les variables sociologiques qui permettent, en partie, de l'expliquer.

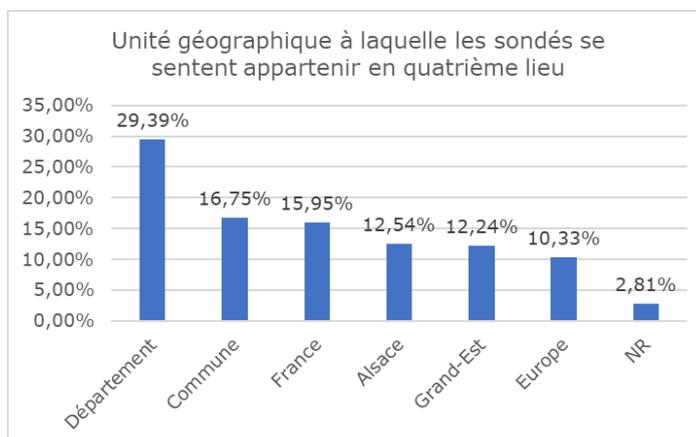
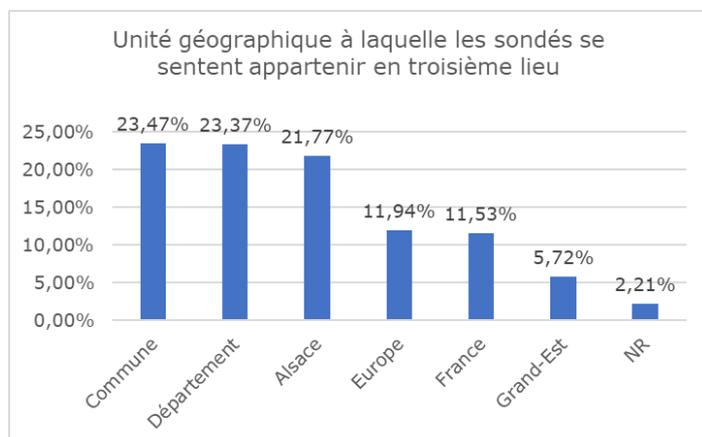
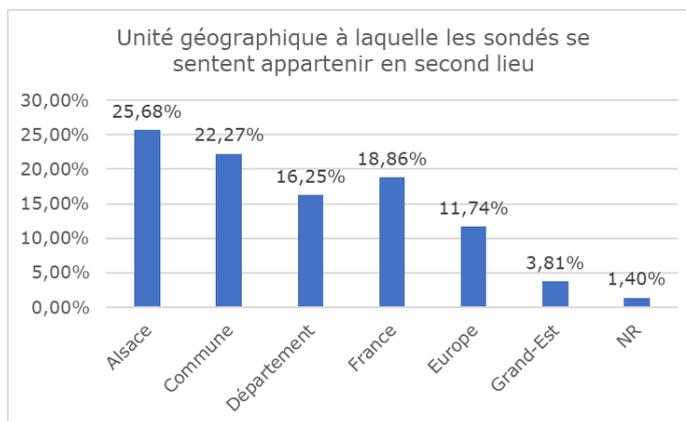
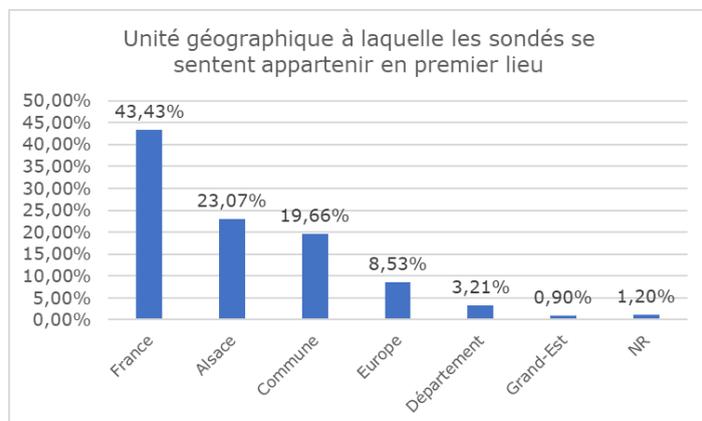
a. Un sentiment d'appartenance à l'Alsace globalement prononcé



Le sentiment d'appartenance à l'Alsace apparaît assez prononcé. En effet, près des deux tiers des sondés indique avoir un fort (29.39%) ou très fort (35.11%) sentiment alsacien. Le tiers restant indique avoir soit un sentiment alsacien faible (16.15%) ou moyen (19.36%).

Cette disparité dans le sentiment d'appartenance à l'Alsace pourrait s'expliquer par plusieurs variables telles que l'âge ou la commune d'origine des sondés (*cf ci-dessous*).

b. Un sentiment d'appartenance au Haut-Rhin et au Bas-Rhin effacé derrière le sentiment d'appartenance à l'Alsace



S'agissant de la hiérarchisation des sentiments d'appartenance aux différentes unités géographiques, les enquêtés positionnent généralement l'Alsace en deuxième position, derrière la France mais devant le Haut-Rhin et le Bas-Rhin qui, bien qu'ayant fusionné au sein de la CeA - département décentralisé - persistent en tant que départements déconcentrés.

Lorsqu'il est demandé aux sondés de classer leurs sentiments d'appartenance aux différentes unités géographiques, près d'un quart du panel (23,07 %) place l'Alsace en première position. En revanche, seuls 3,21% disent se sentir appartenir en premier lieu au département du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin.

L'Alsace est principalement citée en deuxième position (25,68%) alors que les départements déconcentrés du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont souvent placés en troisième (23,37%) et quatrième (29,39%) position.

Ce sentiment d'appartenance plus marqué pour l'Alsace que pour les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

Le premier de ces facteurs explicatifs est historique. En effet, l'Alsace a derrière elle une longue histoire, trouvant ses racines dans le duché fondé par les Alamans en 640²¹. Le Haut-Rhin et le Bas-Rhin sont quant à eux créés en 1790 à partir des territoires de la Haute et de la Basse Alsace, lesquels ont été institués sous forme de landgraviats vers 1125-1130²². Par ailleurs, ces subdivisions territoriales ont à plusieurs reprises vu leurs destins liés, l'Alsace dans son ensemble, ainsi que la Moselle ayant été intégrées à l'Allemagne en 1871 avant de redevenir françaises en 1918. De cette histoire commune, mais aussi de la particularité géographique de l'Alsace – qu'il est facile de délimiter entre les Vosges et le Rhin d'Est en Ouest, la frontière suisse et la frontière allemande du Sud au Nord – découle une culture alsacienne identifiable et commune aux Haut-Rhinois et Bas-Rhinois. Cette culture se manifeste notamment par un dialecte qui, bien qu'ayant des nuances importantes, reste commun.

Par ailleurs, ce sentiment d'appartenance à l'Alsace a pu être renforcé par la création de la région Grand Est. En effet, cette grande région a eu pour effet de faire disparaître l'Alsace en tant que collectivité territoriale décentralisée, privant les alsaciens d'une institution locale représentative. Dès lors, pour redonner à l'Alsace une existence institutionnelle, il a d'abord été envisagé de créer une collectivité à statut particulier qui « fonctionnerait comme un Département » et « exercerait, en plus des compétences habituelles des Départements, des compétences nouvelles en provenance de l'Etat et de la Région Grand Est »²³. Ce projet ayant rencontré quelques réticences²⁴, la Collectivité européenne d'Alsace a finalement vu le jour en tant que département, par fusion du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et exerçant, en plus des compétences départementales, des « compétences spécifiques, de nature à répondre aux caractéristiques de l'Alsace »²⁵. Dès lors, cette collectivité territoriale départementale au sein de laquelle les Alsaciens s'expriment d'une même voix reflète, sur le plan institutionnel, le fait que le sentiment d'appartenance aux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin est effacé derrière le sentiment d'appartenance à l'Alsace .

Toutefois, la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la CeA ne concerne que les collectivités décentralisées. En effet, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin persistent en tant qu'échelons déconcentrés. Cette coexistence de la CeA avec les deux départements déconcentrés génère une certaine confusion chez les répondants qui ne perçoivent pas nettement que le département décentralisé a changé de forme en réunissant Haut-Rhin et Bas-Rhin. L'Alsace se présente aussi souvent, avant toute chose, comme un repère identitaire.

²¹ Chaurand, J. (1992). Quelques grandes dates de l'histoire de l'Alsace. *Actes des colloques de la Société française d'onomastique* (1991), 7, p.23

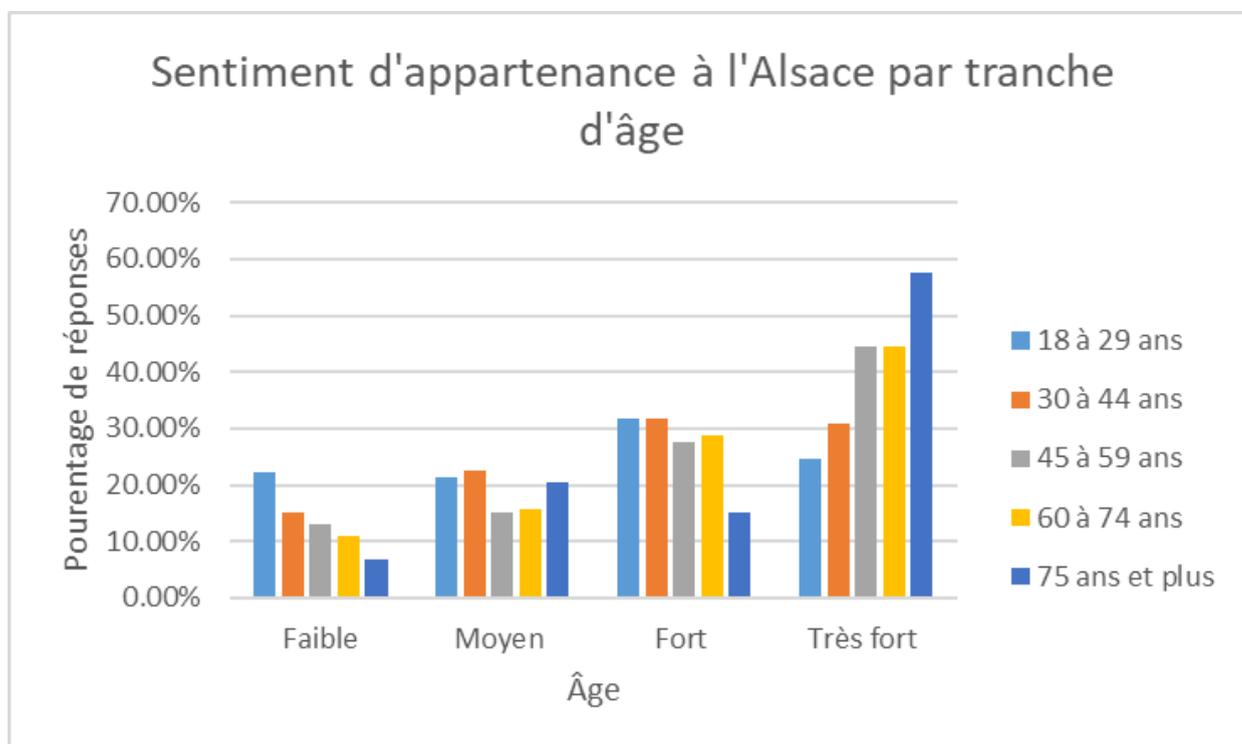
²² Institut d'histoire de l'Alsace, Université de Strasbourg. (2020). Landgraviat. *Dictionnaire historique des institutions d'Alsace*.

²³ Bierry, F., Klinkert, B. (2018). *Vers une eurocollectivité d'Alsace. Contribution des exécutifs départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin consolidée des propositions des Alsaciens*, p. 7.

²⁴ Marx, J-L. (2018). *Mission Alsace Grand Est. Rapport au Premier ministre*, p.70.

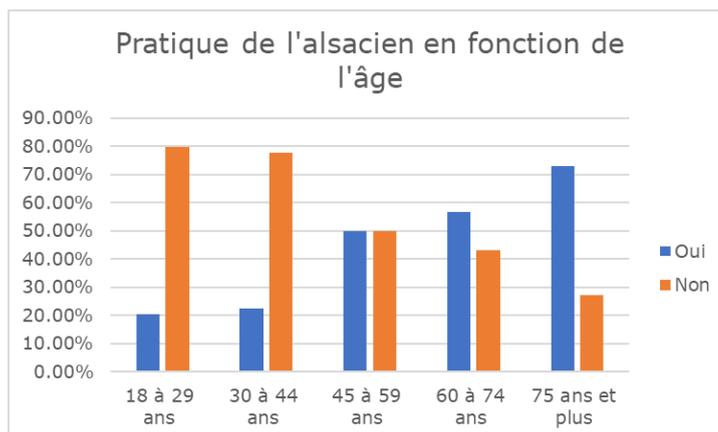
²⁵ Présidence de la République. (2019). *Compte rendu du Conseil des ministres du 27 février 2019*, p.3

c. Un sentiment d'appartenance à l'Alsace particulièrement prononcé chez les sondés les plus âgés

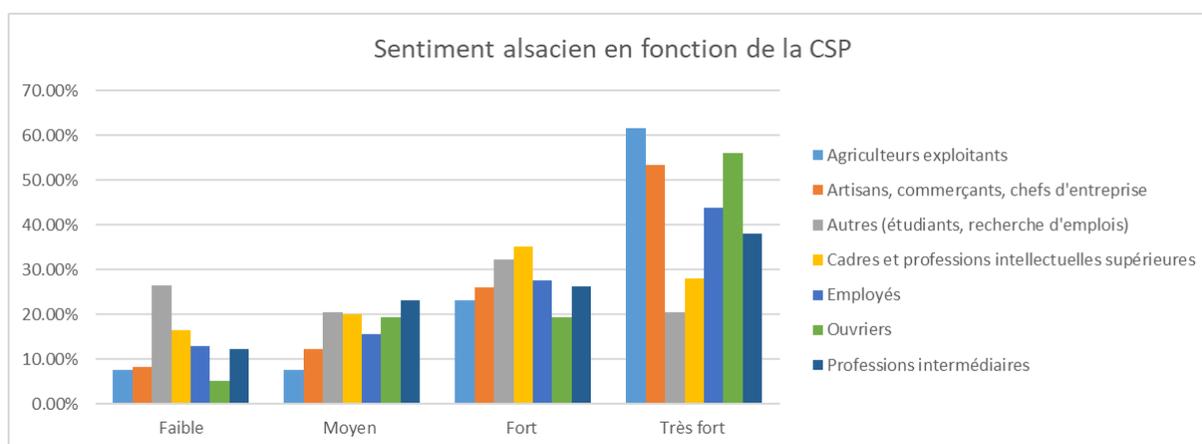


Le sentiment d'appartenance à l'Alsace apparaît plus prononcé avec l'âge. En effet, 72,88% des sondés de 75 ans et plus indiquent avoir un fort ou très fort sentiment alsacien et seulement 6,78% ont indiqué n'avoir qu'un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace. À l'inverse, parmi les jeunes, ce sentiment alsacien apparaît moins marqué. En effet, seuls 24,66% des enquêtés de 18 à 29 ans témoignent d'un très fort sentiment alsacien et 22,22% ont indiqué n'avoir qu'un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace

Cette disparité dans le sentiment d'appartenance à l'Alsace en fonction de l'âge pourrait s'expliquer par le fait qu'une bonne part des sondés de 18 à 29 ans sont venus s'installer en Alsace il y a quelques années pour des raisons professionnelles ou pour suivre des études. Par ailleurs, le recul des traditions telles que la pratique de la langue alsacienne (*cf graphique ci-dessous*) pourrait être à l'origine de la diminution du sentiment d'appartenance à l'Alsace chez les plus jeunes. En effet, alors que 72.88% des sondés de 75 ans indiquent parler l'alsacien (plus ou moins que le français), seulement 20,33% des sondés de 18 à 29 ans indiquent également parler la langue.



d. Un sentiment d'appartenance à l'Alsace variable selon la catégorie socio-professionnelle

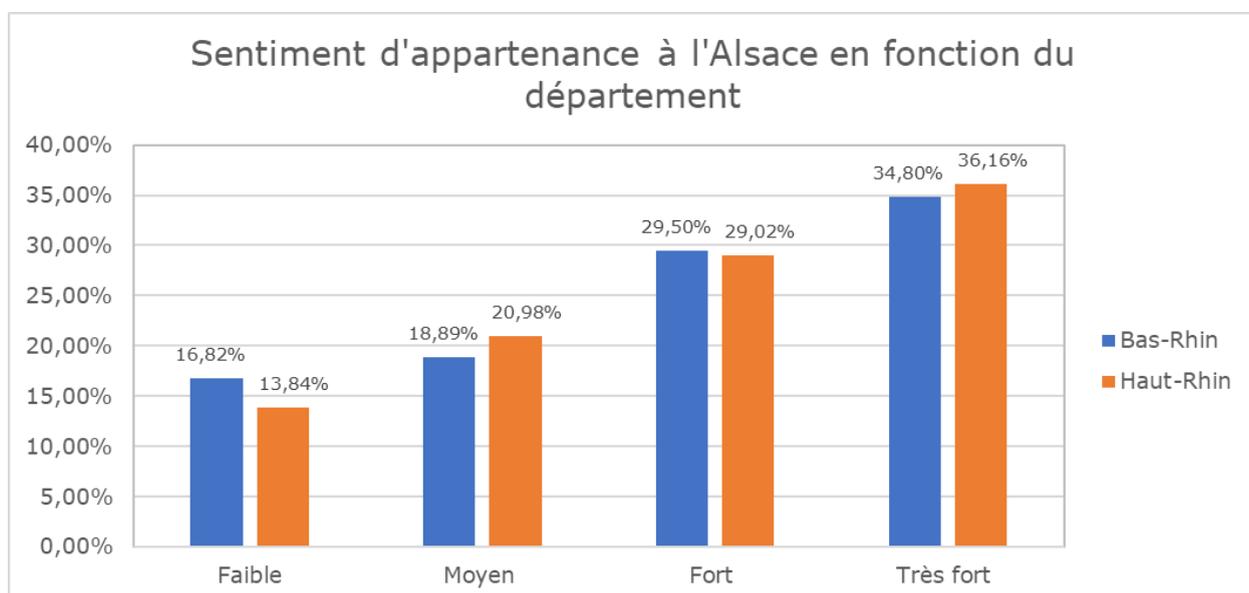


Le sentiment d'appartenance à l'Alsace apparaît plus marqué parmi les sondés qui exercent des métiers plutôt manuels. En effet, 84,62% des agriculteurs exploitants indiquent avoir un fort ou très fort sentiment alsacien et seulement 7,69% ont indiqué n'avoir qu'un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace. Il en va de même pour les sondés ouvriers (75,44% indiquent avoir un fort ou très fort sentiment alsacien et seulement 5,26% ont indiqué n'avoir qu'un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace). Ce sentiment alsacien apparaît moins marqué pour les CSP plus "favorisées" comme les cadres et professions intellectuelles supérieures. En effet, 63% des sondés de cette catégorie indiquent avoir un fort ou très fort sentiment alsacien et près de 16,58% ont indiqué n'avoir qu'un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace, soit près du double des CSP "moins favorisées". Enfin seulement 46,65% des sondés de la catégorie autres indiquent avoir un fort ou très fort sentiment alsacien et près de 26,46% ont indiqué avoir un faible sentiment alsacien (soit 6 fois plus que les ouvriers).

La généralisation de ces données reste néanmoins à relativiser, étant donné les défauts de représentativité de l'échantillon, notamment pour la catégorie des agriculteurs exploitants et des ouvriers. Cependant, plusieurs hypothèses peuvent permettre d'expliquer les constats observés.

Cette disparité dans le sentiment d'appartenance à l'Alsace en fonction de la CSP pourrait s'expliquer par le fait que certaines catégories telles que les cadres et professions intellectuelles supérieures évoluent dans un milieu plus urbain où les traditions sont moins marquées alors que d'autres catégories comme les agriculteurs évoluent dans des territoires davantage ruraux où les traditions sont plus présentes. Par ailleurs, les sondés qui proviennent de CSP plus "favorisées" sont peut-être davantage concernés par les mobilités professionnelles, ce qui pourrait expliquer un sentiment d'appartenance à l'Alsace moins prononcé dans cette catégorie. En outre, les sondés de la catégorie "autres" sont pour la plupart des jeunes originaires d'autres régions, venus s'installer de manière temporaire, pour des raisons professionnelles ou pour suivre des études, ce qui peut expliquer leur faible sentiment d'appartenance à l'Alsace.

e. Un sentiment d'appartenance à l'Alsace homogène dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin

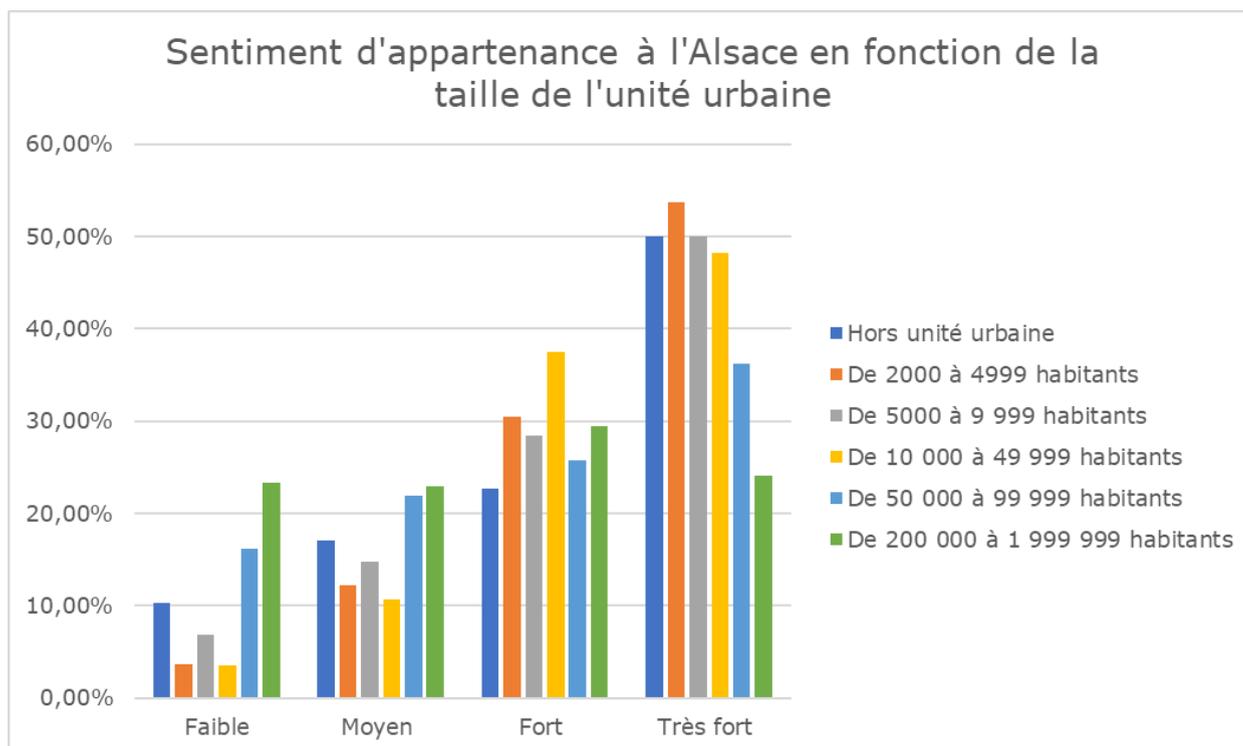


Le sentiment d'appartenance à l'Alsace apparaît plutôt homogène entre les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. En effet, 36,16% des sondés du Haut-Rhin ont indiqué avoir un très fort sentiment d'appartenance à l'Alsace, ce qui est également le cas de 34,80% des sondés du Bas-Rhin. L'écart le plus important est observé pour les enquêtés considérant avoir un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace, lesquels représentent 16,82% des répondants du Bas-Rhin contre 13,84% dans le Haut-Rhin. Cet écart, bien que non-significatif, pourrait s'expliquer par le fait qu'en 2019, les 15-29 ans, classe d'âge la plus mobile géographiquement et ayant donc pu arriver plus tardivement en Alsace, représentent une part plus importante de la population du Bas-Rhin (19%)²⁶ que de celle du Haut-Rhin (16,2%)²⁷.

²⁶ INSEE. (2023). Évolution et structure de la population en 2019. Département du Bas-Rhin (67). Données locales. Dossier complet.

²⁷ INSEE. (2023). Évolution et structure de la population en 2019. Département du Haut-Rhin (68). Données locales. Dossier complet.

f. Un sentiment d'appartenance à l'Alsace plus marqué dans les petites unités urbaines



Le sentiment d'appartenance à l'Alsace apparaît plus marqué dans les petites unités urbaines et hors unité urbaine. En effet, 53,66 % des sondés vivant dans une unité urbaine de 2000 à 4999 habitants indiquent avoir un très fort sentiment d'appartenance à l'Alsace et seulement 3,66% ont indiqué n'avoir qu'un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace. De la même manière, hors unité urbaine et dans les unités urbaines de 5000 à 10000 habitants, 50% des enquêtés ont déclaré avoir un très fort sentiment d'appartenance à l'Alsace.

A l'inverse, dans les grandes unités urbaines, ce sentiment d'appartenance à l'Alsace apparaît beaucoup moins marqué. A ce titre, seulement 24,14% des enquêtés vivant dans une unité urbaine de plus de 200 000 habitants témoignent d'un fort sentiment d'appartenance à l'Alsace - une proportion similaire à ceux déclarant avoir un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace (23,37 %).

Cette disparité dans le sentiment d'appartenance à l'Alsace en fonction de la taille de l'unité urbaine pourrait s'expliquer par le fait que les grandes unités urbaines accueillent davantage d'habitants originaires d'autres régions, qui s'y installent temporairement, pour des raisons professionnelles ou pour suivre des études.

A cet égard, l'étude du profil sociologique des répondants révèle en effet que 83,35% des personnes interrogées habitant en Alsace depuis moins de six ans vivent dans une unité urbaine de plus de 200 000 habitants.

Durée d'habitation en Alsace en fonction de la taille de la commune			
	Depuis moins de 6 ans	Depuis plus de 6 ans	Depuis toujours/l'enfance
Hors unité urbaine	2,95%	6,62%	10,13%
De 2000 à 4999 habitants	2,61%	2,55%	10,19%
De 5000 à 9 999 habitants	4,33%	7,81%	10,18%
De 10 000 à 49 999 habitants	0,84%	4,72%	10,36%
De 50 000 à 99 999 habitants	5,92%	10,89%	9,74%
De 200 000 à 1 999 999 habitants	83,35%	67,41%	49,39%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%

A ce propos, les données de l'INSEE témoignent d'une présence plus importante des jeunes dans les deux unités urbaines de plus de 200 000 habitants existant en Alsace - Mulhouse et Strasbourg - que dans l'ensemble du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. En effet, en 2019, 17,7 %²⁸ de la population de l'unité urbaine de Mulhouse avait entre 15 et 29 ans alors que dans l'ensemble du Haut-Rhin, cette tranche d'âge représente 16,2 %²⁹ de la population. Ce phénomène est encore plus visible dans l'unité urbaine de Strasbourg, où les 15-29 ans représentent 24,0 %³⁰ de la population contre 19,0 %³¹ dans l'ensemble du Bas-Rhin. Or, cette tranche d'âge est responsable de la majorité des migrations résidentielles interrégionales : elle représente 53,1% des nouveaux arrivants dans la région Grand Est en 2016³². Dès lors, ces grandes unités urbaines accueillent effectivement une part significative d'habitants originaires d'autres régions, lesquels témoignent d'un sentiment d'appartenance à l'Alsace moins marqué.

²⁸ INSEE. (2023). Évolution et structure de la population en 2019. Unité urbaine 2020 de Mulhouse (68701). Données locales. Dossier complet.

²⁹ INSEE. (2023). Évolution et structure de la population en 2019. Département du Haut-Rhin (68). Données locales. Dossier complet.

³⁰ INSEE. (2023). Évolution et structure de la population en 2019. Unité urbaine de Strasbourg (67701). Données locales. Dossier complet.

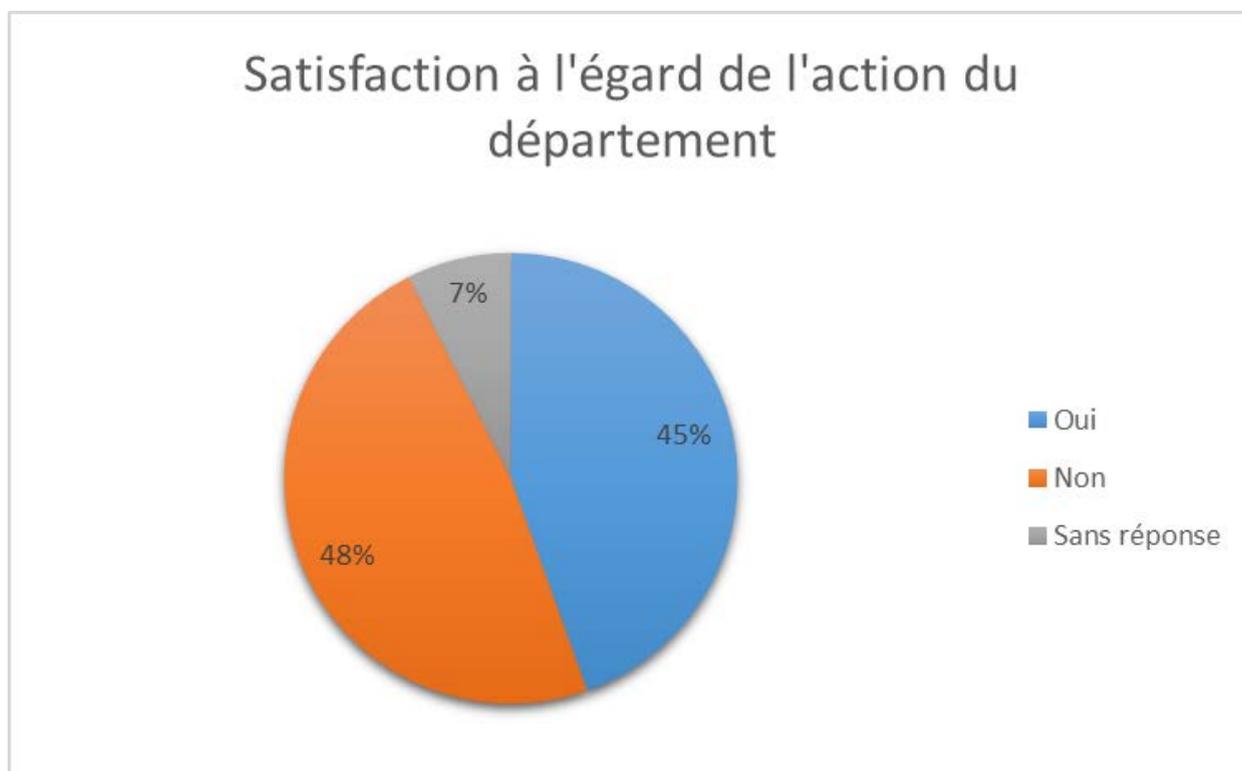
³¹ INSEE. (2023). Évolution et structure de la population en 2019. Département du Bas-Rhin (67). Données locales. Dossier complet.

³² Challand C., Manné I. (2020). « Les actifs qui déménagent : plus jeunes, plus qualifiés, mais aussi plus souvent chômeurs ». Insee Analyses Grand Est n° 10 (Annexe 2 page 110)

C. La satisfaction à l'égard de la collectivité départementale

Dans un second temps, il paraît intéressant d'analyser la satisfaction des Alsaciens à l'égard de leur collectivité départementale.

a. La moitié des sondés ne s'estime pas satisfaits de l'action du département



La satisfaction à l'égard de l'action du département apparaît assez divisée. En effet, près de la moitié des sondés s'estime insatisfait de l'action du département (48 %) quand l'autre moitié s'estime pour sa part satisfait (45 %). Très peu de sondés (7 %) ne s'estiment ni satisfait ou insatisfait ou n'ont pas d'avis sur la question (souvent car ils ne s'estiment pas en mesure d'y répondre). Toutefois, certains sondés ont répondu "oui" ou "non" (et pas "sans réponse") sans véritablement avoir d'avis sur cette question qui nécessite de s'intéresser à la politique locale.

Cette disparité dans la satisfaction à l'égard de l'action du département pourrait s'expliquer par plusieurs variables telles que la catégorie socioprofessionnelle ou le sentiment d'appartenance à l'Alsace (*cf b. et c.*).

b. Une satisfaction à l'égard de l'action départementale variable selon la catégorie socioprofessionnelle

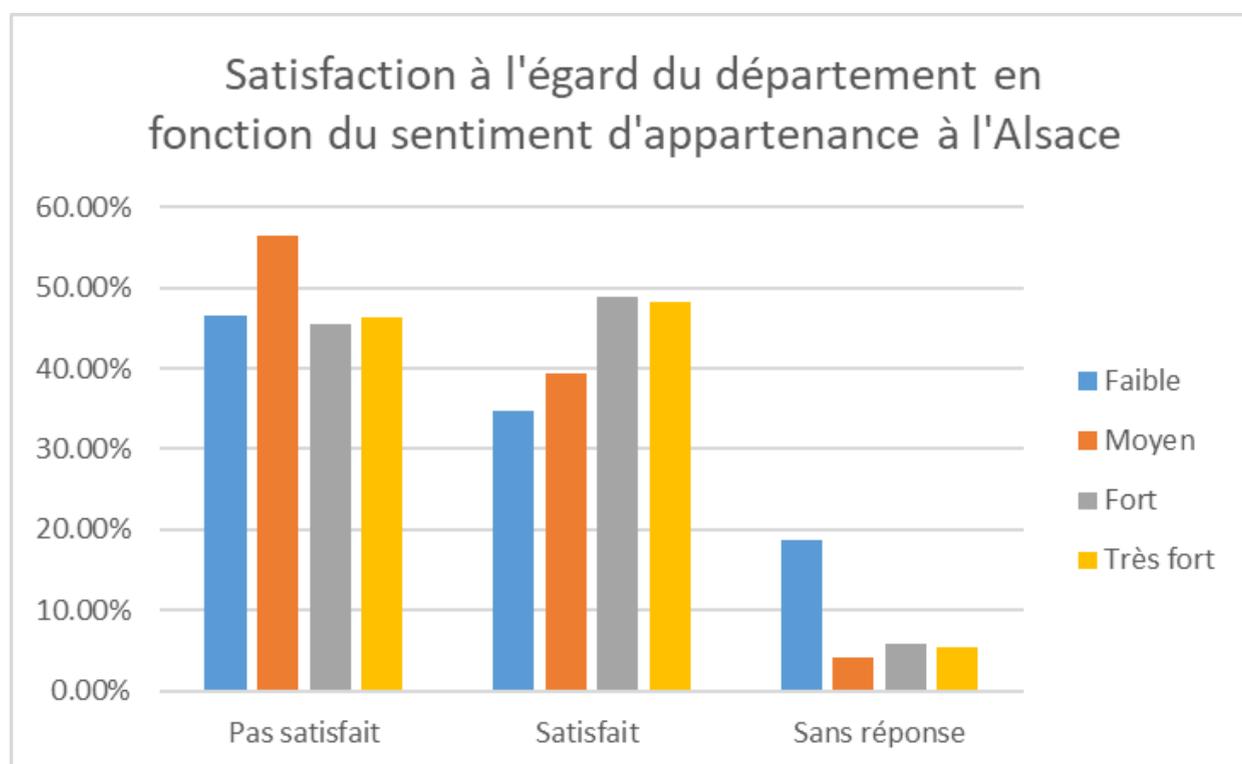
CSP / Satisfaction département	Non	Oui	Sans réponse
Agriculteurs exploitants	69.23%	30.77%	0.00%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	60.27%	34.25%	5.48%
Autres (étudiants, recherche d'emplois)	44.75%	43.19%	12.06%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	47.24%	45.23%	7.54%
Employés	50.56%	44.38%	5.06%
Ouvriers	31.58%	63.16%	5.26%
Professions intermédiaires	49.55%	45.00%	5.45%
Total général	48.04%	44.53%	7.42%

La satisfaction à l'égard de l'action du département semble varier selon la catégorie socioprofessionnelle des sondés. En effet, alors que 63,16% des ouvriers sondés s'estiment satisfaits de l'action départementale, ce chiffre tombe à 30,77% pour les agriculteurs exploitants sondés et 34,25% pour les artisans, commerçants ou chefs d'entreprises sondés. Le pourcentage de sondés qui n'ont pas répondu est relativement homogène en fonction de la catégorie socioprofessionnelle (autour de 5%) à l'exception de la catégorie "autre".

Cette disparité dans la satisfaction à l'égard de l'action du département pourrait s'expliquer par le fait que certaines catégories socioprofessionnelles perçoivent davantage l'action que joue le département en sa faveur. La loi NOTRe du 7 août 2015 a par exemple réaffirmé la vocation de la collectivité départementale à promouvoir des solidarités et de la cohésion territoriale. Par ailleurs, les sondés de la catégorie "autres" sont davantage à ne pas avoir de réponse à la question car ce sont pour la plupart des jeunes originaires d'autres régions, venus s'installer en Alsace de manière temporaire, pour des raisons professionnelles ou pour suivre des études.

Par ailleurs, les sondés ont pu ne pas saisir que la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) correspond au nouvel échelon départemental depuis le 1er janvier 2021, date de la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ainsi, ils ont pu confondre la CeA avec les anciens départements.

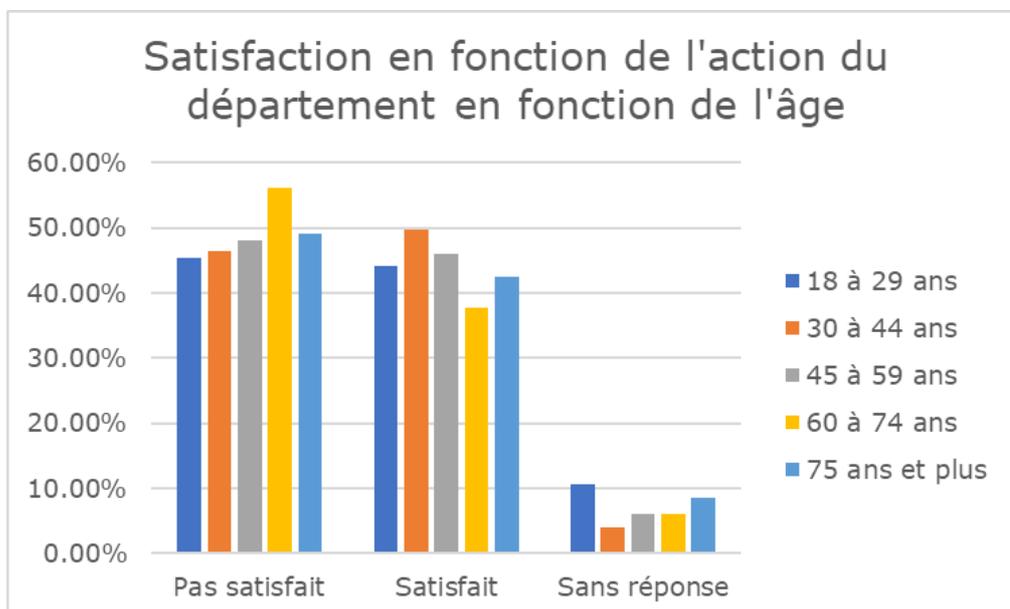
c. Une satisfaction à l'égard de l'action départementale variable selon le sentiment d'appartenance à l'Alsace



La satisfaction à l'égard de l'action du département semble varier selon le sentiment d'appartenance à l'Alsace des sondés. En effet, 48,81% et 48,29% des sondés ayant indiqué avoir un fort ou très fort sentiment d'appartenance à l'Alsace s'estiment satisfaits de l'action du département contre 34,78% des sondés ayant indiqué avoir un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace. Les sondés ayant indiqué avoir un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace ont également été beaucoup plus nombreux à ne pas répondre à cette question (près de quatre fois plus que les autres catégories).

Cette disparité dans la satisfaction à l'égard de l'action du département pourrait s'expliquer par le fait que la Collectivité européenne d'Alsace a marqué le retour d'une Alsace institutionnelle et que les sondés ayant indiqué avoir un fort ou très fort sentiment alsacien y sont sensibles, sans forcément être réellement satisfaits de l'action de la collectivité départementale. En outre, les sondés ayant indiqué avoir un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace sont davantage à ne pas avoir de réponse à la question car cette catégorie de sondés est composée en partie de jeunes originaires d'autres régions, venus s'installer en Alsace de manière temporaire, pour des raisons professionnelles ou pour suivre des études. Ces derniers se sentent peut-être moins concernés par l'action de la Collectivité européenne d'Alsace voir n'ont pas connaissance de la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ils ont ainsi possiblement plus de mal à s'estimer satisfaits/insatisfaits par l'action menée par la collectivité.

d. L'âge des sondés ne semble pas avoir d'incidence sur la satisfaction à l'égard de l'action du département.



Si la satisfaction à l'égard de l'action du département est variable selon la catégorie socioprofessionnelle et le sentiment d'appartenance à l'Alsace des sondés, l'âge ne semble pas avoir d'incidence sur la question. En effet, 45,26% des sondés de 18 à 29 ans ont indiqué ne pas être satisfait de l'action du département quand cette part s'élève à 49,15% pour les sondés de 75 ans et plus. A l'inverse, 44,17% des sondés de 18 à 29 ans ont indiqué être satisfaits de l'action du département et 42,37% des sondés de 75 ans et plus s'estiment eux aussi satisfaits de l'action de la collectivité départementale.

D. Un avis mitigé sur la création de la CeA

Enfin, il semble intéressant d'étudier l'avis porté par les Alsaciens à l'égard de la création de la Collectivité européenne d'Alsace.

A. Un avis globalement mitigé sur la fusion des départements au sein de la CeA

L'avis que portent les enquêtés sur la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la Collectivité européenne d'Alsace est très disparate.



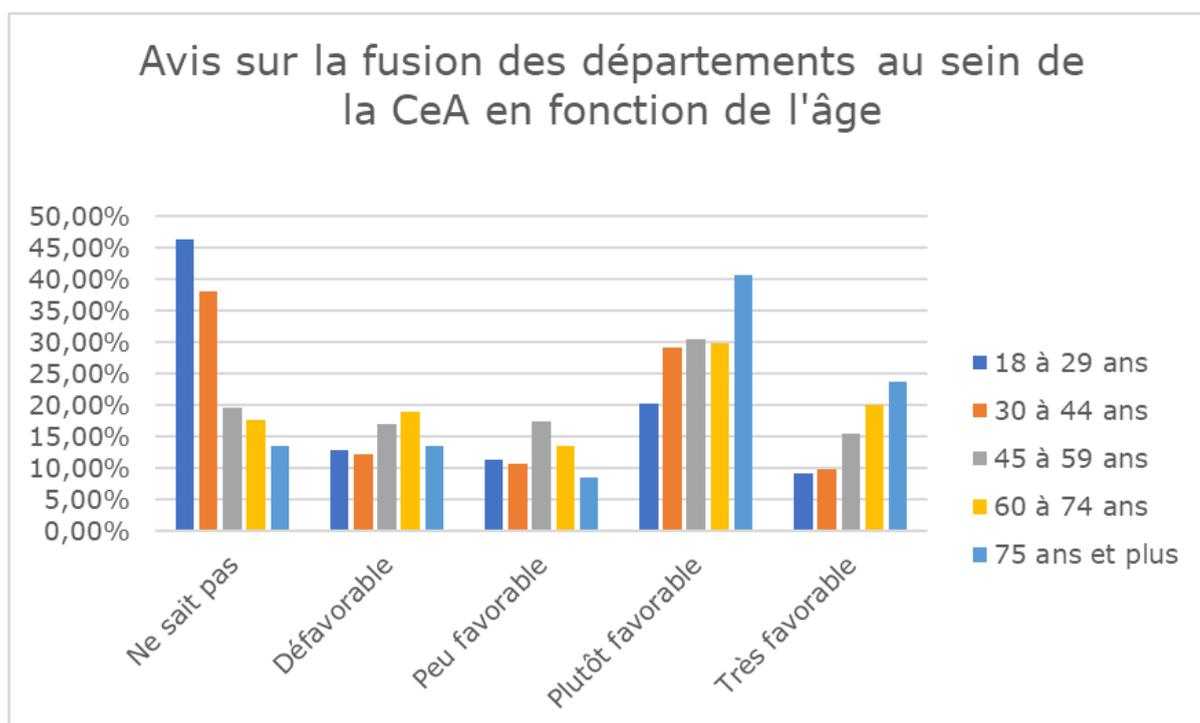
Environ 40 % des enquêtés émettent un avis positif sur la création de la CeA par fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin avec 26,98% d'avis plutôt favorable et 13,24% d'avis très favorable.

Toutefois, près d'un tiers des répondants (32,60 %) a indiqué ne pas savoir quel était leur avis sur cette fusion. Cette réserve peut s'expliquer par le fait que les sondés manquent de recul pour se prononcer sur cette réforme. Surtout, les enquêtés n'ont qu'une connaissance et une compréhension partielle de la CeA, notamment du fait de la persistance des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en tant qu'échelons déconcentrés. Dès lors, il semble que la création de la CeA génère une certaine confusion chez les répondants qui n'ont pas nécessairement saisi que la CeA constitue désormais l'échelon départemental.

S'y ajoute une part significative de sondés qui se disent peu favorables (12,64 %) ou défavorables (14,54 %) à cette fusion. Ces réponses pourraient refléter à la fois un manque de compréhension des enjeux de cette réforme territoriale et la rivalité entre les deux départements alsaciens qui avait conduit au rejet du référendum sur la fusion du conseil régional d'Alsace avec les deux conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en 2013. En effet, bien que les sondés expriment un sentiment d'appartenance à l'Alsace bien plus marqué que leur sentiment d'appartenance au Haut-Rhin et au Bas-Rhin, cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont indifférents à leur fusion-absorption dans une collectivité départementale dont les contours sont ceux de l'Alsace. Autrement dit, le retour d'une Alsace institutionnelle avec la création de la CeA satisfait un sentiment d'appartenance à l'Alsace très marqué, au détriment d'un attachement, certes moins marqué mais existant, au Bas-Rhin et au Haut-Rhin. Cette solution peut donc ne pas apparaître entièrement satisfaisante pour une partie des alsaciens qui auraient souhaité le retour d'une région Alsace laissant persister le Bas-Rhin et le Haut-Rhin en tant que collectivités départementales décentralisées.

Par ailleurs, il apparaît que certains facteurs comme l'âge, le sentiment d'appartenance ou le degré de connaissance de l'institution départementale ont une incidence notable sur l'avis des répondants par rapport à la fusion du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la CeA.

b. Un avis favorable à la CeA plus marqué chez les sondés les plus âgés



46,34 % des sondés de 18 à 29 ans et 38,05 % des sondés de 30 à 44 ans ont répondu “Ne sait pas” à la question “*Quel avis portez-vous sur la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la Collectivité européenne d’Alsace (CeA) ?*”. Cette part diminue chez les enquêtés de plus de 45 ans qui se prononcent davantage sur la question. Seuls 13,56 % des enquêtés de plus de 75 ans ont indiqué ne pas savoir quel regard ils portaient sur la création de la CeA. Dans cette même tranche d’âge, 67,41 % des sondés se montrent favorables (43,68 % plutôt favorable et 23,73 % très favorables) à la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la CeA.

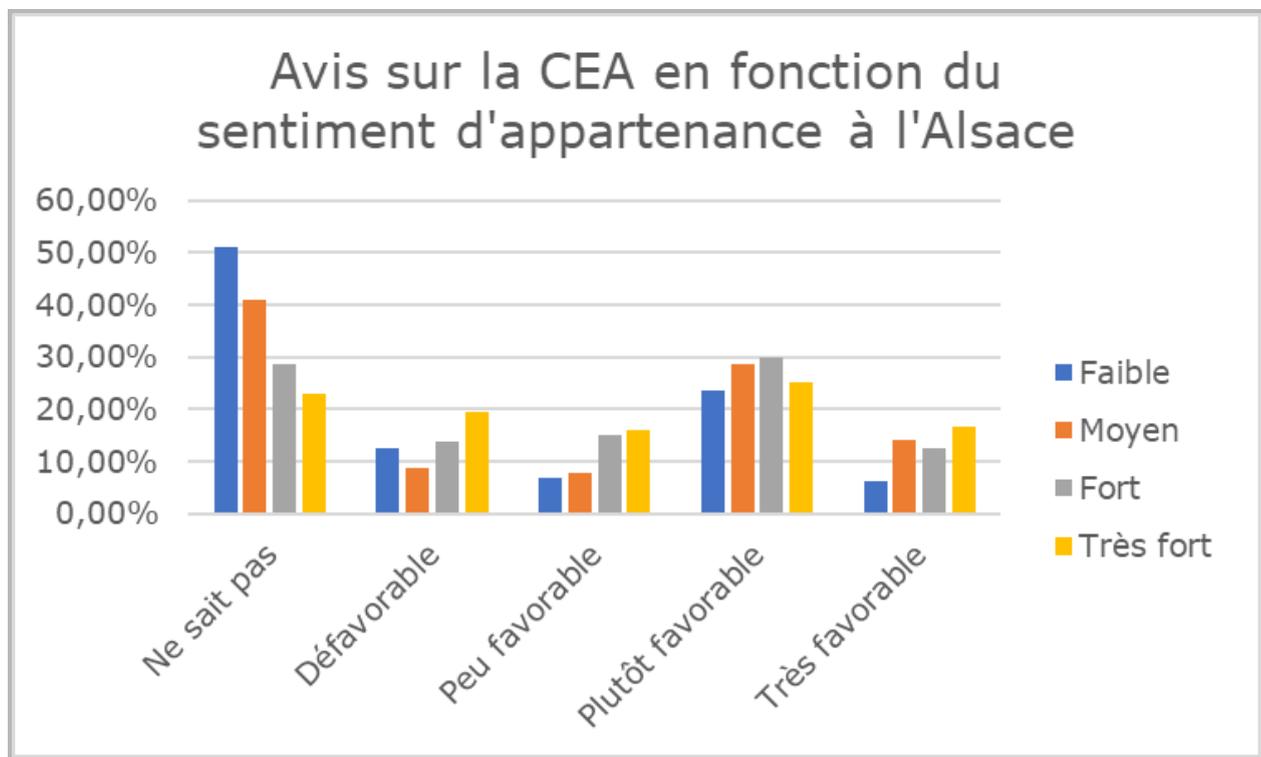
Les répondants les plus âgés ont ainsi davantage tendance à exprimer un avis sur la création de la CeA, à laquelle ils se disent plutôt favorables, alors que les plus jeunes ont massivement indiqué ne pas savoir quel avis ils portent sur la création de la CeA.

De tels résultats semblent moins liés à l’action départementale qu’au sentiment d’appartenance à l’Alsace plus marqué chez les répondants les plus âgés, lesquels pourraient être plus sensibles au retour d’une Alsace institutionnelle. En effet, l’action sociale départementale ne se limite pas aux personnes âgées, il intervient aussi dans le champ de l’enfance, du handicap, de la gestion des allocations individuelles de solidarité, de l’insertion et de l’emploi. A ce titre, il accompagne les citoyens tout au long de leur vie. Il n’est donc pas certain que les plus âgés se sentent davantage concernés par l’action départementale, d’autant que le département est également acteur des politiques de jeunesse, en intervenant notamment en matière culturelle, sportive et éducative ainsi que pour la gestion des collèves.

La création de la CeA satisfait donc le sentiment d'appartenance à l'Alsace particulièrement marqué chez les sondés les plus âgés. A l'inverse, les répondants les plus jeunes, lesquels ont témoigné d'un moindre attachement à l'Alsace, apparaissent moins informés et moins concernés par la création de la CeA.

c. Un avis sur la création de la CeA plus favorable chez les sondés ayant un fort sentiment d'appartenance à l'Alsace

L'analyse de l'avis exprimé par les répondants sur la fusion du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la CeA en fonction de leur sentiment d'appartenance à l'Alsace confirme l'hypothèse selon laquelle la CeA satisfait ce sentiment d'appartenance.



En effet, parmi les enquêtés ayant un très fort sentiment d'appartenance à l'Alsace, 41,71% apparaissent favorables à cette fusion (25,14 % se disent plutôt favorables et 16,57 % se disent très favorables à la création de la CeA). Les chiffres sont similaires pour les sondés ayant un fort sentiment d'appartenance à l'Alsace (30,03 % apparaissent plutôt favorables et 12,63 % très favorables).

A l'inverse parmi les personnes ayant déclaré avoir un faible sentiment d'appartenance à l'Alsace, 50,93 % ont répondu "Ne sait pas" à la question "Quel avis portez-vous sur la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la Collectivité européenne d'Alsace?". Ce taux est moins important chez les sondés ayant déclaré avoir un fort (28,67 %) ou un très fort (22,86 %) sentiment d'appartenance à l'Alsace.

Dès lors, plus les enquêtés ont un fort sentiment d'appartenance à l'Alsace, plus ils expriment un avis sur la création de la CeA et plus cet avis est favorable. Cela peut s'expliquer par le fait que les personnes ayant un fort sentiment d'appartenance à l'Alsace ont pu être davantage affectées par l'absorption de la région Alsace dans le Grand Est et souhaitent le retour d'une Alsace institutionnelle à laquelle ils s'identifient davantage. Dès lors, il apparaît nettement que la création de la CeA satisfait un fort sentiment d'appartenance à l'Alsace en répondant au souhait d'une institution représentative des Alsaciens et au rejet du Grand Est, région dont 66,5 % des enquêtés ont indiqué vouloir se dissocier (cf. Section IV).

Au-delà du sentiment d'appartenance à l'Alsace, il apparaît aussi que l'intérêt des sondés pour l'échelon départemental a une incidence sur le regard qu'ils portent sur la création de la CeA.

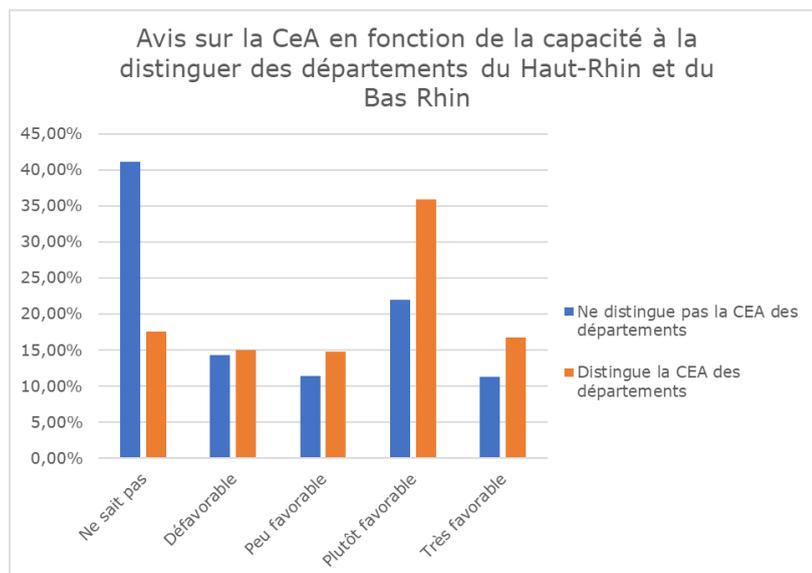
d. Un avis plus favorable chez les sondés au fait de l'actualité départementale

Les répondants témoignant d'un intérêt pour la collectivité départementale, par la connaissance de cet échelon ou par la participation au scrutin départemental, se montrent davantage favorable à la fusion du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la CeA.

- i. Un avis sur la création de la CeA influencé par une certaine méconnaissance de cette nouvelle collectivité

La lisibilité de l'organisation territoriale aux yeux des répondants peut avoir une incidence sur l'avis qu'ils portent sur la création de la Collectivité européenne d'Alsace.

A cet égard, il apparaît que plus de 40 % des enquêtés ayant indiqué ne pas faire la différence entre la CeA et le Haut-Rhin / Bas-Rhin, ont indiqué ne pas savoir quel avis ils portaient sur la



création de la CeA. Une partie des enquêtés opposés à la création de la CeA témoignerait ainsi d'une moins bonne connaissance de l'organisation territoriale. A l'inverse, les répondants qui distinguent la Collectivité européenne d'Alsace des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ce qui témoigne d'une meilleure compréhension des enjeux de la création de cette collectivité, expriment moins de réticences. En effet,

environ 36 % d'entre eux se disent favorables à la fusion des départements au sein de la CeA. Par ailleurs, la part des enquêtés ne distinguant pas la CeA des départements du Haut-Rhin et du

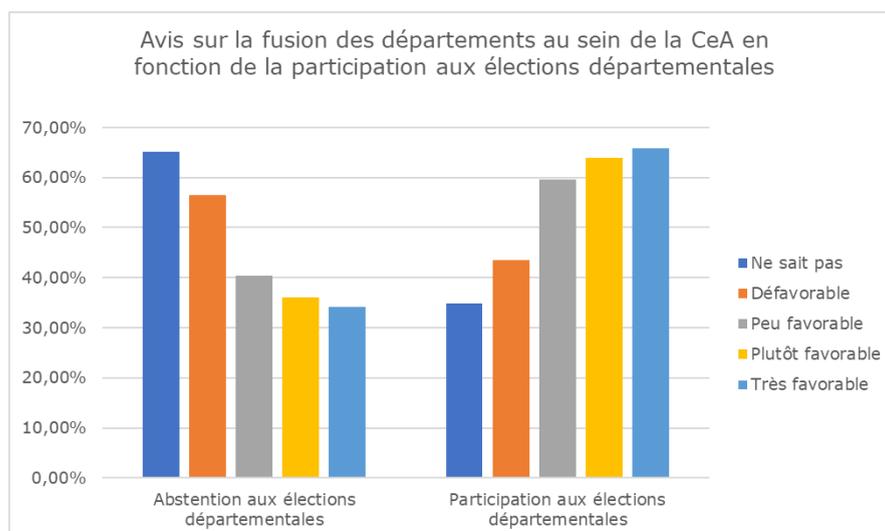
Bas-Rhin apparaît légèrement plus importante chez les enquêtés défavorables à la fusion que parmi ceux qui y sont plutôt favorables ou très favorables.

Dès lors, il apparaît que l'avis porté sur la création de la CeA est largement influencé par la compréhension de cette réforme. L'organisation territoriale apparaît ainsi difficilement lisible pour une part importante des répondants n'ayant pas émis d'avis sur la fusion des départements au sein de la CeA. Ce manque de lisibilité est accentué par plusieurs aspects de la réforme ayant abouti à la création de la CeA. Tout d'abord, la persistance du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en tant que circonscriptions administratives déconcentrées est source de confusion. Cette confusion est d'autant plus importante que ces circonscriptions administratives demeurent présentes dans le quotidien des individus, notamment avec les numéros de département qui restent visibles dans le code postal et sur les plaques d'immatriculation des véhicules. Dès lors, une partie des répondants peut ne pas avoir conscience que, sur le territoire alsacien, la collectivité départementale n'est plus le Haut-Rhin ou le Bas-Rhin mais la CeA. A cet égard, l'appellation "Collectivité européenne d'Alsace" en ne permettant pas d'identifier la nature départementale de cette collectivité territoriale, ne rend pas plus aisée la compréhension de l'organisation territoriale.

Pour autant, 21,94 % des personnes interrogées ne distinguant pas la CeA des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin émettent un avis plutôt favorable sur cette fusion. Autrement dit, la création de la Collectivité européenne d'Alsace peut satisfaire les enquêtés, en faisant écho à leur sentiment d'appartenance, malgré des difficultés manifestes de compréhension de l'organisation territoriale. En effet, l'existence d'une collectivité territoriale est un élément fort pour la reconnaissance et l'expression d'une identité locale, en l'occurrence alsacienne. Non seulement la création de la CeA redonne de la visibilité à l'Alsace, mais elle permet aussi de mener une politique locale à l'échelle du territoire alsacien et conformément aux intérêts des Alsaciens. Dès lors, aux yeux d'une partie des Alsaciens interrogés, le statut juridique de la Collectivité européenne d'Alsace importe moins que la fidélité des institutions administratives à la forme vécue du territoire.

Toutefois, de manière globale, le manque de compréhension de l'organisation territoriale apparaît être un facteur déterminant de l'avis mitigé porté par les enquêtés sur la création de la CeA, lequel coïncide avec une forte abstention aux élections départementales.

ii. Un avis sur la CeA coïncidant avec une forte abstention aux élections départementales



L’avis des enquêtés sur la CeA semble lié à leur participation aux élections départementales. En effet 65,23 % des enquêtés ayant répondu “*Ne sait pas*” à la question “*Quel avis portez-vous sur la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la Collectivité européenne d’Alsace ?*” n’ont pas voté aux dernières élections départementales. De même, 56,55 % des répondants défavorables à la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la CeA ont déclaré s’être abstenus aux dernières élections départementales. A l’inverse, 65,91 % ayant un avis très favorable sur cette fusion disent avoir voté. Ainsi, les sondés qui ont déclaré avoir voté aux dernières élections départementales se montrent davantage favorables à la CeA que ceux qui se sont abstenus.

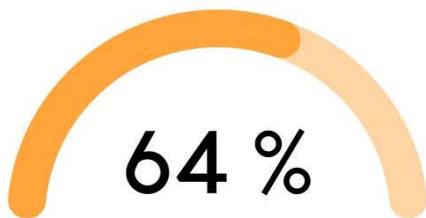
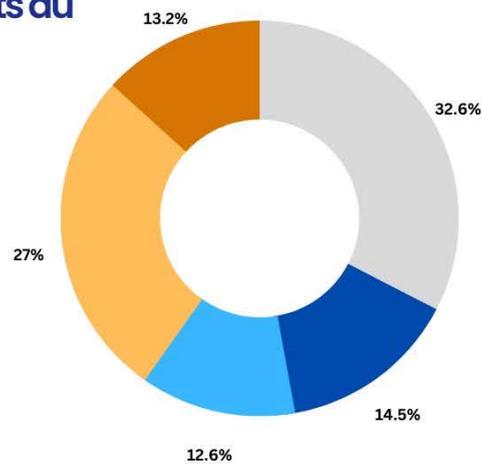
Ce résultat peut s’expliquer par le fait que l’incompréhension des collectivités territoriales et de leurs compétences constitue un facteur important de l’abstention massive observée aux élections locales. A cet égard, Jérôme Fourquet, dans le cadre d’une enquête relative aux ressorts de l’abstention aux élections départementales menée avant le scrutin de 2015³³, distinguait trois grands facteurs explicatifs de l’abstention. Cette enquête a ainsi mis en lumière un abstentionnisme “*désabusé*”, un abstentionnisme “*protostataire*” et un abstentionnisme par méconnaissance. En effet, sur ce dernier point, 31% des abstentionnistes potentiels expliquaient leur choix par le fait qu’ils ne connaissaient pas les candidats et 25% par le fait qu’ils ne connaissaient pas les compétences des conseils départementaux. Cette illisibilité tiendrait notamment à l’enchevêtrement des compétences qui rend difficile l’identification de l’impact que peut avoir l’élection sur la vie des citoyens³⁴. Dès lors, si l’abstention est en partie liée à des difficultés de compréhension des collectivités territoriales, il n’apparaît pas surprenant que la création de la CeA soit méconnue ou rejetée par les sondés qui ont déclaré s’être abstenus aux dernières élections départementales et régionales.

³³ Fourquet, J. (2015). « Les ressorts de l’abstention aux élections départementales », *IFOP pour Sud Ouest Dimanche*, p. 5

³⁴ Fondation pour l’innovation politique. (2021). *Mission d’information visant à identifier les ressorts de l’abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale*, Rapport pour l’Assemblée nationale, pp. 39-40

La synthèse du département

Avis mitigé sur la fusion des départements au sein de la CeA



DISTINCTION CEA ET ANCIENS DÉPARTEMENTS

64 % des enquêtés ne font pas la différence entre la CeA et le Bas-Rhin / Haut-Rhin



INCOMPRÉHENSION DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS

53 % des enquêtés reconnaissent ne pas faire de distinction entre les compétences du département et de la région



SECTION III

LA RÉGION

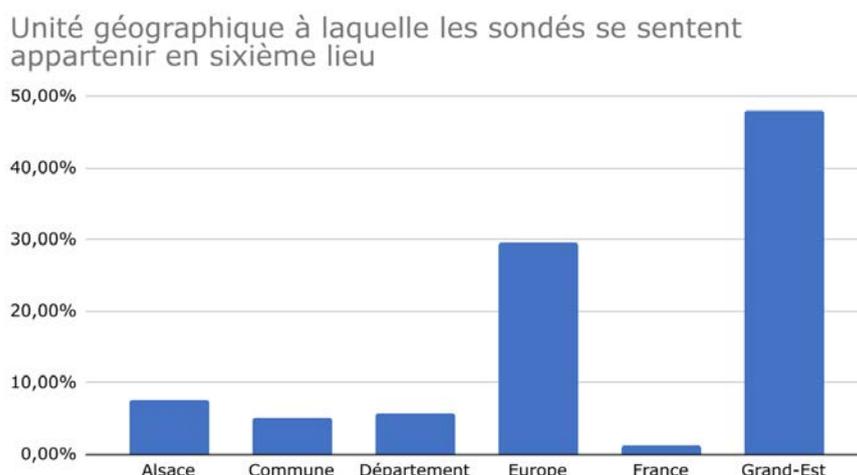
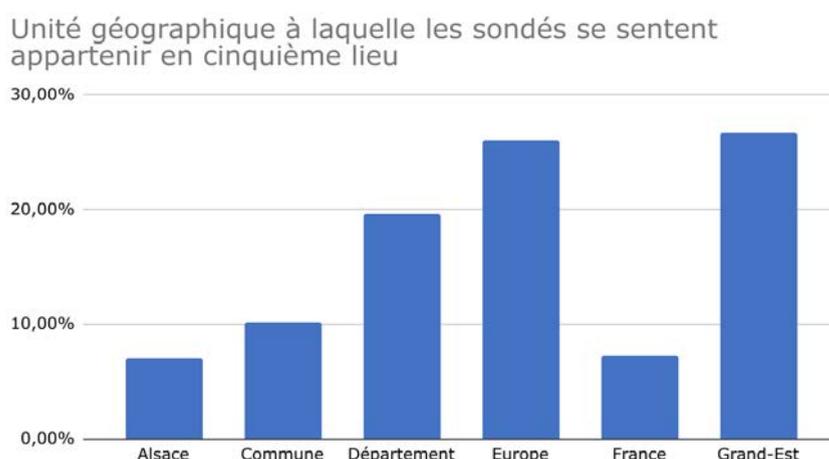


SECTION III. LA RÉGION

Dans l'étude du rapport des Alsaciens à l'égard de l'institution régionale, il a été choisi de s'intéresser à quatre analyses différentes : l'analyse du sentiment d'appartenance à la Région Grand Est (A), de la participation aux élections régionales (B), de la connaissance de l'institution régionale à travers la distinction des compétences du département et de la région (C), du niveau de notoriété Jean Rottner parmi les Alsaciens (D) et enfin de la satisfaction ou non des Alsaciens envers l'action menée par la Région (E).

A. Le faible sentiment d'appartenance à la région Grand Est

Dans un premier temps, il semble intéressant d'analyser l'intensité du sentiment d'appartenance à la Région Grand Est des enquêtés.

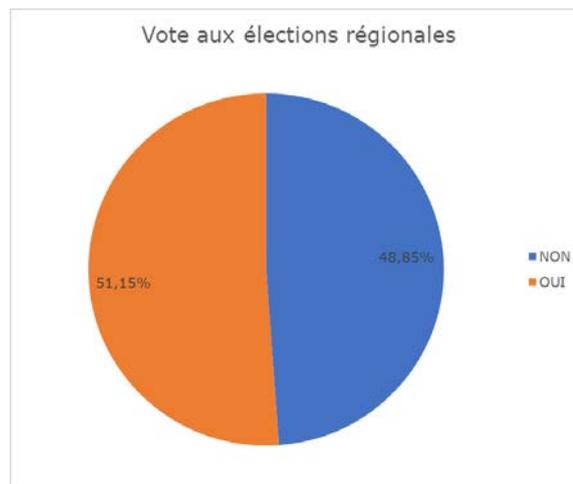


Concernant la hiérarchisation des sentiments d'appartenance aux différentes unités géographiques, 26,68% des enquêtés positionnent la Région Grand Est en 5ème position, et 48,04% la positionnent en 6ème position, c'est-à-dire la dernière position du classement. On peut en conclure que les enquêtés se sentent, en général, moins proches de la Région Grand Est que

des autres institutions. On pourrait rapprocher ces résultats à une enquête de l'institut BVA pour la presse régionale. Cette dernière montre que trois français sur quatre sont attachés à leur région et que seuls 27 % sont satisfaits du redécoupage régional depuis la loi NOTRe de 2015³⁵.

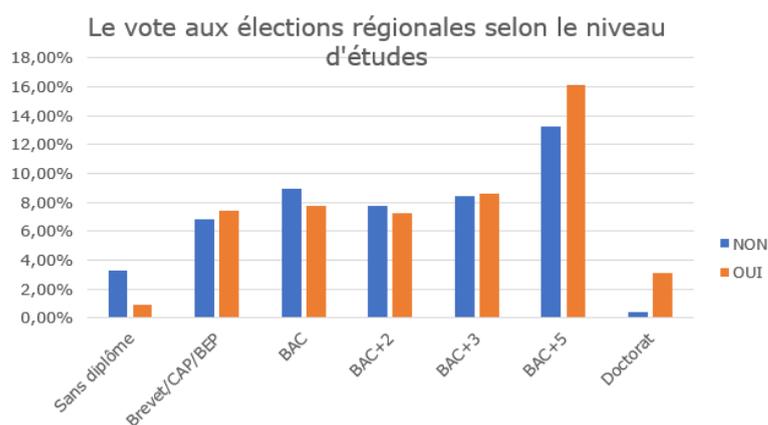
B. La participation aux élections régionales

Ensuite, il semble opportun d'étudier le taux de participation aux élections régionales des sondés et d'identifier les variables sociologiques qui permettent, en partie, de l'analyser.



On peut observer que les enquêtés sont représentés en parts quasiment égales entre ceux qui ont voté et ceux qui n'ont pas voté aux élections régionales.

a. Une participation plus forte auprès des enquêtés ayant un Bac +5



La répartition du vote aux élections régionales selon le niveau d'études souligne une participation plus importante des enquêtés ayant un BAC+5. Le capital culturel dont peuvent se

³⁵Article de l'Est Républicain sur le sentiment régional alsacien publié le 12 mai 2019
<https://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2019/05/12/le-sentiment-regional-alsacien>

prévaloir ces individus, et donc leur connaissance et compréhension plus approfondies des enjeux politiques, peut expliquer cette plus grande mobilisation. Cependant, il reste important de souligner que les élections régionales subissent, elles aussi, un certain désengagement des citoyens, puisque 45,05% des diplômés d'un BAC+5 se sont abstenus.

Plus globalement, il est constaté que moins de la moitié des enquêtés se sont mobilisés aux élections nationales et régionales (47,24%).

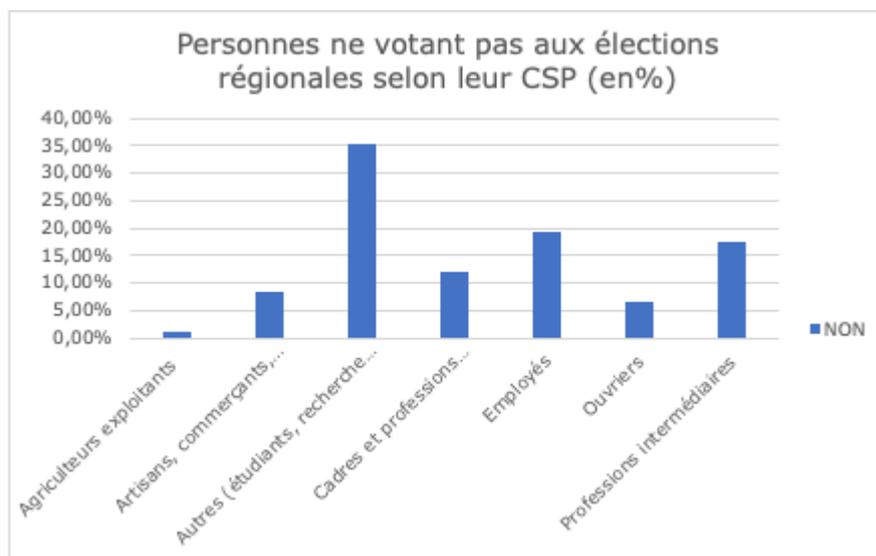
b. Une participation aux élections régionales plus faible qu'aux élections nationales

<i>Vote à toutes les élections nationales</i>	<i>Vote aux régionales</i>		
	NON	OUI	Total général
NON	28,18%	3,91%	32,10%
OUI	20,66%	47,24%	67,90%
Total général	48,85%	51,15%	100,00%

Il reste utile de souligner que les élections nationales mobilisent tout de même davantage les enquêtés que les élections régionales avec respectivement 67,90% de participation contre 51,15%. En effet, le taux d'abstention fut particulièrement élevé dans le Grand Est lors des dernières élections régionales, où 70% des électeurs ne se sont pas déplacés³⁶. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les enquêtés sont moins incités à aller voter que pour les élections nationales, où davantage de communication est faite et où l'enjeu peut ainsi y paraître plus fort. Aussi, cette abstention peut aussi refléter un acte de rejet par les enquêtés de ce nouveau redécoupage qui a formé la Région Grand Est.

³⁶Article de Franceinfo sur "Abstention aux régionales : le taux atteint 65,7% au second tour, selon notre estimation d'Ipsos/Sopra Steria" publié le 27 juin 2021
https://www.francetvinfo.fr/elections/abstention/elections-regionales-l-abstention-au-second-tour-atteint-65-7-selon-une-estimation-d-ipsos-sopra-steria_4680401.html

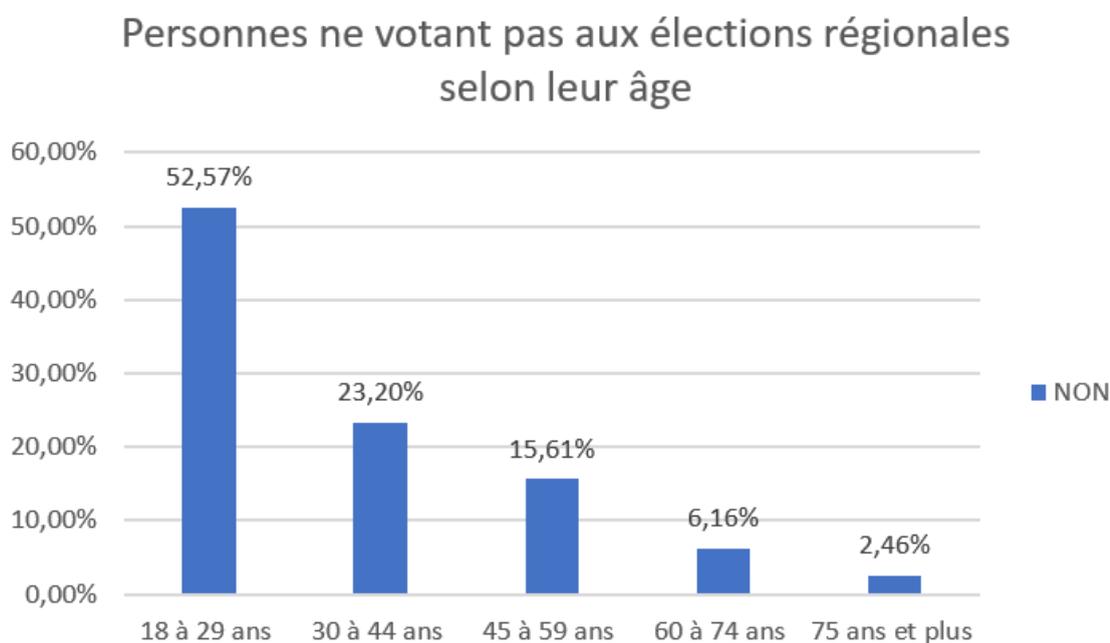
c. Une participation aux élections régionales qui diffère selon la catégorie socioprofessionnelle



Le vote aux élections régionales dépend fortement de la catégorie socio-professionnelle des enquêtés. Ainsi, parmi ceux n'ayant pas voté aux dernières élections, 35,11% sont des étudiants ou des personnes en recherche d'emplois. A l'inverse, les cadres ne représentent que 12,11% des non-votants, alors même qu'ils sont sur-représentés au sein de l'échantillon.

La plus grande proportion d'étudiants au sein des enquêtés n'ayant pas voté aux élections régionales peut s'expliquer par le fait que ce sont souvent des individus moins politisés, susceptible d'avoir une appétence plus faible pour les questions politiques du fait de leur jeune âge, ou se sentent moins liés aux enjeux politiques locaux. En outre, les étudiants sont souvent nouveaux dans la région, donc moins susceptibles d'être inscrits sur les listes électorales de la commune où ils font leurs études (et par extension, connaissent moins bien le territoire nouvellement rejoint).

d. L'Alsace ne fait pas exception à la forte abstention des jeunes aux élections régionales



Parmi le panel interrogé, les enquêtés de 18 à 29 ans sont ceux qui votent le moins aux élections régionales, ils représentent 52,57% des non votants aux élections régionales. Il faut toutefois légèrement nuancer ce propos en rappelant que les 18 à 29 ans est la catégorie la plus représentée dans notre panel.

On remarque également une corrélation négative entre l'abstention aux élections régionales et l'âge des enquêtés. Ainsi, plus l'âge augmente et moins les enquêtés s'abstiennent aux élections régionales. Les enquêtés de 75 ans et plus sont seulement 2,46% à s'abstenir.

Cela est cohérent avec l'étude nationale sur les élections régionales de 2021, qui montre que la courbe des abstentionnistes est corrélée avec l'âge des sondés : les citoyens les plus jeunes sont plus susceptibles de s'abstenir (87% des 18/24 ans ne se sont pas déplacés aux urnes et 83% des 25/34 ans, 71% des 34/49 ans), et à l'inverse, les citoyens les plus âgés sont plus susceptibles de se mobiliser ("seuls" 40% des citoyens de 70 ans et plus se sont abstenus, 56% des 60/69 ans, 56% des 50/59 ans)³⁷.

³⁷ Article de France info sur le profil type de l'absentionniste publié le 20 juin 2021 https://www.francetvinfo.fr/elections/regionales/regionales-age-diplome-proximite-partisane-quel-est-le-profil-type-de-l-absentionniste_4671707.html

e. La méconnaissance des compétences régionales : l'expression d'un certain désintérêt pour l'action de la région

Distinction département/région	compétence	Vote aux régionales		
		NON	OUI	Total général
Non		30,29%	22,97%	53,26%
Oui		18,56%	28,18%	46,74%
Total général		48,85%	51,15%	100,00%

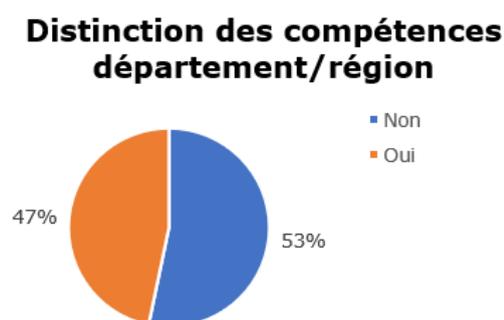
Parmi le panel, les enquêtés ne faisant pas la distinction des compétences entre le département et la région et n'ayant pas voté aux élections régionales représentent 30,29% du panel. Pourtant, les enquêtés qui ont voté aux élections régionales et qui ne connaissent pas la distinction entre les compétences du département et de la région représentent 22,97%. Ainsi, de nombreux enquêtés se sont rendus aux urnes sans connaître les compétences attribuées à l'échelon régional.

Aussi, les enquêtés ne votant pas aux élections régionales, mais qui se disent capables d'établir une distinction entre les compétences de l'institution départementale et l'institution régionale, ne représentent que 18,56%.

C. La distinction des compétences département/région.

Il paraît également intéressant d'étudier la connaissance de l'institution régionale à travers l'identification de ses compétences et d'observer les variables sociologiques qui permettent, en partie, de l'expliquer.

a. Une certaine lacune quant à la connaissance des compétences de l'échelon régional

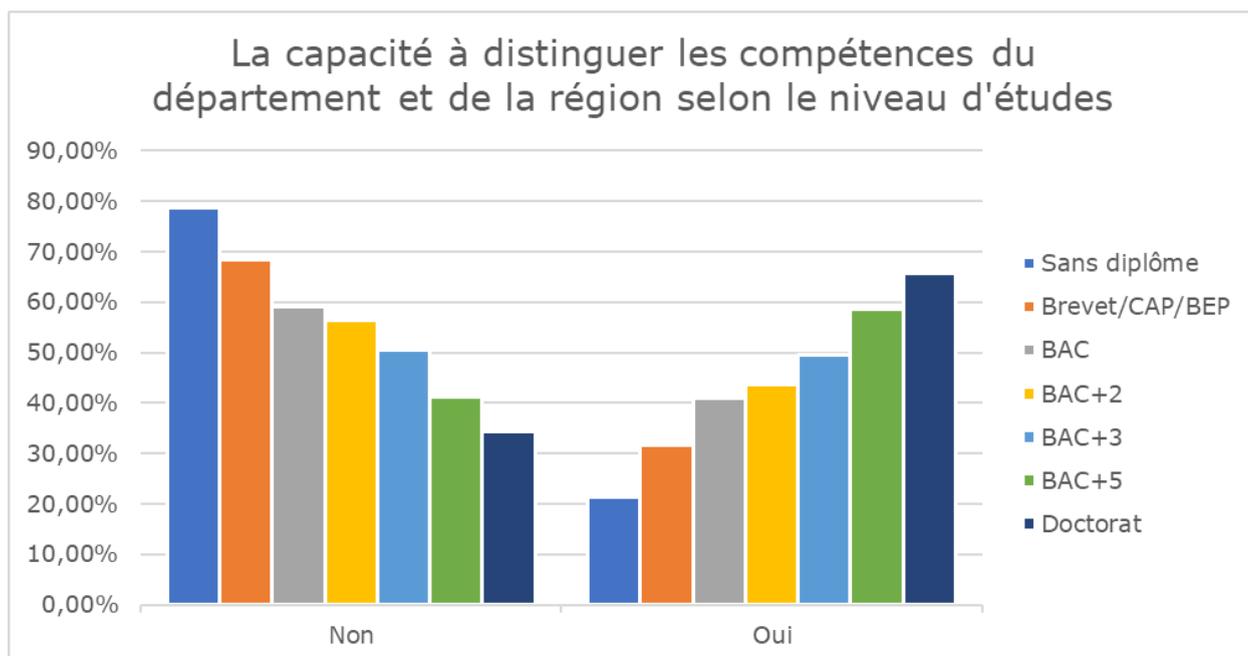


Globalement, sur l'ensemble des enquêtés, on ne constate pas une grande méconnaissance ou une grande connaissance de la distinction des compétences de la région et du département. 53 % du panel avoue ne pas faire de distinction. Contrairement à l'intercommunalité, le département est une institution datant de la Révolution française, et, tout comme la région, il a connu des évolutions depuis plusieurs décennies.

Dans une étude parue en mars 2020, menée par le CSA pour le Sénat³⁸, 60 % du panel interrogé reconnaît mal connaître les domaines d'action de la région. Seuls 7 % affirment connaître très bien les compétences de la région. Ce rapport souligne le manque de lisibilité des échelles territoriales ressenti par le panel interrogé. Ainsi, dans cette étude, presque la moitié des enquêtés ont répondu que la différence entre les compétences de l'Etat et les compétences des collectivités territoriales n'est plutôt pas claire.

Il y a là aussi un enjeu de visibilité. En effet, l'Etat est omniprésent dans l'actualité quotidienne tandis que les médias et réseaux sociaux parlent moins des collectivités territoriales. En 2022, seules 14% des collectivités sont présentes sur au moins un réseau social internet selon une étude menée par l'Observatoire socialmedia des territoires³⁹.

b. Un lien fort entre le niveau d'études et la capacité à faire la distinction des compétences propres à la région et au département



A travers ces données, on constate que plus le niveau d'études est élevé, plus les enquêtés ont la capacité de distinguer les compétences de la région et du département. Alors que les sans-diplômes sont 78,5 % à ne pas faire la distinction de compétences, seuls 34,3 % des enquêtés ayant continué leurs études jusqu'au doctorat disent ne pas savoir distinguer les compétences de ces institutions. Presque 60 % du panel ayant un diplôme équivalent à 5 années d'études après le baccalauréat peut faire la distinction, alors que les enquêtés ayant arrêté au baccalauréat ou équivalent ne sont que 40 %. On constate ainsi une corrélation positive entre le

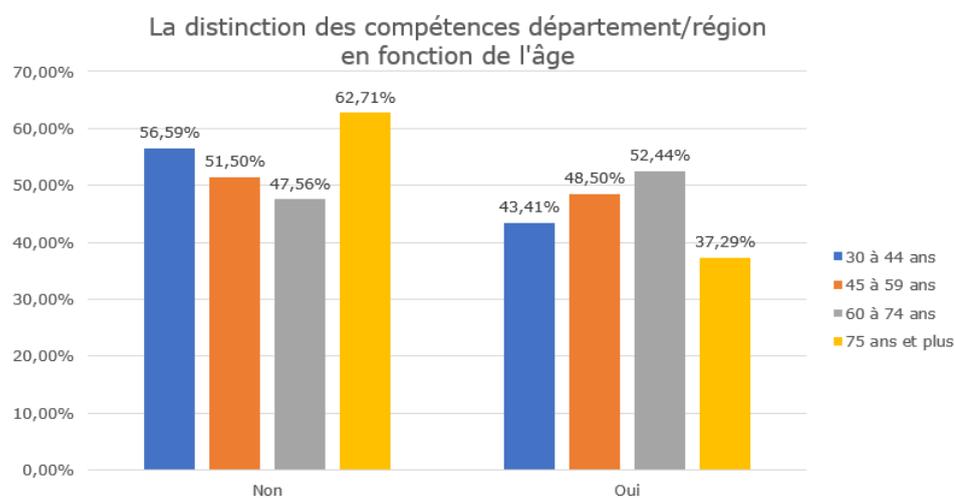
³⁸ CSA Research, *Les Français et la décentralisation* enquête auprès du grand public, Rapport pour le Sénat, Étude n°2000119, Mars 2020.

³⁹<https://www.cap-com.org/actualite/C3%A9s/collectivites-locales-web-et-reseaux-sociaux-ou-en-est>

niveau la connaissance des compétences régionales et départementales et le niveau d'étude de l'enquêté.

Dans l'étude parue en mars 2020 menée par le CSA (Consumer Science Analytic) pour le Sénat⁴⁰, à peu près un tiers des enquêtés qui ont un baccalauréat ou moins connaissent le processus de décentralisation tandis que plus de la moitié de ceux qui possèdent un niveau supérieur au baccalauréat se disent familiers avec le processus de décentralisation. S'il ne s'agit pas exactement de la même question que celle de l'enquête, il est possible de constater que plus le niveau d'étude est élevé, plus la connaissance de la décentralisation est importante.

c. La capacité à distinguer les compétences des échelons départementaux et régionaux augmente légèrement avec l'âge



D'après les données obtenues, plus les enquêtés ont un âge avancé, plus ils sont susceptibles de parvenir à distinguer les compétences relevant du département et celles relevant de la région. En effet, concernant les enquêtés qui disent faire une différence de compétences, la variable de l'âge a une grande influence. Pour la tranche d'âge 30-44 ans, ils sont 43,4% à distinguer les compétences. Pour la tranche d'âge des 60-74 ans, ils sont 52,44%, c'est-à-dire près de 10 points de plus que la tranche d'âge précédente.

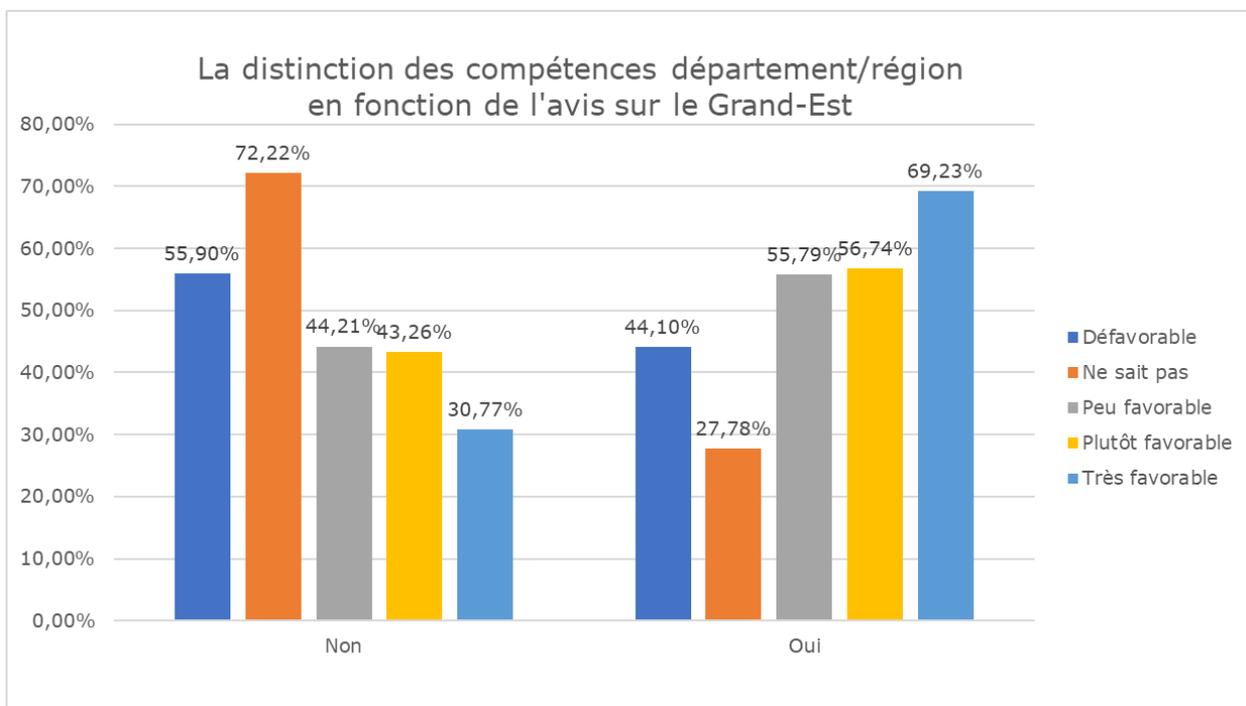
Pour les 75 ans et plus, nous observons que près des deux tiers (62,7 %), assument ne pas être en capacité de distinguer le champ d'action de la région et celui du département. Une première hypothèse pour expliquer ce chiffre élevé de personnes âgées n'ayant pas la connaissance du périmètre d'action de la collectivité régionale pourrait porter sur l'inflation législative de cette dernière décennie. Celle-ci a concerné les collectivités territoriales et ce changement perpétuel a pu brouiller les repères habituels des enquêtés. Peut-être lassées, voire animées par d'autres préoccupations, les personnes âgées se seraient davantage désintéressées de la question locale. Cependant, s'il a été effectivement observé plus haut que les 75 ans et plus sont moins impliqués de manière associative dans la vie locale que la tranche d'âge précédente des 60-74 ans, ils

⁴⁰ CSA Research, *Les Français et la décentralisation enquête auprès du grand public*, Rapport pour le Sénat, Étude n°2000119, Mars 2020.

restent près de 80 % à voter aux élections régionales. Cette tranche d'âge tiendrait donc à accomplir l'acte citoyen du vote ou à affirmer ses revendications politiques, sans pour autant connaître précisément les compétences de la région.

Cette enquête peut être mise en parallèle avec les résultats d'une étude réalisée par l'IFOP en 2021⁴¹. Dans cette étude, les enquêtés affirment en majorité que l'échelle étatique ne donne pas suffisamment de compétences aux collectivités territoriales. Parmi les collectivités territoriales auxquelles les enquêtés souhaitent donner plus de compétences, c'est en premier lieu pour la région (à 54 %), avant le même souhait pour la commune ou le département. En outre, des régions avec plus de pouvoirs les pousseraient à s'investir davantage dans le vote.

d. Un lien certain entre connaissance du champ d'action de la région et son acceptation



Une large majorité des personnes qui affirment ne pas connaître les compétences de la région et du département n'ont pas d'avis sur les enjeux relatifs à la région Grand Est (72%).

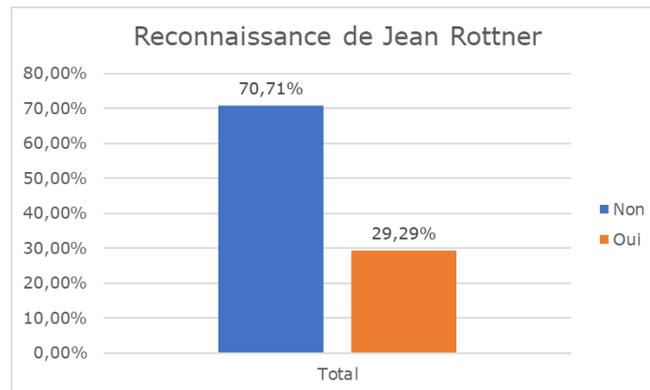
Parmi les personnes défavorables à la région Grand Est, il y a presque autant d'enquêtés qui peuvent faire la différence des compétences entre le département et la région (44 %) que d'enquêtés qui ne la connaissent pas (56 %).

Cependant, parmi les enquêtés ne sachant pas distinguer les compétences des régions et départements, ceux qui sont défavorables au Grand Est sont les plus nombreux.

⁴¹ IFOP, *Les perceptions et attentes des Français à l'égard de leur région*, Sondage Ifop pour Régions de France et la Fondation Jean-Jaurès, septembre 2021.

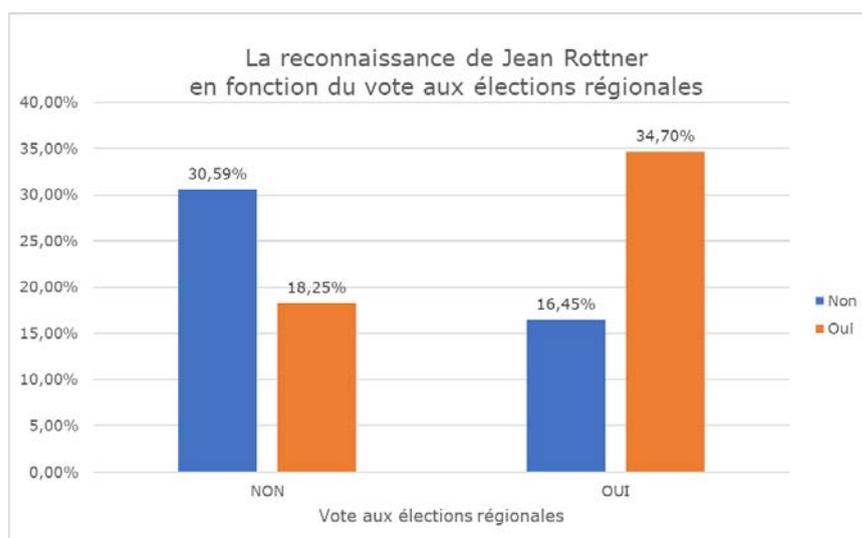
Sur le territoire alsacien et sur la base de cette enquête, les personnes qui sont en capacité de distinguer les compétences du département et de la région sont favorables à la région Grand Est. Ainsi, dans cette enquête, la connaissance du champ institutionnel local entraîne l'évocation d'un avis favorable concernant le maintien de la région Grand Est. Cette étude fait le constat que plus les enquêtés sont renseignés sur les compétences des collectivités territoriales, plus ils acceptent le découpage actuel et soutiennent la Région Grand Est.

D. Le niveau de notoriété de Jean Rottner chez les Alsaciens



L'analyse du niveau de notoriété de Jean Rottner en fonction des profils sociologiques apparaît pertinente pour jauger la teneur réelle du sentiment d'appartenance des Alsaciens à la Région Grand Est.

a. Une large notoriété de Jean Rottner parmi les votants aux élections régionales



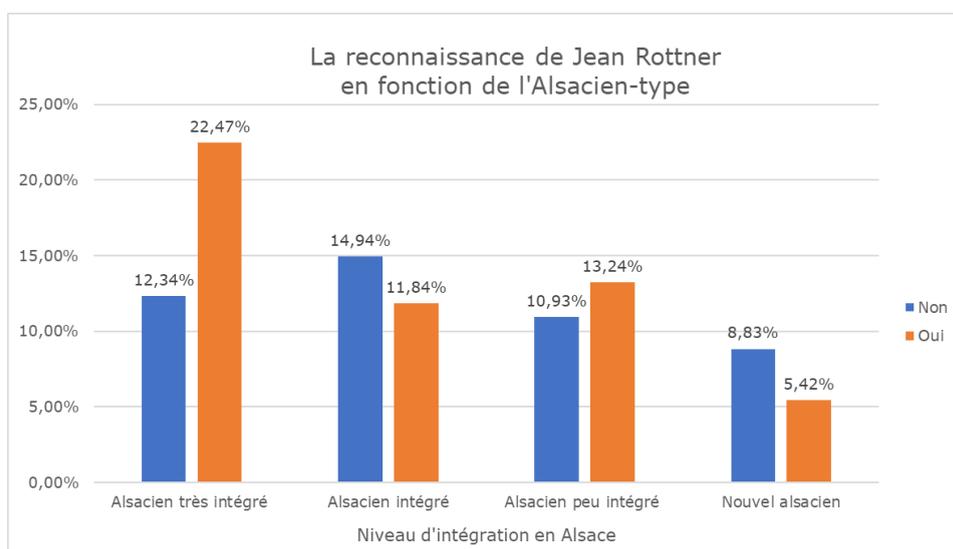
La majorité des individus qui reconnaissent Jean Rottner, l'ancien président de la Région Grand Est, a voté aux élections régionales (34,70%). Cependant, un biais existe dans la mesure où, lors

de l'enquête qui s'est déroulée de décembre à mars 2023, Jean Rottner a été fortement médiatisé du fait de sa démission de la présidence de la région.

Au contraire, les enquêtés ne reconnaissant pas Jean Rottner ne sont majoritairement pas allés voter aux dernières élections régionales (30,59%). Ces données sont cohérentes et sont susceptibles d'expliquer la corrélation entre vote aux élections régionales et connaissance des noms et des visages des candidats.

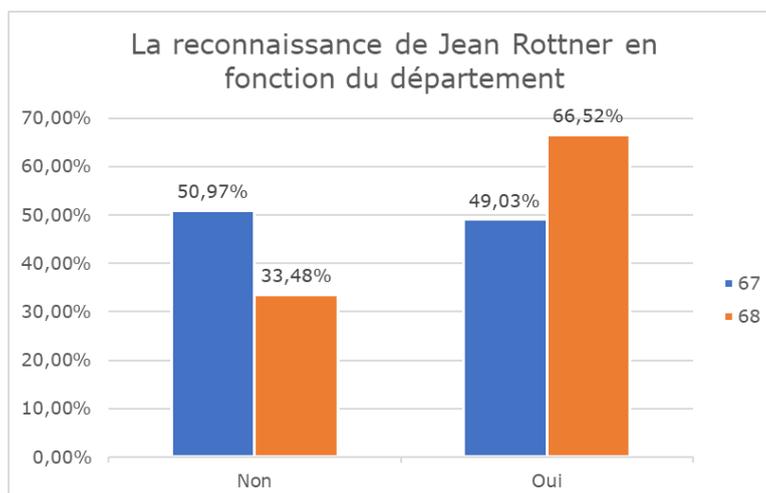
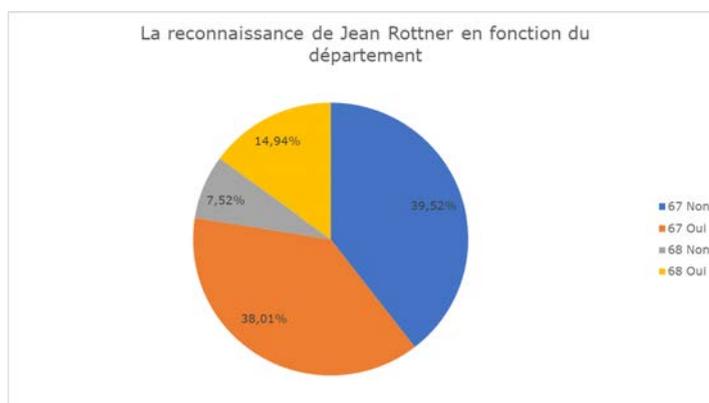
En outre, près de 52,96% des sondés savent reconnaître Jean Rottner, une part plus importante que ceux en capacité de reconnaître Frédéric Bierry.

b. Une plus grande notoriété de Jean Rottner auprès des Alsaciens "très intégrés"



Si Jean Rottner est majoritairement connu des Alsaciens (52,96%), il l'est plus parmi les Alsaciens "très intégrés" qui représentent la majorité des personnes en capacité de le reconnaître. Cela pourrait s'expliquer car il est une personnalité politique de longue date en Alsace ayant été maire de Mulhouse avant d'être Président du Grand Est au travers d'une vie politique de plus de 15 ans au niveau local. Il a également été mis en avant dans les médias, au niveau national, durant la période du Covid19. Médecin urgentiste de formation, il a régulièrement pris la parole, notamment pendant les périodes de forte circulation du virus dans la région de Mulhouse, au début de la pandémie.

c. Un plus fort niveau de notoriété de Jean Rottner dans le Haut-Rhin

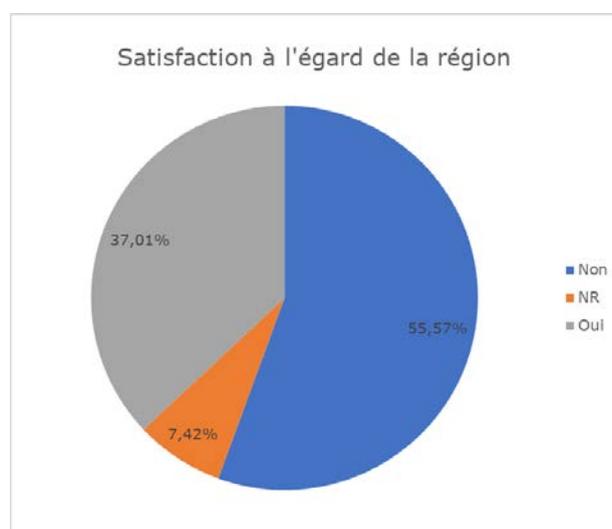


Les habitants du Haut-Rhin reconnaissent plus largement Jean Rottner que les habitants du Bas-Rhin. Ainsi, presque 67 % des enquêtés du panel issus du Haut-Rhin affirment reconnaître Jean Rottner.

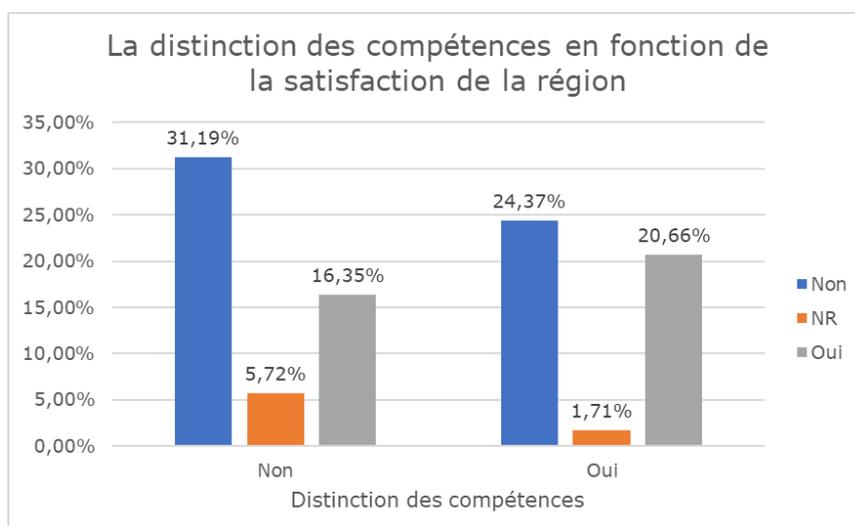
Cela pourrait s'expliquer par l'origine Haut-Rhinoise de Jean Rottner et du fait de ses anciennes fonctions de maire de Mulhouse qui lui ont donné une large notoriété ainsi que de sa forte médiatisation durant la crise du Covid19.

E. L'insatisfaction des alsaciens à l'égard de l'action régionale

Enfin, il semble important d'analyser le sentiment des Alsaciens pour les actions de la région et d'identifier les variables sociologiques qui permettent, en partie, de l'expliquer.



a. Une insatisfaction à l'égard des actions de la région malgré une large incapacité des sondés à définir ses compétences



Selon un sondage réalisé par IPSOS en 2020, près de 59% des Français sont satisfaits de l'action des régions⁴². En Alsace, près de 53,26% des personnes interrogées se disent insatisfaites de la région et 46,74% en sont satisfaites.

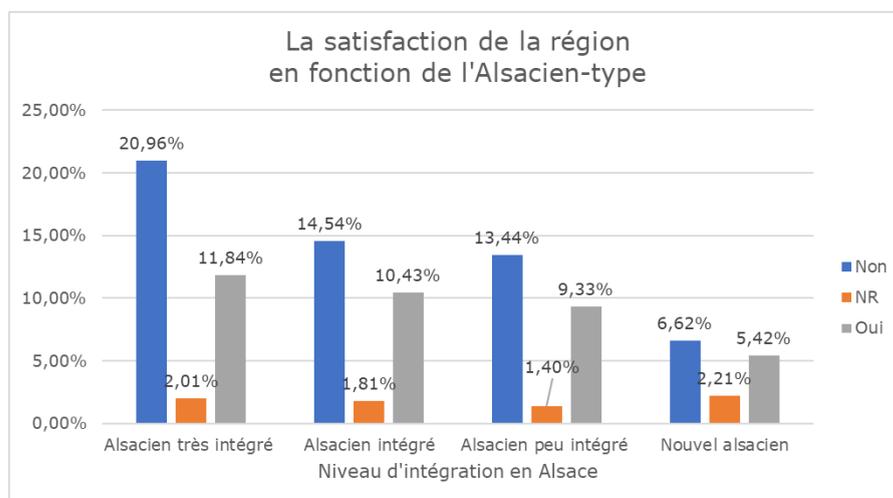
Cependant, la majorité des personnes (31,19%) qui ne sont pas satisfaites de l'action de la région disent ne pas savoir faire une distinction des compétences de la région. Ainsi, cela

⁴²«Les attentes des Français à l'égard des régions» - Sondage IPSOS de septembre 2020 - Etienne Mercier et Mathieu Gaillard

démontre que le niveau d'insatisfaction n'a pas nécessairement de fondements liés aux compétences et à leurs modalités d'exercice mais qu'il pourrait relever d'un à priori négatif sur ce qu'il attribue à tort ou à raison, aux actions de la région.

A l'inverse, une minorité (16,66%) des enquêtés satisfaits par l'action de la région ne savent pas non plus en distinguer les compétences. Cependant, la majorité des personnes satisfaites de l'action de la région (20,66%) savent faire une distinction des compétences.

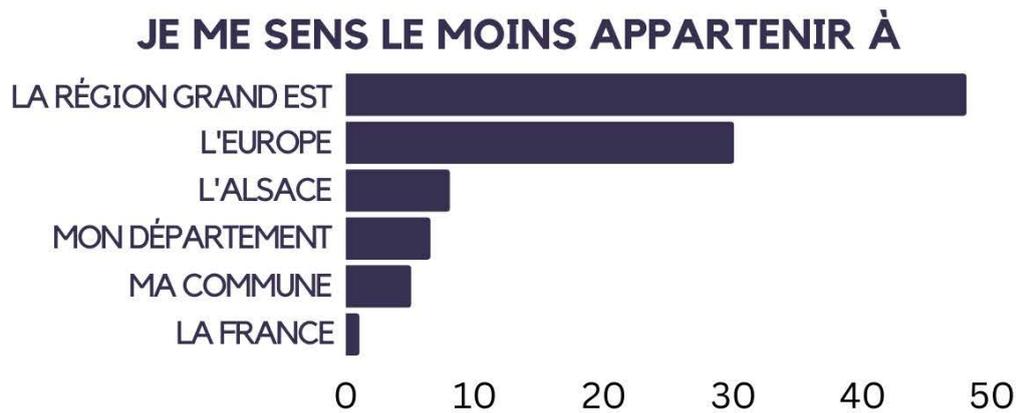
b. Une insatisfaction des actions de la région accentuée parmi les Alsaciens très intégrés



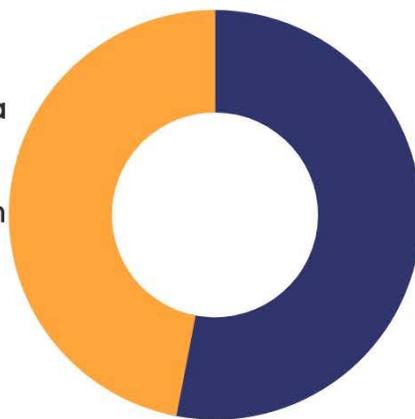
Les “Alsaciens très intégrés” sont en majorité insatisfaits des actions de la région. Cependant, c’est aussi la catégorie la moins capable de distinguer les compétences de la région du département. C’est ainsi le signe que cette mauvaise appréciation ne se fonde pas nécessairement sur une évaluation de l’action concrète de la région, mais plutôt sur un à priori négatif à l’égard de la collectivité en elle-même. Cela pourrait s’expliquer par le fort intérêt de cette catégorie de sondés (Alsaciens très intégrés) pour le retour à la région historique de l’Alsace et contre la Région Grand Est, mais indépendamment de son action concrète.

En définitive, il ressort de cette étude un faible intérêt des Alsaciens pour la Région Grand Est. Tout d’abord, les sondés ont indiqué pour la majorité avoir un faible sentiment d’appartenance à cette dernière. De la même manière, la participation aux élections régionales, notamment chez les jeunes, est assez faible comparée aux autres élections, même si ce constat peut être transposé à l’échelle nationale. On remarque également un manque de connaissances des compétences de l’échelon régional qui est moins marqué avec l’âge et un niveau d’étude élevé. Il est assez intéressant de constater que, malgré une large incapacité des sondés à définir les compétences régionales, ces derniers ont dans leur majorité indiqué qu’ils étaient insatisfaits de l’action de la Région. Cette insatisfaction est davantage marquée chez les Alsaciens intégrés. Toutefois, environ deux-tiers des sondés entrant dans la catégorie “Alsacien très intégré” ont indiqué reconnaître l’ancien président de la Région Grand Est Jean Rottner.

La synthèse de la région



47% Se déclarent aptes à différencier les compétences département/région



53% Se déclarent inaptes à différencier les compétences département/région

SECTION IV

L'APPARTENANCE DE L'ALSACE

À LA RÉGION GRAND EST



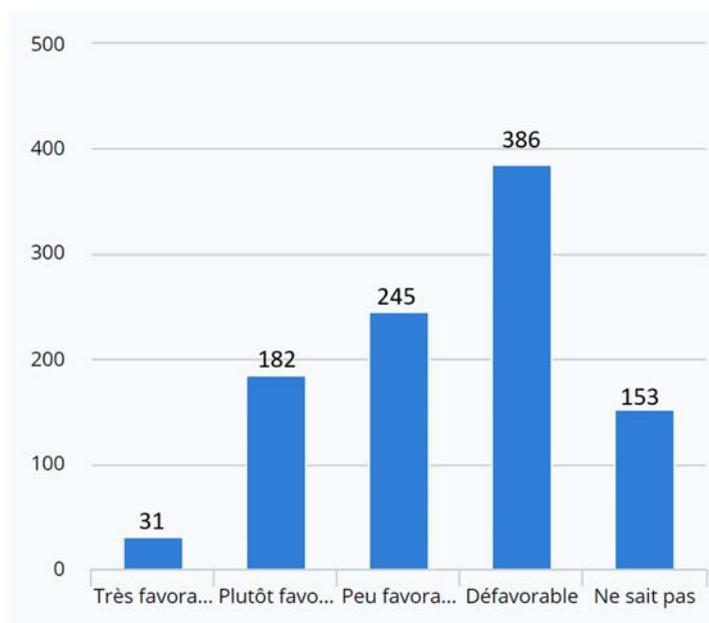
SECTION IV. L'APPARTENANCE DE L'ALSACE À LA RÉGION GRAND EST

Dans cette section, l'étude du sentiment d'appartenance des Alsaciens à la région Grand Est sera divisée en cinq parties : la non-acceptation par les Alsaciens de la réforme des régions (A), les arguments en défaveur de la région Grand Est (B), l'étude des déterminants en faveur du retour de la région Alsace (C). Enfin, la section portera sur l'implication du sentiment d'appartenance à l'Alsace (D) et l'implication d'une typologie alsacienne (E) dans le phénomène de rejet de la région Grand Est.

A. La réforme de la fusion des régions très peu acceptée par les Alsaciens, en particulier en ce qui concerne le territoire alsacien

Tableau et graphique représentant les avis des enquêtés sur la réforme de la fusion des régions

Que pensez-vous de la réforme de la fusion des régions en France ?	Effectif	%
Défavorable	386	38,7%
Peu favorable	245	24,6%
Plutôt favorable	182	18,3%
Très favorable	31	3,1%
Ne sait pas	153	15,3%
Total	997	100%

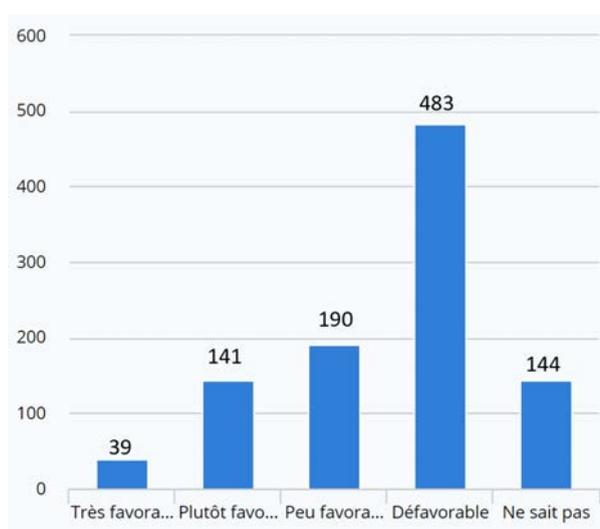


Le 16 janvier 2015, la loi sur la nouvelle délimitation des régions a acté le passage de 22 à 13 régions en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2016.

En juillet 2015, IFOP⁴³ a fait paraître un sondage relatif aux nouvelles régions françaises dans lequel les enquêtés soulignent à 75 % que la réforme ne se traduira pas par une simplification de la vie des habitants et à 60% que la réforme n'entraînera pas une réduction des coûts de fonctionnement de ces nouvelles régions. Sept ans après, nous nous intéressons à l'avis des Alsaciens sur la réforme territoriale de manière générale et sur la création de la « région Grand Est » en particulier. Le premier constat de cette enquête est que la modification du nombre et de la délimitation des régions reste peu acceptée par les Alsaciens. En effet, 40 % des enquêtés se disent défavorables à la fusion opérée sur l'ensemble du territoire Français par la loi de 2015. En additionnant les enquêtés défavorables à ceux peu favorables, le constat est d'autant plus marqué puisqu'il atteint 63 %. Cette réforme n'a pas été comprise par les Alsaciens qui, après 7 ans, se demandent toujours ce qu'elle a pu apporter pour l'organisation territoriale française et préfèrent l'organisation antérieure.

Tableau et graphique représentant les avis des enquêtés sur la création de la « région Grand Est »

Que pensez-vous de la création de la "région Grand Est" ?	Effectif	%
Défavorable	483	48,4%
Peu favorable	190	19,1%
Plutôt favorable	141	14,1%
Très favorable	39	3,9%
Ne sait pas	144	14,4%
Total	997	100%



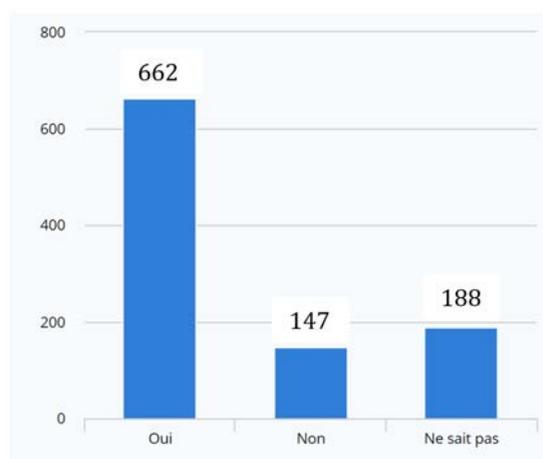
De surcroît, les Alsaciens sont particulièrement opposés à cette réforme territoriale de 2015, qui a donné naissance à la région « Grand Est ». 48 % des enquêtés sont défavorables à la création

⁴³ IFOP pour Le Journal du Dimanche, « Le regard des Français sur la réforme territoriale et les « capitales » des nouvelles régions », juillet 2015.

de la région « Grand Est » et 67,5% se déclarent défavorables et/ou peu favorables. La création de la région « Grand Est » est ainsi source de mécontentement et d'incompréhension pour 673 enquêtés.

Tableau et graphique représentant les avis des enquêtés sur le retour de la « région Alsace »

Etes-vous favorable au retour de la "région Alsace" ?	Effectif	%
Oui	662	66,4%
Non	147	14,7%
Ne sait pas	188	18,9%
Total	997	100%



Afin d'approfondir la question de la fusion des régions opérée par la loi de 2015, les enquêtés ont été interrogés sur l'hypothèse d'un retour de la « région Alsace ».

Dans ce cadre, 66% des enquêtés se sont dits favorables au retour d'une « région Alsace ». De plus, il est possible de constater que le pourcentage de personnes ne sachant pas ou ne souhaitant pas se prononcer est plus élevé que celui des personnes clairement défavorables au retour de la « région Alsace ».

En somme, la réforme de la fusion des régions est contestée et les Alsaciens s'expriment pour un retour de la « région Alsace » sur leur territoire.

B. Les verbatims utilisés par les enquêtés pour justifier leur jugement sur la création du Grand Est et l'éventuel retour souhaité à la région Alsace

Tableau sur les justifications des enquêtés quant à leur choix sur le retour ou non à la « région Alsace »

Etes-vous favorable à la « région Alsace » ?		
Pourquoi ?	Effectif	%
Non	147	14,7%
- Une ferme opposition à un retour en arrière, en plus d'une lassitude face aux changements	35	3,5%
- Une région Grand Est créatrice d'économies d'échelles	49	4,9%
- Une volonté d'ouverture aux autres, par opposition à un repli identitaire	44	4,4%
- Autres	19	1,9%
Oui	662	66,4%
- Une nostalgie quant à l'ancienne organisation territoriale française	36	3,6%
- Un manque de proximité engendré par la création d'une région considérée comme trop vaste	103	10,3%
- Une volonté de défense de l'identité alsacienne, avec sa culture et son histoire	399	40%
- Une Alsace suffisamment riche et indépendante toute seule	76	7,6%
- Autres	48	4,8%
Ne sait pas	188	18,9%
Total	997	100%

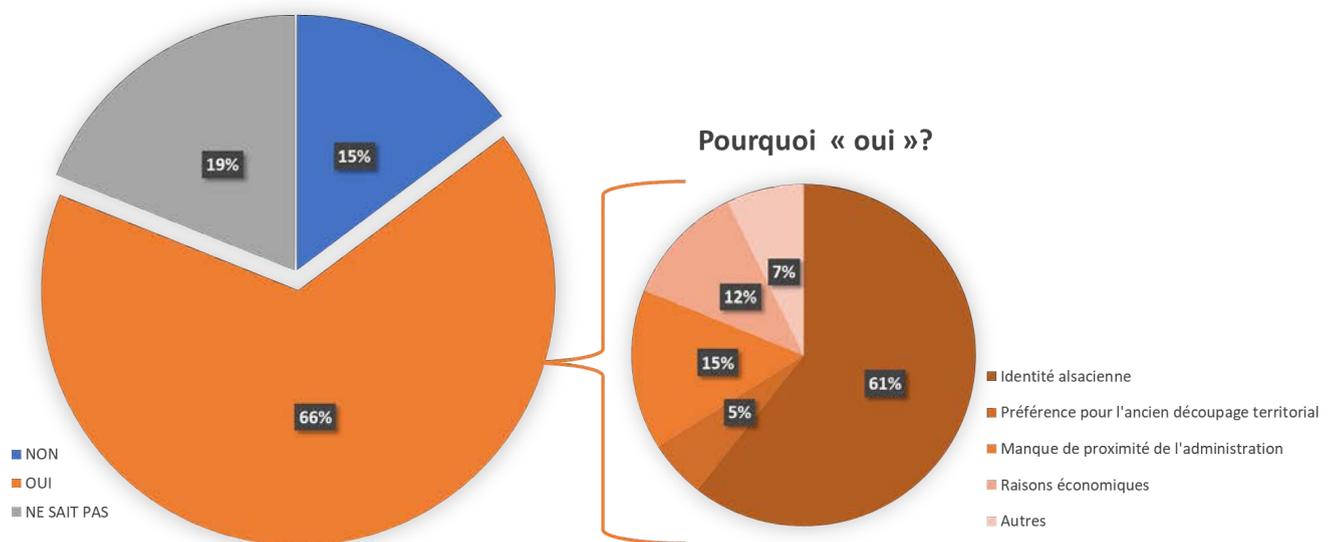
Les raisons d'un retour, souhaité ou non, à la « région Alsace » sont abordées en guise d'approfondissement de cette étude à propos du sentiment d'appartenance des alsaciens enquêtés à leurs collectivités territoriales. En effet, suite à la question « *Etes-vous favorable au retour de*

la région Alsace ? », ceux-ci ont été invités à approfondir leur réponse en donnant quelques raisons qui expliquent, selon eux et sur le moment, leur choix.

Il semble particulièrement intéressant d'analyser le verbatim⁴⁴ pour la question ouverte sur les raisons d'un retour souhaité ou non de la « région Alsace ». Ainsi, il est instructif d'analyser distinctement les raisons données en faveur d'un retour à la « région Alsace » et les raisons mobilisées contre le retour à ce découpage territorial. Pour ce faire, il a été décidé de classer les verbatims dans des catégories afin de pondérer les réponses. Cette pondération permet une analyse des catégories qui sont davantage mobilisées pour justifier les réponses par les enquêtés.

Graphique représentant les justifications des enquêtés favorables au retour de la « région Alsace »

Etes-vous favorable au retour de la "Région Alsace"?



Concernant les justifications données par les enquêtés sur un retour souhaité à la « région Alsace », quatre catégories de réponses ont été construites.

La justification première au retour souhaité à la « région Alsace » est celle de l'identité alsacienne. Certains verbatim des enquêtés sont très évocateurs en ce sens :

- « Le retour à la région Alsace permettrait de rendre son cachet à l'Alsace, ainsi que ses traditions, qui sont aujourd'hui "noyées" »
- « Favorable au retour de la région Alsace en raison de l'identité, de la culture et des traditions alsaciennes »
- « Favorable au retour en raison de l'identité spécifique alsacienne, du droit local »
- « Le Grand Est dévalorise les valeurs de l'Alsace »
- « Je veux une Alsace libre » / « Elsass Frei ! »
- « Je considère que les régions administratives et politiques devraient correspondre aux régions historiques »

⁴⁴ Selon la définition donnée par le dictionnaire Larousse, un verbatim est une « reproduction intégrale des propos prononcés par l'interviewé ».

La seconde justification mobilisée spontanément par les enquêtés est celle d'un manque de proximité lié au découpage administratif de la région Grand Est. Certains verbatim des enquêtés sont très évocateurs en ce sens :

- « *Le retour à la région Alsace permet une administration à échelle humaine* » / « *On a voulu créer une usine à gaz* »
- « *Favorable au retour pour une proximité et une accessibilité des services* »
- « *Le périmètre de l'Alsace est suffisamment large. Au-delà, les préoccupations et les besoins des territoires ne sont plus les mêmes* »
- « *Je suis contre les "méga régions", éloignées des enjeux locaux* »

Ensuite, les enquêtés justifient leur choix par des raisons économiques et répondent :

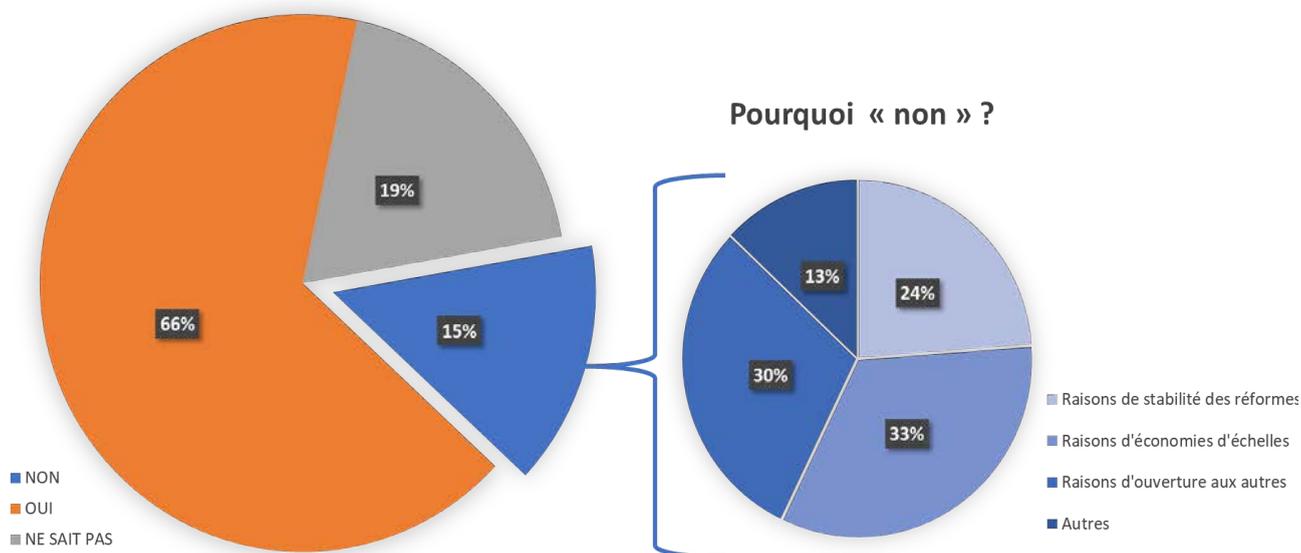
- « *Favorable au retour de la région Alsace car on est économiquement supérieur et qu'on peut être autonome* »
- « *Parce qu'on est plus riche et qu'on paye pour les autres* » / « *On s'appauvrit* »
- « *Je suis favorable afin de conserver la richesse du territoire, éviter de la partager et de nous défavoriser* »
- « *L'Alsace est une région riche, elle n'a aucun intérêt à fusionner avec d'autres* » / « *Pas de chômage en Alsace, les autres régions nous tirent vers le bas* »

Enfin, les enquêtés soulignent une certaine nostalgie du découpage territorial et précisent ne pas comprendre la nouvelle réforme de 2015.

- « *Je suis favorable au retour de toutes les régions* » / « *Je ne vois pas d'utilité à la fusion des régions* »
- « *Je ne vois pas les résultats concrets de cette réforme* » / « *Pourquoi fusionner ?* / « *On n'y comprend plus rien* »
- « *Ce sont 3 régions distinctes en terme de fonctionnement, de tradition, de paysages et même géographiquement on distingue d'ailleurs toujours ces 3 régions dans le langage courant* »

Graphique représentant les justifications des enquêtés défavorables au retour de la « région Alsace »

Etes-vous favorable au retour de la "Région Alsace"?



Concernant les justifications données par les enquêtés sur le souhait de ne pas revenir à une « région Alsace », trois grandes catégories de réponses ont été construites.

La justification première allant à l'encontre d'un retour à la « région Alsace » est d'ordre économique. Certains verbatim des enquêtés sont très évocateurs en ce sens :

- « Je suis pour la Grand Est qui permet de fusionner les richesses et ne pas laisser de disparités entre régions (pauvre entre elles et riches entre elles) »
- « Car le Grand Est permet une meilleure entraide entre les départements, entre les plus pauvres et les plus riches »
- « La région Grand Est nous offre beaucoup d'opportunités économiques »/ « La région Grand Est présente plusieurs avantages comme les trains TER, les aides à la création d'entreprises, le travail »
- « Plus grand, plus fort »

La seconde justification est celle de l'ouverture aux autres que permet la région Grand Est en comparaison au retour de la région Alsace.

- « L'union fait la force. »
- « Pourquoi isoler l'Alsace des autres départements ? Chaque région doit pouvoir être le regroupement de territoires plus ou moins forts et dynamiques »
- « La région Grand Est enrichit l'ensemble des régions et permet une ouverture d'esprit »

Enfin, les enquêtés s'expriment contre les changements fréquents de découpage des territoires et les réformes qui modifient les administrations du territoire.

- « *Je suis contre le retour à la région Alsace car faire marche arrière serait contre-productif, notamment après tous les efforts mis en place* »
- « *Le retour l'Alsace en tant que région serait prématuré car le bilan des régions n'a pas été réalisé* »
- « *Il faut éviter les retours en arrière de lois votés* » / « *Ne pas revenir en arrière* » / « *Maintenant que c'est fait, le retour en arrière est à éviter* »

En comparant les justifications données spontanément par les enquêtés concernant le choix d'un retour ou non de la région Alsace, on peut étudier un parallélisme dans la construction des justifications. En effet, les mêmes raisons sont invoquées par pour défendre des opinions clairement opposées.

Les enquêtés mobilisent des raisons économiques pour justifier leur choix. Pour les Alsaciens en faveur d'un retour de la région Alsace, la richesse de l'Alsace par rapport aux autres régions est une justification d'ordre économique. Pour les enquêtés qui sont contre ce retour à la région Alsace, la richesse du Grand Est et les opportunités économiques offertes par cette grande région sont une justification économique opposée.

Aussi, les enquêtés mobilisent des raisons d'ordre culturel, historique et relationnel. Pour les Alsaciens en faveur d'un retour de la région Alsace, l'identité alsacienne et ses spécificités sont une justification importante et de poids. Au contraire, pour les enquêtés qui sont contre ce retour à la région Alsace, l'ouverture sur l'autre, l'écoute et le partage justifient la nécessité de garder les contours de la région Grand Est.

Enfin, de nombreux enquêtés, qu'ils soient pour ou contre le retour de la région Alsace, soulignent leur incompréhension quant à la réforme territoriale de 2015. Enfin, certains enquêtés avouent ne pas comprendre les enjeux et les résultats escomptés de la création de la région Grand Est. L'un des objectifs principaux de cette réforme était de réduire le nombre de régions en France, passant de 22 à 13 régions métropolitaines. Cette fusion visait à renforcer la coopération interrégionale, à rationaliser l'administration et à réaliser des économies d'échelle. Cependant, elle a également entraîné une complexification de l'organisation territoriale pour les citoyens qui ne voient pas les effets de la réforme dans leur vie quotidienne. Grâce à l'analyse de cette question ouverte du questionnaire et des verbatims utilisés par les enquêtés, il est possible de souligner que l'incompréhension peut varier d'une personne à l'autre en fonction de divers facteurs individuels et contextuels.

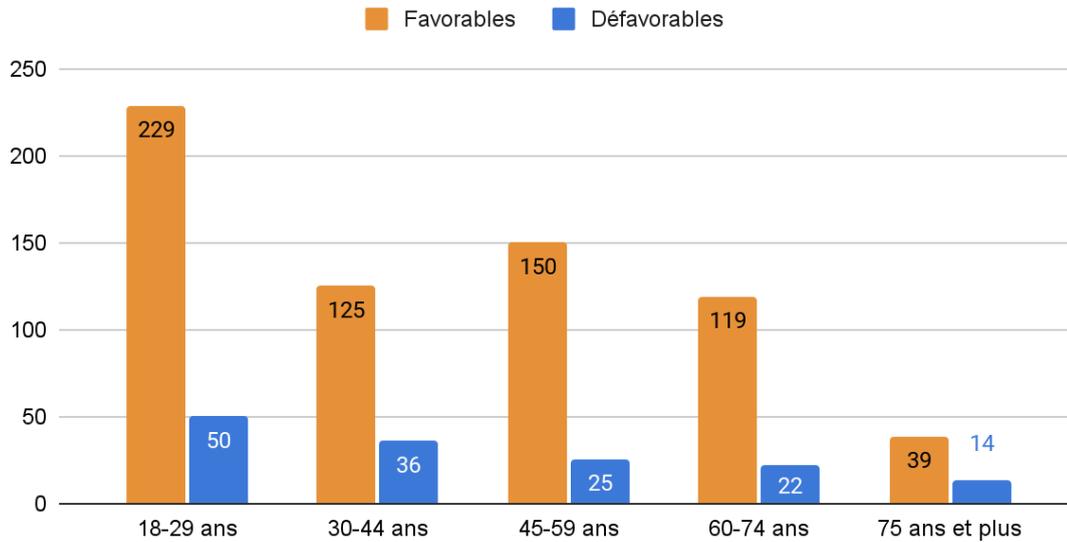
C. L'hypothèse d'un retour d'une « région Alsace » n'est pas déterminée par les variables de l'âge, des études ou des CSP des enquêtés

a) Des enquêtés majoritairement favorables au retour de la région Alsace, quel que soit leur âge

Comme évoqué précédemment, on constate une répartition plutôt satisfaisante pour chacune des catégories d'âges à l'exception des 75 ans et plus qui sont les moins représentés, seulement 5,9 %. De plus, il y a une surreprésentation des jeunes de 18 à 29 ans puisqu'ils représentent 37 % des enquêtés. La part des 30 à 44 ans et des 45 à 59 ans est quant à elle à peu près équivalente à 20,4 % près.

Catégorie d'âge des enquêtés	Effectif	%
18 à 29 ans	369	37,0%
30 à 44 ans	205	20,6%
45 à 59 ans	200	20,1%
60 à 74 ans	164	16,4%
75 ans et plus	59	5,9%
Total	997	100%

Les enquêtés sont plus favorables au retour de la Région Alsace quelque soit leur âge



Il semblerait que l'âge des enquêtés ne détermine pas réellement leur volonté d'un retour de la « région Alsace », on constate que peu importe l'âge il y a plus grande part d'enquêtés favorables.

Parmi les 14,74% d'enquêtés défavorables au retour de la « région Alsace », toutes les catégories d'âges sont représentés de manière assez homogène. Le pourcentage par catégorie d'âge varie entre 5%, les 18 à 29 ans, et 1,40%, la part des 75 ans et plus.

En outre, on constate que les enquêtés âgés de 45 à 59 ans sont tout de même plus susceptibles d'être favorables au retour de la région Alsace, 150 d'entre eux contre seulement 25 personnes défavorables. Un plus grand nombre de personnes interrogées sont favorables, 66,40%, l'âge n'est pas un facteur déterminant particulièrement l'avis des enquêtés.

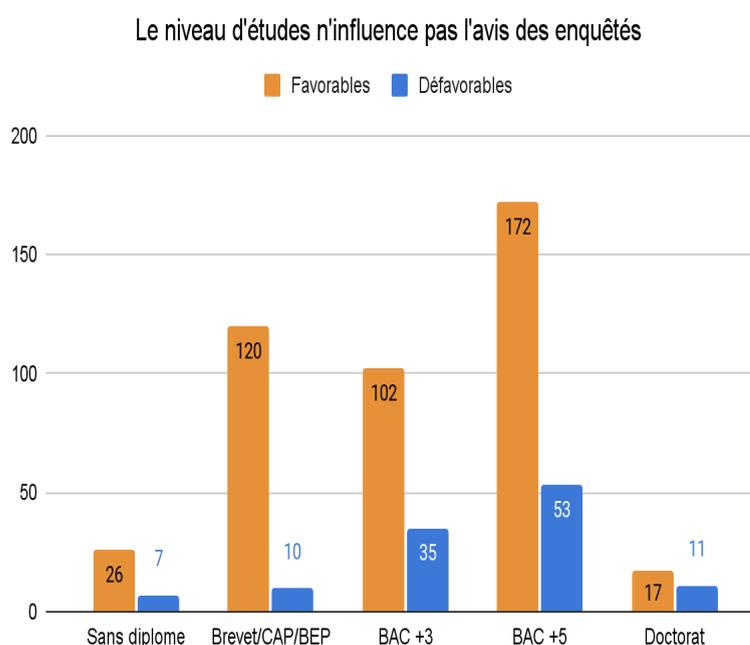
b) Des enquêtés majoritairement favorables au retour de la région Alsace, quel que soit leur niveau d'étude

Niveau d'étude	Effectif	%
Sans diplôme	42	4,2%
Brevet/CAP/BEP	142	14,2%
BAC+2	149	14,9%
BAC+3	170	17,1%
BAC+5	293	29,4%
Doctorat	35	3,5%
Total	997	100%

Malgré la représentation hétérogène des différents niveaux d'études, l'avis reste majoritairement le même.

On constate qu'il y a une forte surreprésentation des diplômes les plus élevés. Ainsi 64,5% du panel est diplômé du supérieur (Bac+2, Bac+3, Bac+5 et Doctorat). La part des enquêtés ayant obtenu un BAC+5 est la plus haute, elle s'élève à 29,4%. Ainsi cela n'est pas représentatif de la population alsacienne dans son ensemble néanmoins cela

Tandis que la part des sans diplômes ou titulaires d'un brevet des collèges, d'un CAP ou d'un BEP sont largement sous-représentés. Leur part



s'élève à seulement 4,2% pour les premiers et 14,2% pour les seconds.

On constate, une fois de plus, que le niveau d'étude n'a pas de réel impact sur l'avis des enquêtés. L'opinion des enquêtés reste majoritairement favorable à un retour de la région «Alsace».

La part des diplômés d'un BAC+5 est celle qui est le plus représentée à la fois dans les enquêtés défavorables et favorables.

Tandis que les enquêtés moins diplômés, titulaires d'un brevet, d'un CAP ou d'un BEP sont, parmi les enquêtés, les plus favorables au retour de la « région Alsace ». En effet, le taux d'enquêtés favorables (12,4 %) est 12 fois supérieur au taux d'enquêtés défavorables (1 %).

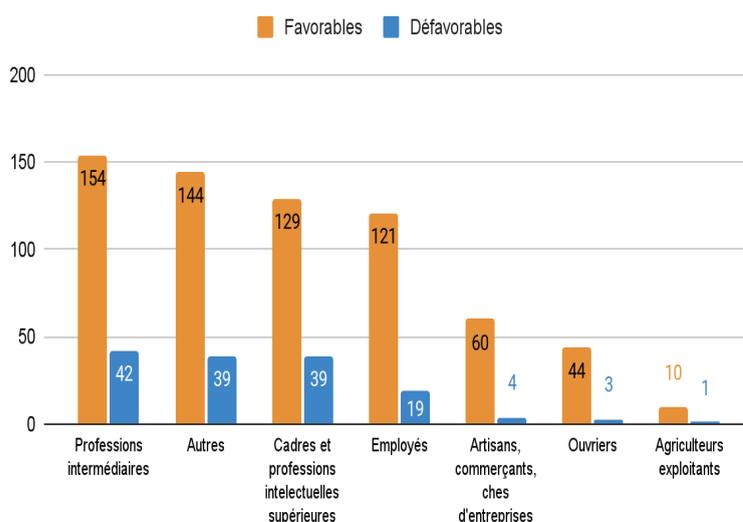
En revanche, les doctorants sont ceux qui présentent l'avis le plus mitigé, car dans cette catégorie les enquêtés pour le retour de la « région Alsace » sont seulement supérieurs de 0,6 % à ceux qui s'estiment contre.

c) Des enquêtés majoritairement favorables au retour de la région Alsace, quelle que soit leur CSP

Professions	Effectif	%
Autres (étudiants, recherche d'emplois)	257	25,78%
Professions intermédiaires	220	22,07%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	199	19,96%
Employés	178	17,85%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	73	7,32%
Ouvriers	57	5,72%
Agriculteurs exploitants	13	1,30%
Total	997	100%

La représentativité des différentes catégories socio-professionnelles est hétérogène. En effet, on constate une sur-représentativité pour une certaine catégorie socio-professionnelle. Il s'agit de celle qualifiée comme « Autres » qui vise les étudiants et les personnes en recherche d'emploi, cette catégorie représente 25,78% de l'effectif des personnes favorables au retour de la région Alsace. Cette sur-représentativité est vraie également pour les professions intermédiaires et les cadres et professions actuellement supérieures.

La CSP n'a pas particulièrement d'effets sur le choix d'un retour de la Région Alsace



Les ouvriers sont eux sous représentés car ils ne représentent que 5,72% des personnes interrogées ce qui équivaut à 57 personnes. On remarque également que la marge de représentativité entre les ouvriers et le reste des CSP est considérable puisque les autres CSP sont représentés à minima à 17,8%.

A l'instar de l'âge et du niveau d'études, la CSP a des effets assez limités sur le choix d'un retour de la région Alsace.

Les catégories « ouvriers et les artisans » et « commerçants et chefs d'entreprises » sont celles qui présentent le plus grand écart entre ceux qui sont favorables et ceux défavorables au retour à une région Alsace. Néanmoins de manière générale, on constate une certaine homogénéité dans la part des enquêtés favorables et des enquêtés défavorables dans chacune des catégories.

Ainsi les variables de l'âge, du niveau d'étude et de la CSP ne sont finalement pas tant déterminantes et pas tant susceptibles de changer l'avis des enquêtés vis-à-vis d'un hypothétique retour à une région Alsace.

On peut alors suggérer que la volonté d'un retour de la région Alsace est davantage liée à un sentiment d'appartenance plutôt qu'aux facteurs étudiés ci-dessus.

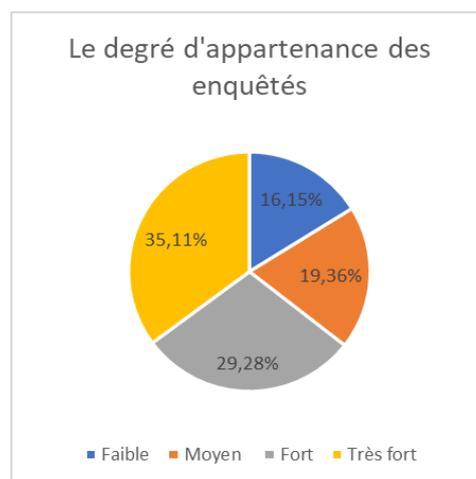
D. L'enjeu du retour de la « région Alsace » en fonction du sentiment d'appartenance à l'Alsace

a) Un sentiment d'appartenance majoritairement « très fort » à l'Alsace pour les enquêtés, dont l'influence est considérable

Degré d'appartenance à l'Alsace	Effectif	%
Faible	161	16,15%
Moyen	193	19,36%
Fort	293	29,28%
Très fort	350	35,11%
Total	997	100%

Si l'on se réfère au sentiment d'appartenance, qui a déjà fait l'objet d'une analyse plus haut dans l'étude, force est de constater que la majorité des enquêtés ayant été interrogés pour cette étude ont un degré d'appartenance « très fort » à l'Alsace. En effet, ceux-ci représentent 35,11 % des personnes questionnées. Ils sont suivis de près par ceux ayant un sentiment d'appartenance à l'Alsace « fort », représentant un panel de près de 29,28 % des enquêtés. Dès lors, la plupart des enquêtés revendiquent un sentiment d'appartenance fort, voire très fort à l'Alsace (643 réponses, sur les 997 que compte la présente enquête au total).

A l'inverse, 16,15 % d'entre eux n'ont qu'un degré « faible » d'appartenance et 19,36 %, un degré d'appartenance moyen à l'Alsace.



Le sentiment d'appartenance des enquêtés a-t-il une importance sur leur volonté de retour d'une région Alsace ?

b) Une recherche de corrélation entre le sentiment d'appartenance à l'Alsace des enquêtés et leur avis quant au retour de la « région Alsace »

Les enquêtés défavorables au retour de la « région Alsace » en fonction de leur sentiment d'appartenance à l'Alsace	Effectif	%
Enquêtés défavorables au retour de la région Alsace	147	100 %
Faible	47	31,97 %
Moyen	46	31,29 %
Fort	25	17,01 %
Très fort	29	19,73%

Du côté de ceux ayant répondu par la négative à la question « *Etes-vous favorable au retour de la région Alsace ?* », force est de constater que les enquêtés se sentant faiblement ou moyennement appartenir à l'Alsace sont plus enclins à être défavorables au retour de la « région Alsace ». En effet, ceux-ci représentent 93 des 147 réponses négatives, soit 63,26 % de celles-ci.

A contrario, seuls 25 des 293 et 29 des 350 enquêtés se sentant respectivement fortement et très fortement appartenir à l'Alsace, se montrent défavorables au retour de la « région Alsace ». Il y a là une démonstration sans équivoque de l'influence du sentiment d'appartenance des enquêtés sur leur avis quant à la constitution du périmètre des collectivités territoriales.

Les enquêtés favorables au retour de la « région Alsace » en fonction de leur sentiment d'appartenance à l'Alsace	Effectif	%
Enquêtés favorables au retour de la région Alsace	662	100 %
Faible	59	8,91 %
Moyen	88	13,29 %
Fort	222	33,54 %
Très fort	293	44,26%

Du côté de ceux ayant répondu positivement au retour de la « région Alsace », il est possible de constater une écrasante majorité d'interrogés se sentant fortement ou très fortement appartenir à l'Alsace. A ce titre, 222 des 293 et 293 des 350 enquêtés ayant respectivement un sentiment d'appartenance « fort » et « très fort » à l'Alsace, sont favorables au retour de la « région Alsace ». De plus, 55 et 88 des interrogés se sentant faiblement et moyennement appartenir à l'Alsace approuvent l'idée d'un retour de la « région Alsace », un nombre plus important que la part de leurs semblables étant défavorables à ce retour.

Les enquêtés ne sachant pas se positionner quant au retour de la « région Alsace » en fonction de leur sentiment d'appartenance à l'Alsace

	Effectif	%
Enquêtés ne sachant pas se positionner quant au retour de la « région Alsace »	188	100 %
Faible	55	29,26%
Moyen	59	31,38%
Fort	46	24,47%
Très fort	28	14,89%

Ainsi, il semblerait que le degré de sentiment d'appartenance des enquêtés ait une influence sur leur avis concernant le retour de la « région Alsace ». Tandis que les interrogés se sentant faiblement ou moyennement appartenir à l'Alsace sont majoritaires à se montrer défavorables à cette idée, ceux fortement ou très fortement attachés à l'Alsace se montrent, pour une écrasante majorité, favorables.

Néanmoins, bien qu'une tendance semble se dégager, il n'en reste pas moins que plus d'interrogés se sont montrés sans avis (188 répondants) plutôt que défavorables (147 répondants) au retour de la « région Alsace ». C'est même le cas parmi les enquêtés se sentant faiblement ou moyennement appartenir à l'Alsace. En effet, une plus grande partie d'entre eux se positionnent comme « sans avis » voire « favorables » au retour de la « région Alsace », plutôt que « défavorables ».

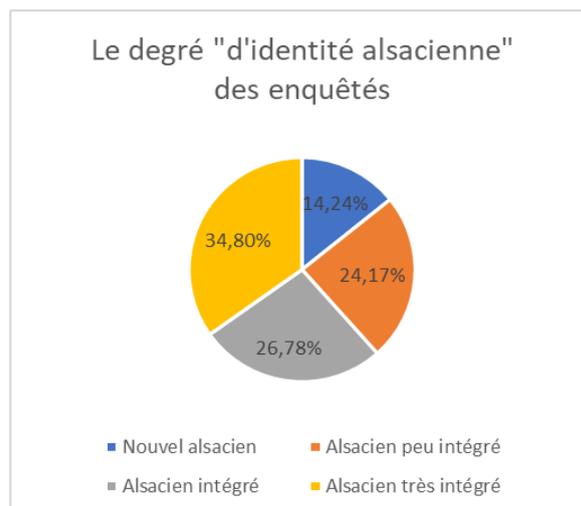
Ainsi, même parmi les enquêtés qui se sentent moins appartenir à l'Alsace, le retour de la « région Alsace » semble plutôt encouragé et ne constitue, en tout cas, pas un élément à l'égard duquel les interrogés se sentent formellement opposés.

E. L'enjeu du retour de la « région Alsace » en fonction d'une typologie d'intégration des Alsaciens

a) Une majorité déterminante d'Alsaciens "intégrés" ou "très intégrés" parmi les enquêtés

« Alsacien type »	Effectif	%
Nouvel alsacien	142	14,24%
Alsacien peu intégré	241	24,17%
Alsacien intégré	267	26,78%
Alsacien très intégré	347	34,80%
Total	997	100%

Si l'on se réfère à la typologie des Alsaciens enquêtés, dont la construction a été présentée précédemment dans ce dossier, une tendance se dessine : la majorité des interrogés fait partie des Alsaciens « très intégrés ». En effet, ceux-ci représentent 34,80 % du panel d'enquêtés, suivis des « Alsaciens intégrés » (26,78 % des répondants). D'un autre côté, 24,17 % des enquêtés ont été classés dans la catégorie des Alsaciens « peu intégrés » et 142 sont considérés comme des nouveaux Alsaciens, soient 14,24 % de l'ensemble du panel.



Cette typologie a été construite à partir de plusieurs données : la naissance ou non d'au moins un parent en Alsace, le nombre d'années vécues en Alsace et le fait de parler ou non l'Alsacien. Pour cette dernière, il est à noter que des biais pourraient exister, étant donné que la maîtrise de la langue n'est pas vraiment quantifiée.

Le degré « d'identité alsacienne » des enquêtés a-t-il une importance sur leur volonté de retour d'une région Alsace ?

b) Une recherche de corrélation entre le degré "d'identité alsacienne" des enquêtés et leur avis quant au retour de la « région Alsace »

Les enquêtés défavorables au retour de la « région Alsace » en fonction de la variable de l'Alsacien-type	Effectif	%
Enquêtés défavorables au retour de la région Alsace	147	100 %
Nouvel alsacien	37	25,17%
Alsacien peu intégré	56	38,09%
Alsacien intégré	29	19,73%
Alsacien très intégré	25	17,01%

Du côté de ceux ayant répondu par la négative à la question « *Etes-vous favorable au retour de la région Alsace ?* », force est de constater une majorité d'Alsaciens « peu intégrés » (56 des 147 enquêtés défavorables au retour de la région Alsace), suivie des « nouveaux Alsaciens » (37 des 147).

A contrario, seuls 25 des 347 Alsaciens « très intégrés » et 29 des 267 Alsaciens « intégrés » se montrent défavorables au retour de la « région Alsace ».

Les enquêtés favorables au retour de la « région Alsace » en fonction de la variable de l'Alsacien-type	Effectif	%
Enquêtés favorables au retour de la région Alsace	662	100 %
Nouvel alsacien	54	8,16%
Alsacien peu intégré	120	18,13%
Alsacien intégré	190	28,70%
Alsacien très intégré	298	45,01%

Du côté de ceux ayant répondu positivement, une majorité d'Alsaciens « intégrés » et « très intégrés » se détachent. En effet, 190 des 267 et 298 des 347 enquêtés étant respectivement considérés comme intégrés et très intégrés en Alsace, sont favorables au retour de la région originelle. D'un autre côté, seuls 54 des 662 interrogés se présentant comme favorables au retour de la « région Alsace » sont des nouveaux arrivants et 120, des Alsaciens peu intégrés.

Les enquêtés ne sachant pas se prononcer quant au retour de la « région Alsace » en fonction de la variable de l'Alsacien-type	Effectif	%
Enquêtés ne sachant pas se prononcer quant au retour de la région Alsace	188	100 %
Nouvel alsacien	51	27,13%
Alsacien peu intégré	65	34,57%
Alsacien intégré	48	25,53%
Alsacien très intégré	24	12,77%

Ainsi, il semblerait que le degré « d'identité alsacienne » des enquêtés ait une influence sur leur opinion concernant le retour de la « région Alsace ». Tandis que les interrogés nouvellement Alsaciens ou peu intégrés sont majoritaires à se montrer défavorables à cette idée, ceux intégrés ou très intégrés à l'Alsace se montrent, pour une grande partie d'entre eux, favorables.

Néanmoins, comme cela a déjà été rappelé plus haut, il n'en reste pas moins que plus d'interrogés se sont montrés sans avis (188 répondants), plutôt que défavorables (147 répondants) au retour de la « région Alsace ». Plus particulièrement, la plupart des enquêtés interrogés nouvellement Alsaciens ou peu intégrés se positionnent comme « sans avis » (51 nouveaux Alsaciens et 65 Alsaciens peu intégrés sur un total de 188 enquêtés ne sachant pas se prononcer sur le retour de la « région Alsace ») ou « favorables » (54 nouveaux Alsaciens et 120 Alsaciens peu intégrés sur un total de 662 enquêtés favorables) au retour de la « région Alsace ».

Là où seuls 37 nouveaux Alsaciens et 56 Alsaciens peu intégrés sur 147, se montrent réellement défavorables à ce retour.

Ainsi, même parmi les enquêtés moins intégrés à l'Alsace, le retour de la « région Alsace » semble plutôt plébiscité ou, tout du moins, ne constitue pas un élément contre lequel les interrogés se sentent formellement opposés.

c) Un avis tranché quant à l'appartenance de l'Alsace à la région Grand Est

Ainsi, au regard des résultats de cette analyse, il apparaît qu'aucun profil ne semble dominer en ce qui concerne les avis quant au retour de la « région Alsace ». En effet, sur l'ensemble des enquêtés, 662 se montrent favorables à ce retour, 188 sont sans avis et seuls 147 montrent une réelle opposition à cette idée.

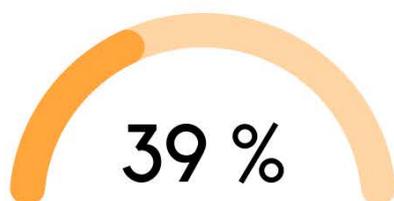
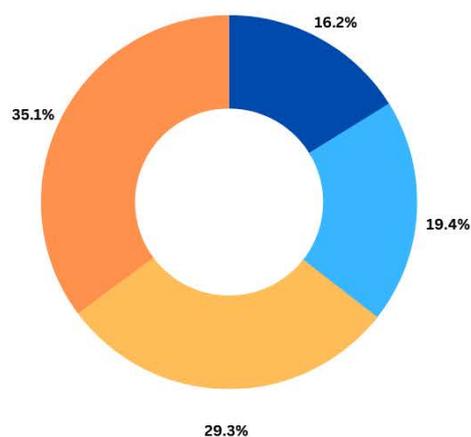
Peu importe l'âge, le niveau d'étude ou encore la catégorie socio-professionnelle, les personnes interrogées favorables, voire sans avis, sont toujours majoritaires par rapport aux enquêtés défavorables à un retour de la « région Alsace » en tant qu'entité indépendante. Cela révèle un réel engouement à l'idée d'un retour de l'entité Alsace à part entière, ou tout du moins l'absence d'opposition massive quant à cette possibilité.

Ce résultat n'est pas sans écho avec les études précédemment réalisées à ce sujet. En effet, d'après une enquête réalisée par l'IFOP en novembre 2021, 64% des Alsaciens ayant été interrogés souhaitaient que le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace sorte de la région Grand Est afin de redevenir une région à part entière. Il s'agit d'un résultat proche de celui ayant été mis en avant par la présente enquête, cette dernière ayant mis en lumière la volonté de 66,4 % des interrogés de voir un retour de la « région Alsace ».⁴⁵

⁴⁵ “Enquête sur l'avenir institutionnel de l'Alsace au sein du Grand Est”, IFOP, 22 novembre 2021

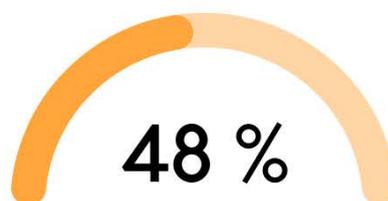
La synthèse de l'Alsace

Sentiment d'appartenance à l'Alsace



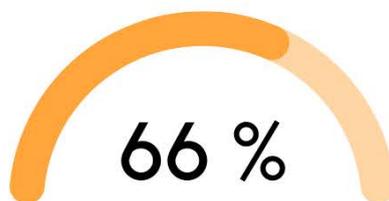
CONTRE LA RÉFORME DE 2015

38,7 % des enquêtés sont défavorables à la réforme de la fusion des régions en général



CONTRE LA RÉGION GRAND EST

48,4 % des enquêtés sont défavorables à la création de la région Grand-Est



RETOUR DE LA RÉGION ALSACE

66,4 % des enquêtés sont favorables au retour de la région Alsace



CONCLUSION

L'étude des représentations des Alsaciens vis-à-vis de leurs collectivités montre une méconnaissance globale des différents échelons administratifs ainsi que de leurs différents champs d'action. Qui n'est pas sans faire écho à la relative désaffection à l'égard des élections municipales, départementales et régionales.

Parmi les différents échelons de collectivités, il apparaît que la commune est celui qui fait l'objet d'un sentiment d'appartenance marqué pour la plupart des enquêtés. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agisse d'un échelon de proximité avec la vie quotidienne. De même, cet intérêt pour la commune se traduit par une mobilisation aux élections municipales ainsi qu'une bonne connaissance du maire par rapport aux autres élus locaux.

En revanche, l'échelon intercommunal ne bénéficie pas d'un tel plébiscite. On constate en effet plusieurs décalages dans la perception de l'intercommunalité.

D'une part, si les interrogés semblent connaître la notion d'intercommunalité, ils rencontrent des difficultés à identifier l'EPCI auquel leur commune est rattachée.

D'autre part, l'étude montre néanmoins que les personnes interrogées se considérant satisfaites de l'action de leur intercommunalité ne sont pas toujours en mesure de distinguer les compétences de la commune. Ainsi, même si la globalité des avis sont favorables à son développement, la connaissance de son champ d'action n'est pas totale. En effet, l'intercommunalité est une institution plutôt récente qui ne bénéficie pas de la même reconnaissance que la commune, donnée renforcée par le mode d'élection indirect de ses représentants.

Pour ce qui est de l'analyse des résultats liés à l'institution départementale, deux variables ont été particulièrement étudiées: le sentiment d'appartenance à l'Alsace et la connaissance des compétences du département.

D'une part, le sentiment d'appartenance à l'Alsace est assez marqué, et prédomine sur le sentiment d'appartenance au Bas-Rhin ou au Haut-Rhin. Près de la moitié des enquêtés s'estiment cependant insatisfaits de l'action publique du département. Ce niveau de satisfaction reste toutefois positivement corrélé au sentiment d'appartenance à l'Alsace.

D'autre part, et paradoxalement, cette insatisfaction à l'égard de l'action départementale s'accompagne d'une faible capacité à identifier ses compétences. L'institution départementale décentralisée reste largement méconnue puisque deux tiers des personnes interrogées ne sont pas capables de distinguer la CeA des deux départements historiques ainsi que le Président de la CeA.

Pour ce qui est de la région Grand Est, le sentiment d'appartenance à son égard est très peu marqué, en témoigne sa dernière place dans la classification des sentiments d'appartenance aux différents échelons territoriaux. En effet, la réforme territoriale de 2015, qui avait pour objectif de rendre l'organisation territoriale plus efficace et plus performante en créant des régions de

"taille européenne"⁴⁶ a globalement été mal accueillie par les personnes interrogées, qui plaident majoritairement pour un retour de la région Alsace, indépendante de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne. De manière générale, il subsiste une incompréhension quant à l'intérêt de la fusion et une opposition à la dissolution de l'identité alsacienne dans un ensemble plus vaste. Le nouveau redécoupage semble avoir contribué à effacer cette proximité, qui participe au processus d'identification des habitants vis-à-vis de leur collectivité.

Le consensus pour un retour de l'Alsace, échelon de référence majeur, est parallèlement fort. Cette volonté est davantage liée à l'intensité du sentiment d'appartenance à l'Alsace qu'à des caractéristiques sociologiques. Les opposants et les partisans de la fusion évoquent des raisons liées à l'économie, l'organisation territoriale, ou encore à la culture. Celles-ci sont néanmoins exploitées différemment selon leur position. Globalement, l'identité alsacienne semble constituer un facteur d'explication particulièrement prégnant, lié à une identité, une culture et des traditions propres.

Désormais, l'avenir institutionnel de l'Alsace fait l'objet de nombreuses discussions. Dans ce sens, la presse régionale a récemment fait part de la volonté d'Emmanuel Macron de redécouper certaines régions issues de la réforme de 2015⁴⁷, notamment la Région Grand Est⁴⁸. Le Président de la République a néanmoins précisé que ce projet de redécoupage ne doit pas, selon ses termes, créer "*de nouvelles divisions*" en insistant sur l'importance de la "*solidarité entre les territoires*". Ainsi, malgré un fort désir de retour à l'Alsace "comme avant", le jeu d'équilibre politique complique une mise en œuvre rapide de cette réforme. Cette rumeur a eu pour conséquence de raviver les revendications des élus locaux qui, déjà en 2015, n'avaient pas été concertés au sujet de ce redécoupage⁴⁹. Ce projet de réforme pourrait être l'occasion de raviver le dialogue avec les élus locaux en les consultant directement. Il aurait vocation à mieux appréhender certaines réalités sociales, culturelles et historiques, évoquées dans cette étude.

Depuis 2015 et même avant, les opposants à ce redécoupage s'attellent à faire vivre le sentiment d'appartenance à l'ancienne région Alsace. La première étape de cette renaissance s'est manifestée par la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

La création de la CeA en 2021 s'est accompagnée d'un travail de légitimation auprès des citoyens alsaciens, notamment au travers de consultations citoyennes. La présente étude

⁴⁶ La Nomenclature commune des Unités Territoriales Statistiques mise en œuvre par la Commission Européenne a servi, en partie, de fondement à la réforme territoriale de 2015. Selon Arnaud Duranthon, La France a en effet cherché à établir de nouvelles régions pouvant être généralement qualifiées d'unités NUTS. Sur le sujet: DURANTHON Arnaud, « 2003-2015 : douze ans d'influence souterraine de l'Europe sur l'évolution institutionnelle de la décentralisation française », in Gaudin Hélène (dir.), La Constitution européenne de la France, Dalloz, 2017, p. 299.

⁴⁷ Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

⁴⁸ Emmanuel Macron réfléchit à rediviser les régions dont l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes - ladepeche.fr

⁴⁹ La fusion autoritaire des régions avait été critiquée en 2016 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. En sa qualité de gardien de la charte européenne de l'autonomie locale, il a rappelé aux Etats signataire l'importance de la consultation de la population dans le cadre d'une modification des limites territoriales.

témoigne du relatif échec de cette démarche lorsque l'on constate qu'un tiers des enquêtés n'a pas exprimé d'avis sur la création de la CeA. L'existence des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en tant qu'échelons déconcentrés, crée une confusion dans l'esprit des Alsaciens. En outre, cet échec se traduit également dans le fait que les personnes avec un avis positif sont celles qui ont un fort sentiment alsacien. Il semble que l'impact de cette réforme se cantonne aux personnes déjà convaincues de son intérêt dans la mesure où elle répond à leur volonté d'être représentées par une institution à l'échelle de l'Alsace.

La première consultation citoyenne intitulée "L'Alsace doit-elle sortir du Grand Est pour redevenir une Région à part entière ?" et initiée par la CeA s'est close en février 2022. Elle a réuni 92,4% de suffrages favorables à la sortie de l'Alsace du Grand Est⁵⁰. Cela a eu pour effet de relancer le conflit institutionnel entre les deux entités. Il convient néanmoins de souligner que seulement un peu plus de 10% des 1,3 million d'inscrits sur les listes électorales dans le Bas-Rhin et Haut-Rhins y ont participé, ce qui en réduit la portée.⁵¹ De même, les résultats du scrutin n'ont pas eu d'incidence sur le paysage institutionnel alsacien puisque cette consultation était dépourvue de toute valeur juridique.

La CeA a de nouveau lancé une consultation citoyenne sur l'avenir de l'Alsace en avril 2023. Les Alsaciens sont ainsi appelés à réfléchir à l'avenir de l'Alsace autour de cinq grands thèmes: la solidarité et les soins, les transitions énergétiques et environnementales, l'attractivité économique et l'emploi, les services publics, et la culture et l'éducation. L'objectif de la CeA est de faire émerger la "*voix alsacienne*" au sujet d'une possible évolution institutionnelle. Cette consultation a lieu sur une plateforme numérique, afin d'étendre le panel interrogé, et s'accompagne de réunions publiques. On retrouve ici le même objectif de légitimation puisque la consultation rappelle aux votants que leur "*contribution renforcera tous ceux qui agiront pour obtenir du gouvernement et du parlement cette réforme tant attendue*"⁵².

Aujourd'hui, les deux consultations citoyennes menées par la CeA ont surtout vocation à asseoir sa légitimité. En 2028, auront lieu les prochaines élections départementales et régionales. D'ici là, les attentes persistent autour d'un redécoupage territorial en France. La présente étude représente une contribution au débat sur l'avenir institutionnel de l'Alsace.

⁵⁰ 153 844 bulletins valides ont été dépouillés lors de cette consultation qui a eu lieu du 22 février 2021 au 15 février 2022 . <https://entre-vos-mains.alsace.eu/processes/consultation-citoyenne>

⁵¹<https://france3-regions.francetvinfo.fr/Grand-Est/alsace/sortie-de-l-alsace-du-GrandEst-la-cea-annonce-le-lancement-d-une-contribution-citoyenne-2751362.html>

⁵² Plateforme de la consultation citoyenne de la CeA: " Construisons ensemble l'Alsace de demain" Contribution citoyenne

ANNEXES

Annexe n°1 : Questionnaire

PROFIL SOCIOLOGIQUE DES ENQUÊTÉS

1. *Quel est votre sexe ?*
 - Femme
 - Homme

2. *Quel âge avez-vous ?*

3. *Depuis quand habitez-vous en Alsace ?*

4. *Quel est votre niveau d'études ?*

<input type="checkbox"/> Sans diplôme	<input type="checkbox"/> BAC +2
<input type="checkbox"/> Brevet ou certificat d'étude	<input type="checkbox"/> BAC +3
<input type="checkbox"/> CAP-BEP	<input type="checkbox"/> BAC +4
<input type="checkbox"/> BAC	<input type="checkbox"/> BAC +5
<input type="checkbox"/> BAC +1	<input type="checkbox"/> Doctorat

5. *Dans quelle commune habitez-vous ?*

6. *Quelle est votre profession actuelle ou la dernière profession exercée si vous êtes retraité ?*

<input type="checkbox"/> Agriculteurs	<input type="checkbox"/> Employés
<input type="checkbox"/> Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	<input type="checkbox"/> Ouvriers
<input type="checkbox"/> Cadres et professions intellectuelles supérieures	<input type="checkbox"/> Autres (étudiants, en recherche d'emploi...)
<input type="checkbox"/> Professions intermédiaires	

IDENTITÉ ALSACIENNE

7. *Parlez-vous alsacien ?*
 - Non
 - Oui, et plus que le français
 - Oui, mais moins que le français

8. *Sur une échelle de 1 à 10, à combien vous sentez-vous Alsacien ?*

9. Vos parents sont-ils nés en Alsace ?

- Les deux
- Un seul
- Aucun

10a. C'est quoi pour vous l'Alsace, en un mot ?

10b. C'est quoi pour vous le Grand Est, en un mot ?

11. Classez l'ordre de vos sentiments d'appartenance aux différentes unités géographiques.

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème
Habitant de votre commune ?	<input type="radio"/>					
Habitant du Bas-Rhin/Haut-Rhin ?	<input type="radio"/>					
Alsacien ?	<input type="radio"/>					
Habitant de la Région Grand-Est ?	<input type="radio"/>					
Français ?	<input type="radio"/>					
Européen ?	<input type="radio"/>					

LIEN POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

12. Avez-vous voté à la dernière élection :

- Municipale ?
- Départementale ?
- Régionale ?
- Présidentielle ?
- Législative ?
- Européenne ?
- Aucune ?

13. Etes-vous impliqué dans votre vie locale ?

- Oui, de manière politique et associative
- Oui, de manière politique
- Oui, de manière associative
- Non

14. Pensez-vous être en mesure de distinguer les compétences de votre commune et de votre intercommunalité ?

- Oui
- Non

15. *Pensez-vous être en mesure de distinguer les compétences de votre département et de votre région ?*

- Oui
- Non

16. *Faites-vous une différence entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Bas-Rhin/Haut-Rhin ?*

- Oui
- Non

17. *Reconnaissez-vous cet homme ?*

- Oui
- Non



Frédéric BIERRY

18. *Reconnaissez-vous cet homme ?*

- Oui
- Non



Jean ROTTNER

19. *Connaissez-vous le nom de votre maire ?*

- Oui
- Non

20. *Savez-vous à quelle intercommunalité appartient votre commune ?*

- Oui
- Non

21. *Quel regard portez-vous sur le développement de l'intercommunalité ? Pourquoi ?*

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Peu favorable
- Défavorable
- Ne sait pas

22. *Etes-vous satisfait de l'action publique locale,*

- De la commune ?
- De l'intercommunalité ?
- Du département ?
- De la région ?
- D'aucune collectivité ?

RÉFORMES TERRITORIALES

23. *Quel avis portez-vous sur la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein de la Collectivité européenne d'Alsace ?*

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Peu favorable
- Défavorable
- Ne sait pas

24a. *Quel avis portez-vous sur la fusion des régions en général ?*

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Peu favorable
- Défavorable
- Ne sait pas

24b. *Que pensez-vous de la fusion Alsace-Lorraine-Champagne-Ardennes ayant donné naissance à la région Grand Est ?*

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Peu favorable
- Défavorable
- Ne sait pas

25. *Etes-vous favorable au retour de la région Alsace ? Pourquoi ?*

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Annexe n°2 : Les migrations résidentielles interrégions déclinent avec l'âge

Figure 2 – Les migrations résidentielles interrégions déclinent avec l'âge

Nombre d'entrants et de sortants du Grand Est et solde migratoire en fonction de l'âge en 2016

Âge quinquennal révolu	Île-de-France		Nord de la France		Sud de la France		Solde
	Départs	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs	Arrivées	
15-19	216	213	533	645	557	338	-110
20-24	2 475	1 349	3 421	3 419	3 549	2 618	-2 059
25-29	2 593	2 024	3 471	3 116	3 373	2 793	-1 504
30-34	1 108	1 362	1 900	1 858	2 365	1 467	-686
35-39	673	847	1 504	1 126	1 648	995	-857
40-44	422	565	1 209	1 124	1 314	863	-393
45-49	390	425	806	720	1 161	470	-742
50-54	276	411	534	514	775	478	-182
55-59	195	251	381	418	470	373	-4
60-64	87	150	135	89	197	110	-70
Ensemble	8 435	7 597	13 894	13 029	15 409	10 505	-6 607

Note : le sud de la France comprend les régions Occitanie, PACA, Corse, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine. Le nord de la France comprend les autres régions de la France métropolitaine.

Lecture : en 2016, 9 445 jeunes actifs âgés de 20 à 24 ans ont quitté le Grand Est pour une autre région de France métropolitaine et 7 386 actifs de la même tranche d'âge sont arrivés dans le Grand Est, soit un solde déficitaire de 2 059 actifs de 20 à 24 ans pour le Grand Est.

Champ : actifs de 15 à 64 ans entrants ou sortants du Grand Est.

Source : Insee, recensement de la population 2016, exploitation complémentaire.